

MC/2314

**Original : anglais
9 juin 2011**

CENTIEME SESSION

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE
L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2010**

Ce document est soumis au Comité exécutif pour sa cent huitième session en juin 2011.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME STRUCTURELLE	3
I. BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL	4
A. Bureau du Chef de Cabinet	5
B. Bureau de l'Inspecteur général	5
C. Bureau des affaires juridiques	6
D. Conseillers régionaux principaux	8
E. Porte-parole	10
F. Sécurité du personnel	11
G. Médiateur	11
H. Coordination des questions de sexospécificité	12
I. Médecine du travail	13
II. COOPERATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS	17
A. Le Conseil et ses organes subsidiaires	17
B. Organes directeurs	20
C. Partenariats internationaux	21
D. Médias et communication	22
E. Relations avec les donateurs	22
F. Recherche sur la migration	23
G. Droit international de la migration	24
III. GESTION DES MIGRATIONS	25
A. Migration et santé	25
B. Gestion de l'immigration et des frontières	27
C. Aide aux migrants	29
D. Migration de main-d'œuvre et migration assistée	30
E. Fonds 1035	32
IV. OPERATIONS ET SITUATIONS D'URGENCE	33
A. Réinstallations et gestion des mouvements	33
B. Activités d'urgence et d'après-crise	42
V. GESTION DES RESSOURCES	47
A. Vue d'ensemble	47
B. Principales données financières	50
C. Gestion des ressources humaines	53
VI. CENTRES ADMINISTRATIFS	64
A. Centre administratif de Manille	64
B. Centre administratif de Panama	66
ANNEXES	
Annexe I – Statistiques sur les activités de l'OIM pour l'année 2010 (en anglais seulement)	
Annexe II – Points de la stratégie de l'OIM	

ABREVIATIONS

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
FRONTEX	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne
GMG	Groupe mondial sur la migration
GRULAC	Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HIV/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
IASC	Comité permanent interorganisations
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
iGATOR	Système global intégré d'enregistrement des commandes de billets d'avion
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
MFR	Mission à fonctions régionales
MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MIDSA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe
MiMOSA	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants
MSL	Mission spéciale de liaison
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCR	Processus consultatif régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRISM	Système de gestion intégré des processus et des ressources
SLO	Bureau spécial de liaison
TI	Technologie de l'information
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VoIP	Voix sur IP

INTRODUCTION

1. Le présent rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2010 rend brièvement compte des activités de programme, des points saillants et des faits nouveaux, qu'il complète par une annexe statistique illustrant l'évolution de l'Organisation (annexe I). Les points de la stratégie de l'OIM y ont été incorporés à titre d'information (annexe II).
2. L'année 2010 a été marquée par deux catastrophes naturelles majeures – le tremblement de terre en Haïti, en janvier, et les inondations au Pakistan, en août – qui ont provoqué d'énormes destructions et beaucoup de souffrance humaine. En réponse à ces crises, l'OIM a déployé du personnel et des ressources pour réaliser diverses activités de projet.
3. Tout au long de l'année, l'OIM a continué de promouvoir le dialogue sur la migration à l'échelle nationale, régionale et internationale dans le cadre de diverses enceintes, dont les processus consultatifs régionaux et le Forum mondial sur la migration et le développement. Le soutien apporté aux gouvernements pour gérer les migrations de manière humaine et ordonnée, par exemple par des mesures d'aide au retour, des programmes de réinstallation, des rapatriements, des activités d'intégration des migrants et le renforcement des capacités grâce au Fonds 1035 de l'OIM, est resté au cœur des activités de l'Organisation.
4. Des progrès ont été enregistrés dans les trois principaux domaines dans lesquels l'Organisation a engagé des réformes, à savoir la consolidation des politiques de ressources humaines, la révision structurelle et la réforme budgétaire. Les préparatifs des commémorations du 60^e anniversaire de l'OIM ont été lancés vers la fin de 2010. Celles-ci revêtiront la forme de manifestations publiques et de modestes initiatives de communication destinées à promouvoir les partenariats de l'OIM avec les Etats Membres et à prendre la mesure des progrès et des tendances sur la scène migratoire.
5. En 2010, l'Organisation a accordé le statut de Membre au Botswana, à la République centrafricaine, au Lesotho, au Swaziland et au Timor-Leste, ce qui a porté le nombre total d'Etats Membres à 132. La FOCSIV – Volontari nel Mondo, l'Institut international de droit humanitaire et *Scalabrini International Migration Network* ont été admis en tant qu'observateurs.
6. Les dépenses totales (pour le programme administratif et les programmes d'opérations) ont atteint 1 359 millions de dollars E.-U. en 2010, contre 1 027 millions de dollars E.-U. en 2009. Les dépenses au titre de la partie administrative du budget se sont élevées à 37 millions de dollars E.-U.. Les dépenses relevant de la partie opérationnelle du budget ont atteint 1 322 millions de dollars E.-U., contre 991 millions de dollars E.-U. en 2009 (section 1 de l'annexe I).
7. En 2010, 2 302 projets ont été exécutés au total, dont 690 ont été lancés durant l'année (section 2 de l'annexe I). Considérés sous l'angle de leur répartition régionale, ces projets ont été, dans leur majorité, mis en œuvre en Europe (33 %), en Afrique (21 %) et en Asie et Océanie (19 %). Pour une répartition complète, prière de se reporter à la section 3 de l'annexe I.
8. Considérés sous l'angle des secteurs de services, les projets opérationnels mis en œuvre en 2010 relevaient principalement des catégories suivantes : migration régulée (38 %),

gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise (28 %), et migration assistée (10 %). Pour des informations complètes, prière de se reporter à la section 4 de l'annexe I.

9. En ce qui concerne les projets par région et dépenses opérationnelles, en 2010, la région Amérique latine et Caraïbes avait concentré les dépenses les plus élevées ; elle était suivie par l'Asie et l'Océanie, puis par l'Afrique. Pour de plus amples informations sur la ventilation des projets par région et dépenses opérationnelles, prière de se reporter à la section 5 de l'annexe I.

10. Pour ce qui est des projets par secteur de services et dépenses opérationnelles, les activités liées à la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise représentaient le plus grand poste de dépenses en 2010, comme en 2009. L'ordre des dépenses dans les autres domaines d'activité est resté quasiment inchangé, bien que les dépenses au titre de la thématique migration et développement et de la migration régulée aient considérablement augmenté. Pour de plus amples informations sur la ventilation des projets par secteur de services et dépenses opérationnelles, prière de se reporter à la section 6 de l'annexe I.

11. A la fin de 2010, l'Organisation employait un effectif total de 7 121 personnes, dont 6 321 employés et 800 fonctionnaires¹. L'effectif des bureaux extérieurs représentait 97 % des membres du personnel.

12. Le nombre de structures hors-Siège a légèrement augmenté en 2010 pour passer à 460, contre 450 en 2009.

¹ A l'exclusion du Directeur général, du Directeur général adjoint, des stagiaires, des consultants, du personnel en congé spécial sans traitement et des fonctionnaires détachés/prêtés.

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME STRUCTURELLE

13. Le 26 novembre 2009, le Conseil a adopté la résolution n°1186 approuvant la structure organique présentée dans le document MC/2287. Un résumé des activités entreprises en 2010 dans le cadre de la réforme structurelle de l'OIM est donné ci-après.

Mise en œuvre au Siège

14. Le premier semestre de 2010 a été consacré à la planification, à la préparation et à la mise en œuvre de la réforme structurelle au Siège. La première tâche a consisté à redéfinir les attributions et les voies hiérarchiques de tous les départements, divisions et unités du Siège, conformément aux fonctions générales décrites dans le rapport de l'Equipe chargée de la révision structurelle.

15. La seconde tâche a consisté à définir les postes au sein de chaque département, et par conséquent, à identifier les membres du personnel affectés à chacun d'eux. Après quoi, la réattribution des bureaux a été planifiée de manière à maximiser l'espace disponible et à regrouper les unités des départements dans le bâtiment du Siège et l'annexe louée, afin de contribuer à la cohérence de leur fonctionnement entre elles et à l'intérieur d'elles. Le déménagement, dernière étape du processus, a eu lieu durant l'été 2010.

16. Comme prévu, le Siège a officiellement pris sa nouvelle configuration à la fin d'août 2010. Le Bureau du Directeur général a été réorganisé, englobant désormais les Conseillers régionaux principaux, et quatre nouveaux départements ont été créés : le Département de la gestion des migrations, le Département des opérations et des situations d'urgence, le Département de la coopération internationale et des partenariats, et le Département de la gestion des ressources. Les attributions et les organigrammes de ces unités administratives ont été publiés et communiqués.

Mise en œuvre dans les bureaux extérieurs

17. Créée en juillet 2010, l'Equipe de mise en œuvre dans les bureaux extérieurs a été chargée d'orienter et de superviser : a) la création des huit nouveaux bureaux régionaux et des deux bureaux spéciaux de liaison ; b) la séparation des bureaux régionaux des bureaux de pays ; c) la conversion en bureaux de pays des missions à fonctions régionales (MFR) et des missions spéciales de liaison (MSL) préalablement identifiées ; d) l'affectation de fonctions de coordination à des bureaux de pays dont l'implantation stratégique doit permettre de tenir compte de spécificités migratoires, et de fonctions de mobilisation de ressources à certains bureaux de pays, en consultation avec les Etats Membres intéressés ; et e) le transfert de la fonction d'approbation des projets aux nouveaux bureaux régionaux.

18. Durant l'été 2010, l'Equipe a tenu une réunion sur place pour planifier la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs, recenser les éventuelles difficultés que pourrait poser la restructuration des bureaux extérieurs, réfléchir à un plan d'action et commencer à rédiger les attributions et les voies hiérarchiques des structures hors Siège de l'OIM (bureaux régionaux, bureaux à fonctions spéciales de liaison, bureaux de pays, bureaux de pays à fonctions de coordination et bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources).

19. La configuration des effectifs (à savoir, le nombre et le niveau de postes) des bureaux régionaux a été arrêtée conformément aux paramètres fixés par le Programme et Budget pour 2011, et les chefs des missions à fonctions régionales ont été invités à fournir des informations sur les types de compétences spécialisées dont chaque bureau régional aurait besoin. Ces informations ont ensuite été utilisées lors de la planification des attributions de postes dans les bureaux régionaux en 2011.

Groupe de travail sur l'approbation des projets

20. En avril 2010, le Groupe de travail sur l'approbation des projets a été créé pour commencer à planifier le transfert des fonctions d'examen et d'approbation des projets aux bureaux régionaux. Dans un premier temps, il a examiné les outils et lignes directrices de l'OIM existants, y compris le Manuel d'élaboration des projets de 2005 (*IOM Project Development Handbook*) et les recommandations de l'Equipe chargée de la révision structurelle, ainsi que les tendances et pratiques actuelles en matière d'élaboration et de gestion des projets.

21. L'une des premières tâches essentielles du Groupe de travail a consisté à définir le cycle normal des projets de l'OIM, qui comprend six étapes : la conceptualisation, l'élaboration d'une proposition, l'approbation, la présentation et l'activation ; la mise en œuvre et la gestion ; l'établissement de rapports ; et l'évaluation. Sur la base des résultats obtenus, le Groupe de travail a élaboré les procédures, lignes directrices, modèles et outils se rapportant à chaque étape du cycle dans le nouveau Manuel des projets de l'OIM. Tout au long de la rédaction de ce manuel, le Groupe de travail a régulièrement consulté son groupe de référence et son groupe de spécialistes pour s'assurer que le contenu élaboré était utilisable et complet. En outre, un expert externe de l'élaboration et de la gestion des projets a été engagé pour donner des conseils.

22. Sur la base du nouveau Manuel des projets de l'OIM, des matériels seront élaborés pour former le personnel de l'OIM aux processus d'examen et d'approbation des projets ainsi redéfinis, et aux exigences en la matière.

I. BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL

23. Le Bureau du Directeur général gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation de politiques cohérentes et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques définies par le Directeur général. Il regroupe les unités et les fonctions qui rendent directement compte au Directeur général par l'intermédiaire du Bureau du Chef de Cabinet, et fournit des conseils et/ou un soutien direct à l'ensemble de l'Organisation. En 2010, les fonctions ci-après étaient rattachées au Bureau du Directeur général : a) Bureau du Chef de Cabinet ; b) Bureau de l'Inspecteur général ; c) Bureau des affaires juridiques ; d) Conseillers régionaux principaux ; e) Porte-parole ; f) Unité de sécurité du personnel ; g) Médiateur ; h) Unité de coordination des questions de sexospécificité ; et i) Unité de médecine du travail.

A. Bureau du Chef de Cabinet

24. Le Bureau du Chef de Cabinet est la cellule des opérations du Bureau du Directeur général et joue un rôle catalyseur concernant toutes les informations pertinentes et le soutien général aux fonctions courantes exercées par le Directeur général et le Directeur général adjoint dans l'accomplissement du mandat de l'Organisation. Le Bureau du Chef de Cabinet facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion de l'OIM et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège fournissent des réponses appropriées aux défis organisationnels. Par ailleurs, il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veillant au respect de l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures de l'OIM, et facilite la coordination entre le Siège et les bureaux extérieurs. Il est également le point de contact, au sein du Bureau du Directeur général, pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les aspects relevant du mandat du Directeur général et du Directeur général adjoint qui touchent aux effectifs, aux questions financières, à l'établissement des rapports et à la représentation.

25. Les activités menées par le Bureau du Chef de Cabinet en 2010 étaient notamment les suivantes : coordonner les travaux de l'équipe spéciale chargée du 60^e anniversaire de l'OIM, mise en place au Siège avec la participation de collègues des bureaux extérieurs ; et diriger l'équipe spéciale de l'OIM chargée de la protection contre l'exploitation et les violences sexuelles, afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action de l'OIM dans le cadre du IASC. En outre, il a actualisé les Directives relatives au plan de continuité des opérations, organisé la première retraite annuelle de l'Equipe de direction, et élaboré un nouveau modèle pour les rapports que doivent présenter les bureaux extérieurs au Siège.

B. Bureau de l'Inspecteur général

26. Le Bureau de l'Inspecteur général contribue activement à la supervision de l'Organisation par ses fonctions de vérification interne, d'évaluation, d'appréciation rapide et d'enquête. Dirigé par l'Inspecteur général, il rend compte de ses conclusions à la direction de l'OIM et recommande des mesures correctives pour remédier aux problèmes constatés. Il détermine si les objectifs de l'OIM sont réalisés avec efficacité et efficience, en conformité avec les règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation ; il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion ; et contribue à la gestion et à la réduction des risques. Il fournit à l'Administration des conseils formels et informels sur des questions touchant à la gestion et à l'organisation, ainsi que sur les politiques, les programmes, les directives et les examens externes de l'Organisation.

27. En 2010, le Bureau de l'Inspecteur général a adopté la Charte de la vérification interne des comptes de l'OIM, qui énonce les principes directeurs applicables à la fonction de vérification interne des comptes. Elle définit le but, le mandat et les tâches de l'Unité de vérification interne des comptes, et précise qu'elle travaillera en conformité avec les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditors. Dans le cadre d'un processus de renforcement, le Bureau de l'Inspecteur général a fait l'objet, de la part de l'Institute of Internal Auditors, d'une étude de la qualité visant à évaluer l'efficacité avec laquelle il accomplissait sa mission, à dégager les possibilités d'améliorer sa gestion et ses méthodes de travail sur la base des pratiques de pointe en usage dans le monde, et à accroître son utilité pour l'OIM.

28. L'OIM a également créé le Comité consultatif pour les questions d'audit qui, par ses conseils, aide le Directeur général à s'acquitter de ses fonctions de supervision, y compris en ce qui concerne l'efficacité de la gestion des risques, le contrôle interne, la pertinence et l'efficacité du Bureau de l'Inspecteur général, ainsi que d'autres questions se rapportant à la supervision interne du fonctionnement de l'OIM.

29. En 2010, l'Unité de vérification interne des comptes a effectué 27 vérifications (11 en Afrique et au Moyen-Orient, 7 en Europe, 6 dans les Amériques et 3 en Asie), concernant notamment cinq MFR, une MSL et un Centre administratif. Conformément aux prescriptions du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'Unité de vérification interne des comptes a participé conjointement avec les Nations Unies à une vérification des comptes du Fonds humanitaire commun pour le Soudan. A la demande du Bureau du Directeur général, elle a examiné des allégations de fraude ou de conduite répréhensible dans trois bureaux extérieurs. En outre, elle a dispensé une formation sur les contrôles internes à des membres du personnel de l'OIM, et a fourni à l'Organisation aide et conseils sur les moyens de prévenir, de détecter et d'instruire les cas de fraudes.

30. Le fonctionnaire chargé de la supervision a procédé à quatre examens sur dossier visant à fournir des orientations aux bureaux extérieurs sur les allégations de fraude ou de conduite répréhensible. Il a participé à une enquête effectuée conjointement avec un organisme des Nations Unies et, à la demande du Bureau du Directeur général, a mené au Siège une enquête sur des allégations de fraude. En outre, il a organisé des sessions d'information sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général à l'intention d'experts associés et de nouveaux membres du personnel, a émis des suggestions concernant des conventions de contribution de l'OIM avec des donateurs, et a examiné des questions relatives à la gestion et aux ressources humaines dans l'un des services du Siège.

31. Le fonctionnaire chargé de l'évaluation a continué de se consacrer au renforcement de la culture de l'évaluation à l'OIM, en fournissant une assistance technique pour la réalisation d'évaluations dans les bureaux extérieurs de l'OIM, en présentant l'évaluation lors de sessions de formation, et en tenant des réunions d'information destinées aux membres du personnel et aux experts au Siège. Il a aidé des bureaux extérieurs à mettre en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation, et était l'interlocuteur désigné des Etats Membres, des donateurs et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation pour toutes questions relatives à l'évaluation. Le fonctionnaire chargé de l'évaluation a, en outre, fourni des informations sur la surveillance et l'évaluation au Groupe de travail sur l'approbation des projets de l'OIM. Le Bureau de l'Inspecteur général a rendu publiques les évaluations internes et externes des activités menées par l'OIM (huit évaluations effectuées en 2010 sont affichées sur la page web de l'OIM consacrée à l'évaluation).

C. Bureau des affaires juridiques

32. Les tâches courantes du Bureau des affaires juridiques consistent notamment à : dispenser des conseils sur des questions à caractère juridique ou relatives à la Constitution, notamment en matière d'information et de suivi des amendements à la Constitution de l'OIM ; préparer, négocier et superviser les accords relatifs aux privilèges et immunités de l'OIM ; dispenser des conseils sur les conditions à remplir pour obtenir le statut de Membre ou d'observateur ; coordonner les projets de résolution en vue des sessions des organes directeurs ; préparer les déclarations de l'Administration relatives aux recours formés devant la Commission paritaire d'appel et/ou le Tribunal administratif de l'Organisation

internationale du Travail ; effectuer des recherches et rédiger des documents sur les aspects juridiques et politiques des objectifs et fonctions de l'OIM ; préparer et négocier et/ou coordonner les accords de coopération, les contrats, etc. ; réviser et interpréter le Statut et Règlement du personnel et dispenser des conseils à ce sujet au Siège et dans les bureaux extérieurs, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale, l'exonération de l'impôt sur le revenu, les mesures disciplinaires, les cessations de fonctions et les réductions de personnel. Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques en 2010 sont succinctement présentées ci-après.

33. Accords : En 2010, le Bureau des affaires juridiques a finalisé des accords de coopération avec, entre autres, la Communauté des Caraïbes, le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Institut international de droit humanitaire, l'ONUSIDA, le Secrétariat du Comité d'intégration de la Communauté économique eurasiennne, et l'Union postale universelle. Des accords de statut ont été conclus en 2010 avec le Brésil, le Tchad, le Ghana, le Japon, la Mongolie et le Viet Nam.

34. Statut et Règlement du personnel : Le Bureau des affaires juridiques a participé à l'élaboration de la version révisée du Statut du personnel adoptée par le Conseil en décembre 2010, en coordination avec la Division de la gestion des ressources humaines et le Comité de l'Association du personnel.

35. Plaintes du personnel : En 2010, douze recours – dont deux ont été ultérieurement retirés – ont été formés devant la Commission paritaire d'appel, mais le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail n'a été saisi d'aucune plainte.

36. Documents de politique : Tout au long de 2010, le Bureau des affaires juridiques a coordonné l'élaboration d'un certain nombre de documents de politique de l'OIM, dont l'instruction interdisant le recrutement de proches parents intitulée *Close Relatives in the Workplace*, les Directives relatives au plan de continuité des opérations, et le Manuel des achats de l'OIM. Il a également été associé à l'élaboration de directives et d'autres documents de l'OIM concernant l'action de l'Organisation dans le domaine des enfants migrants non accompagnés, ainsi que de principes directeurs régissant les partenariats avec le secteur privé. Il a contribué en outre à la révision des directives relatives à la sélection et à l'emploi de consultants, ainsi que de celles relatives aux stages effectués au Siège et dans les bureaux extérieurs, et a apporté son concours à la création du Comité consultatif pour les questions d'audit. Le Bureau des affaires juridiques a continué de promouvoir la mise en œuvre des principes de protection des données de l'OIM.

37. Amendements à la Constitution de l'OIM : le Bureau des affaires juridiques a continué de promouvoir l'acceptation des amendements à la Constitution.

38. Autres questions institutionnelles : le Bureau des affaires juridiques a participé à l'examen de la stratégie de l'OIM effectué par le Conseil, et a apporté son concours au Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

D. Conseillers régionaux principaux

- Europe et Asie centrale

39. Le Conseiller régional principal pour l'Europe et l'Asie centrale a continué, en 2010, à resserrer la coopération avec des institutions régionales, dont l'Union européenne, la Commission européenne et la Communauté économique eurasienne, avec laquelle l'OIM a achevé des négociations en vue de la signature d'un mémorandum d'accord. Il a contribué au renforcement des dialogues sur les politiques migratoires et des mécanismes de coopération, et a participé à des réunions, ateliers et conférences ou a coordonné les contributions à ces manifestations. Un important volet de son travail a consisté à coordonner la contribution de l'OIM aux travaux des Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations, et à renforcer la coopération avec des organisations internationales, dont le Centre international pour le développement des politiques migratoires. Tout au long de l'année, le Conseiller s'est préoccupé d'entretenir des relations avec les représentants des Etats Membres, tant à Genève que dans les capitales.

40. Pour assurer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein de l'Organisation, le Conseiller régional principal pour l'Europe et l'Asie centrale a eu des contacts réguliers avec les bureaux de l'OIM dans la région et les départements du Siège afin de promouvoir des synergies stratégiques et opérationnelles cohérentes. Son assistance aux bureaux extérieurs a porté sur toutes sortes de questions se rapportant à la migration, y compris la coopération avec la Division des relations avec les donateurs aux fins de collecte de fonds.

- Asie

41. Le Conseiller régional principal pour l'Asie a collaboré étroitement avec les Départements du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays afin d'assurer une communication et une coordination efficaces au sein de l'Organisation face aux défis migratoires dans la région – flux migratoires mixtes, traite des êtres humains et trafic de migrants, réinstallations, migration pour le développement, santé des migrants, et promotion des droits des migrants – ainsi qu'aux catastrophes naturelles et aux déplacements induits par des conflits. Il a également facilité le soutien apporté par l'OIM à des PCR, notamment au Processus de Bali et au Processus de Colombo. En outre, il a collaboré avec le Centre de recherche et de formation de l'OIM en République de Corée sur des questions relatives à la migration, et a facilité la participation du Commissaire du Service d'immigration de la Corée à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil.

42. Le Conseiller régional principal pour l'Asie a également appuyé les efforts déployés par l'OIM Tokyo pour coopérer étroitement avec le Gouvernement du Japon dans le domaine des débats sur la politique migratoire et des réponses opérationnelles aux nouveaux défis de la migration, par exemple sur un projet pilote de réinstallation de réfugiés, qui est le premier projet de ce genre en Asie. Le Timor-Leste a été admis comme Etat Membre de l'OIM à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil. Le Conseiller régional pour l'Asie a continué de collaborer avec les missions permanentes des pays souhaitant devenir membres de l'OIM.

- Afrique

43. Le Conseiller régional principal pour l'Afrique a aidé la Mission spéciale de liaison d'Addis-Abeba et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à mettre en place le processus consultatif régional de l'IGAD et son premier dialogue inter-Etats et intrarégional sur la migration irrégulière et la traite des êtres humains. Eu égard à l'utilité des PCR pour l'Organisation, le Conseiller régional principal pour l'Afrique a coopéré avec des Etats Membres d'Afrique centrale en vue de créer un PCR pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. Il a également aidé la Mission spéciale de liaison d'Addis-Abeba et l'Union africaine à lancer la campagne de lutte contre la traite des êtres humains, une initiative de la Commission de l'Union africaine à Abuja (Nigéria), en réponse au Plan d'action de Ouagadougou de lutte contre la traite des êtres humains, et plus particulièrement des femmes et des enfants. De même, l'appui qu'il a apporté aux bureaux extérieurs a permis d'organiser avec succès la Conférence régionale conjointe de l'OIM et du HCR sur la protection des réfugiés et les migrations internationales à Dar es Salam (République-Unie de Tanzanie), ainsi que la première Conférence ministérielle du MIDSA sur le thème « Gérer la migration par la coopération régionale » à Windhoek (Namibie). Il a également apporté son concours aux efforts déployés par l'OIM en partenariat avec le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour lancer, en octobre 2010, l'Observatoire sur les migrations, qui est basé à Bruxelles (Belgique).

44. Le Conseiller régional principal pour l'Afrique a apporté un concours technique à des propositions de projet et à des rapports bénéficiant du soutien du Fonds 1035, et a contribué à des programmes de formation mis en œuvre au Centre africain de renforcement des capacités de l'OIM à Moshi (République-Unie de Tanzanie). A l'appui des objectifs stratégiques du Directeur général, il a étroitement coopéré avec les bureaux extérieurs et les missions permanentes à Genève sur la question de la suite donnée aux amendements à la Constitution de l'OIM et des paiements des contributions assignées. Quatre nouveaux Etats Membres africains ont rejoint l'OIM en 2010, à savoir le Botswana, la République centrafricaine, le Lesotho et le Swaziland.

- Moyen-Orient

45. En raison de changements dans la composition des effectifs, le poste de Conseiller régional principal pour le Moyen-Orient est resté inoccupé pendant la majeure partie de 2010. Les principales questions présentant un intérêt pour la région ont été réglées par le Chef de Cabinet.

- Amériques

46. En 2010, le Conseiller régional principal pour les Amériques a collaboré avec le Président et les membres du GRULAC, les conseillant et les informant sur des questions régionales. Pour améliorer la compréhension, par les Etats Membres, des questions concernant l'OIM, ainsi que leur participation, il a assuré la coordination et le financement d'une formation en matière de gestion des migrations à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux du GRULAC. Il a également apporté son concours à des réunions du Directeur général et d'autres hauts fonctionnaires avec des représentants permanents et des fonctionnaires gouvernementaux des capitales, et a entretenu des relations suivies avec des organisations régionales dont, entre autres, l'OEA, la Banque interaméricaine de développement, et la Communauté des Caraïbes. En outre, il a facilité les préparatifs de la

réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) qui a eu lieu à Puerto Vallarta (Mexique) en novembre 2010.

47. Pour favoriser le partage d'informations dans la région, le Conseiller régional principal pour les Amériques a réalisé un bulletin semestriel aux fins de diffusion interne et externe. Il s'est rendu en 2010 dans quatre sous-régions des Amériques (Cône Sud, région andine, Amérique centrale et Mexique, et Amérique du Nord et Caraïbes). Il a représenté le Directeur général à des forums et manifestations de portée régionale, et a assisté à deux réunions de PCR dans la région : la Conférence sud-américaine sur la migration, à La Paz (Etat plurinational de Bolivie), ainsi qu'à la Conférence régionale sur la migration, à Tapachula (Mexique). Il a également facilité la participation de l'OIM au Forum ibéro-américain sur la migration et le développement, à San Salvador (El Salvador).

E. Porte-parole

48. En étroite consultation avec le Bureau du Directeur général, l'Equipe de direction et les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier, le Porte-parole, qui est aussi le Chef de la Division Médias et communication a, en 2010, piloté la stratégie mondiale suivie par l'OIM dans le domaine des médias et de la communication afin d'attirer l'attention sur toutes sortes de questions migratoires, publié des rapports, noué des partenariats et organisé des événements institutionnels clés avec les médias et d'autres interlocuteurs. Il a régulièrement conseillé le Directeur général, le Directeur général adjoint, le personnel de direction et les bureaux extérieurs de l'OIM sur des questions stratégiques relevant de la communication, veillant à la cohérence des messages délivrés sur diverses questions, souvent complexes et sensibles, relatives à la migration.

49. Tout au long de l'année, en coordination avec le Bureau du Directeur général, le Porte-parole a défini, formulé et supervisé la mise en œuvre de la stratégie mondiale de communication et de relations avec les médias de l'OIM, notamment en diffusant des messages institutionnels clés sous la forme de notes de presse, de communiqués de presse et d'articles d'opinion. Il a, en outre, conseillé le Directeur général et les membres de la direction sur les stratégies de communication à adopter à l'égard des communautés victimes du tremblement de terre en Haïti et des inondations au Pakistan.

50. Durant la période considérée, un dialogue positif a été noué entre l'OIM et les communautés victimes du tremblement de terre en Haïti, qui a débouché sur la publication d'un livre et d'un blog vidéo réunissant les témoignages de victimes du tremblement de terre. Cette initiative a contribué à attirer l'attention du grand public et de la communauté internationale sur les besoins à moyen et à long terme des survivants du tremblement de terre.

51. Le Porte-parole a veillé à la qualité de toutes les informations diffusées au public et à leur conformité avec les objectifs stratégiques généraux de l'Organisation et à ses messages clés. Il a supervisé la gestion courante du personnel de la Division Médias et communication à Genève, Washington D.C. , Bangkok et Manille, ainsi que toutes les allocations budgétaires et dépenses.

52. Avec le soutien du Bureau du Directeur général, il a contribué à l'amélioration des flux d'information entre les départements et les bureaux extérieurs de l'OIM ainsi qu'avec les Etats Membres, les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'OIM du monde entier.

F. Sécurité du personnel

53. L'Unité de sécurité du personnel s'emploie à garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel de l'OIM, ainsi que la protection des possessions de l'Organisation. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) est resté le principal partenaire de l'OIM en matière de gestion de la sûreté et de la sécurité dans le monde. Ce partenariat a été renforcé en 2010 à la suite des révisions récemment apportées au mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et l'UNDSS. En 2010, l'OIM a versé à l'UNDSS 6,4 millions de dollars E.-U., correspondant à la redevance due pour la première année du budget biennal mondial fondé sur le partage des dépenses (2010-2011) du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

54. Au cours des dix premiers mois de 2010, l'Unité a enregistré 245 incidents se rapportant directement ou indirectement à la sûreté et ou à la sécurité, et a réagi en fournissant un soutien technique, en apportant une aide financière, en réalisant des évaluations de la sécurité et des analyses des risques. Soixante-dix bureaux extérieurs de l'OIM ont demandé une aide financière pour se mettre en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. Un soutien budgétaire additionnel a dû être apporté pour faire face à la détérioration de la situation générale au regard de la sécurité dans un certain nombre de pays et aux demandes concomitantes d'aide d'urgence.

55. En 2010, pour répondre aux crises en Haïti et au Pakistan, l'OIM a dû faire face à des problèmes de sécurité sans précédent. Le personnel de l'Organisation a été exposé à des menaces directes en Afghanistan, au Guatemala, en Somalie, au Soudan et en Ouganda. Des incidents de sûreté et de sécurité (un abominable vol à main armée, des accidents du travail et des accidents de la route) ont malheureusement coûté la vie de six membres du personnel en 2010. Il est clair qu'en raison de la diversité des opérations de l'OIM et de l'environnement souvent dangereux dans lequel l'Organisation intervient, les membres du personnel continuent d'être exposés à des menaces et à des risques graves, ce qui requiert de la part de l'Organisation toute la diligence voulue et toute son attention.

G. Médiateur

56. L'OIM met à la disposition de son personnel du monde entier les services d'un médiateur pour l'aider à résoudre les conflits de manière informelle et pour le conseiller en toute confidentialité, neutralité et indépendance sur des questions liées au travail, qu'il s'agisse des conditions d'emploi ou des relations avec les supérieurs hiérarchiques ou les collègues. Le Médiateur aide les membres du personnel à envisager des possibilités permettant de résoudre les problèmes, intervient de manière informelle ou assure une médiation en leur nom, et fournit des renseignements sur les voies officielles de règlement des litiges. En 2010, les consultations ont essentiellement porté sur les relations au travail, mais aussi sur l'avancement dans la carrière, la rémunération et les prestations, ainsi que les valeurs et l'éthique.

H. Coordination des questions de sexospécificité

57. L'Unité de coordination des questions de sexospécificité appuie la mise en œuvre de la politique du genre de l'OIM en fournissant aux départements du Siège et aux bureaux extérieurs des conseils et des orientations techniques. Elle veille à ce que l'OIM intègre une perspective sexospécifique dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques, y compris dans sa gestion des ressources humaines. Elle s'emploie en outre à faire mieux connaître les questions de sexospécificité dans le contexte migratoire à l'échelle internationale, coopérant activement avec les partenaires de l'OIM au niveau interinstitutions pour créer des synergies et sensibiliser aux mesures de l'OIM. En 2010, l'Unité de coordination des questions de sexospécificité a plus particulièrement axé ses efforts sur les activités ci-après.

58. L'OIM a publié une fiche d'information intitulée « Migration, genre et rapatriements de fonds », et a organisé deux ateliers visant à renforcer les capacités des femmes migrantes à diriger des organisations de la diaspora. L'Unité de coordination des questions de sexospécificité a également pris part, au nom de l'OIM, à la table ronde 2.2 du FMMD sur la migration, le genre et la famille, notamment en coordonnant le document d'information et en rédigeant une annexe conjointement avec ONU-Femmes.

59. L'OIM a publié une fiche d'information sur les mesures de lutte contre la violence et la discrimination à l'encontre des femmes et des filles migrantes, et a contribué à l'élaboration de plusieurs rapports établis par le Secrétaire général des Nations Unies, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le HCDH et le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

60. L'OIM a participé à de nombreuses initiatives sur la question des mutilations génitales féminines dans le contexte migratoire. A l'occasion de la septième Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, elle a coorganisé une réunion-débat sur l'intervention des hommes en faveur de l'abandon des mutilations génitales féminines, ainsi qu'une exposition d'art au Musée d'ethnographie de Genève. Avec plusieurs organismes des Nations Unies, elle a rédigé et approuvé la Stratégie mondiale visant à empêcher le personnel de santé de pratiquer des mutilations sexuelles féminines.

61. Dans le prolongement de son approbation de la Déclaration d'engagement sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies ou de toute autre organisation, l'OIM a pris des dispositions pour améliorer ses capacités de prévention et de lutte contre les cas d'exploitation et d'abus sexuels. L'Organisation a pris part à l'Etude du IASC sur la protection contre les actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par des membres du personnel de l'ONU, d'ONG, de l'OIM et de la FICR, et participe au Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles que le IASC vient de mettre en place.

62. En 2010, le réseau de correspondants chargés des questions de sexospécificité s'est accru de 11 %. Le nombre d'hommes qui y participent a augmenté de manière encourageante, quoique légère. Aujourd'hui, il existe 143 correspondants représentant 90 pays.

63. En 2010, l'Unité de coordination des questions de sexospécificité a continué de suivre régulièrement les données relatives à l'équilibre entre les sexes au sein de l'Organisation. Le pourcentage de femmes fonctionnaires à l'OIM se situait à 42 % en 2010,

ce qui représente un recul après quatre années de stagnation. L'Organisation a souscrit au Programme de mobilité du personnel et de double carrière des Nations Unies afin de soutenir l'emploi du conjoint et de faciliter la réinstallation des membres du personnel de l'OIM et de leur famille.

Points de la stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 12

I. Médecine du travail

64. L'Unité de médecine du travail et ses unités décentralisées de soins de santé et d'assurance maladie, installées dans les Centres administratifs de Manille et de Panama, dispensent au personnel de l'OIM des conseils en matière d'assurance maladie et de voyages, facilitent les procédures d'hospitalisation partout dans le monde et contribuent à un environnement de travail sain.

Suivi et soutien médical

65. Durant 2010, l'Unité a évalué l'aptitude au travail de 2 474 membres du personnel, et l'aptitude à être muté ou à effectuer un déplacement officiel de 721 membres du personnel. Les médecins-administrateurs ont dispensé 531 consultations et services de conseils, ce qui correspond aux chiffres pour 2009 (voir la figure 1).

66. En 2010, les quatre médecins-administrateurs de l'OIM ont effectué des missions pour améliorer les services fournis par l'Unité. Ils ont notamment effectué les déplacements suivants :

- Centres administratifs de Manille et de Panama : Contrôle de la qualité des services, y compris contrôle par sondages des dossiers médicaux et des demandes de remboursement des frais médicaux.
- Sri Lanka : Evaluation sanitaire d'installations médicales locales, évaluation des possibilités d'évacuation, et écoute des préoccupations du personnel.
- Haïti : Evaluation et soutien sanitaires à l'intention des membres du personnel de l'OIM au cours des semaines qui ont suivi le tremblement de terre de janvier 2010.
- New York : Participation à l'Equipe d'intervention médicale des Nations Unies, et cours de formation sur les techniques de soins pré-hospitaliers de maintien des fonctions vitales, sur les soins de base et sur le système de commandement des interventions. L'appartenance à ce réseau permet d'offrir aux membres du personnel et à leur famille une assistance rapide en cas de catastrophe majeure.

67. L'Unité de médecine du travail a favorisé l'adoption de mesures préventives, y compris une formation sur les questions de sûreté et de sécurité à l'intention des femmes qui voyagent, ainsi qu'une formation sur les moyens de faire face au stress sur la base des enseignements tirés en Haïti. Elle a également collaboré avec l'Unité de sécurité du personnel pour élaborer une formation aux premiers secours en cas d'urgence tactique destinée au personnel affecté à des bureaux extérieurs exposés à un haut degré d'insécurité.

68. L'Unité a organisé à l'intention des membres du personnel de l'OIM des campagnes d'information sur les risques sanitaires mondiaux (par exemple, sur les infections transmises par les moustiques telles que le paludisme, la dengue ou la fièvre jaune) et sur les flambées de choléra locales au Soudan et en Haïti. Elle a envoyé des troussees médicales aux bureaux extérieurs ayant besoin de matériel médical pour leur personnel (Afghanistan, Haïti, Pakistan).

69. L'Unité de médecine du travail a régulièrement fourni des informations épidémiologiques et des conseils sur les pandémies (par exemple, sur le H1N1), d'autres flambées (par exemple, de méningite), et sur les risques environnementaux pour la santé (par exemple, sur le nuage de cendres volcaniques en Islande ou les feux de friches dans la Fédération de Russie) afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la santé des membres du personnel et de leur famille et de garantir la fluidité du travail.

70. Enfin, l'Unité de médecine du travail a procédé à 54 évacuations médicales et voyages pour raison de santé depuis des bureaux extérieurs, veillant à ce que les membres du personnel et les personnes à leur charge aient accès aux meilleures installations médicales disponibles tout en maîtrisant les dépenses (voir la figure 2).

Questions relatives à l'assurance maladie

71. Les unités de soins de santé et d'assurance maladie à Manille et à Panama ont traité 5 447 demandes de remboursement en 2010 (contre 5 065 demandes en 2009, soit une augmentation de 7 %, alors que le nombre d'assurés a augmenté de 9 %), et ont traité les demandes d'admission à l'assurance de membres du personnel et de leurs personnes à charge (figure 3).

72. L'Unité de soins de santé et d'assurance maladie à Manille a suivi 53 nouveaux cas d'accident du travail correspondant à 914,5 jours de congé de maladie rémunérés, ce qui représente une nette amélioration (30 % de moins qu'en 2009) (voir la figure 4).

73. L'Unité de médecine du travail a demandé et obtenu le paiement de prestations dans deux cas de décès, deux cas d'invalidité totale permanente et divers cas d'invalidité partielle permanente.

74. Pour garantir l'hospitalisation dans des établissements de référence et limiter les cas de dépenses élevées, l'Unité de médecine du travail et la Division de la gestion des ressources humaines ont signé de nouveaux accords avec des hôpitaux (par exemple, au Panama et en Jordanie) et ont durci les procédures de suivi des cas de dépenses élevées en coordination avec la compagnie d'assurance de l'OIM.

Mesures prises en 2010

75. Poursuivant ses efforts visant à déceler et à prévenir les maladies, l'Unité a mis en place un dépistage volontaire du cancer du côlon dans le cadre de l'examen médical périodique des membres du personnel de plus de 50 ans.

76. Pour faciliter la continuité des opérations et la mobilité du personnel, notamment dans les zones dans lesquelles les installations médicales sont limitées, l'Unité a élaboré une proposition consistant à saisir et à archiver électroniquement les dossiers médicaux de tous les

membres du personnel dans le respect de la confidentialité, et à permettre leur consultation dans le monde entier et à tout moment par les trois unités de médecine du travail à Genève, à Manille et à Panama. Ce projet doit être mis en œuvre en 2011.

77. L'Unité a participé à une étude du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur les services médicaux des Nations Unies, qui visait à dégager les moyens mieux à même de garantir la fourniture de services de qualité et de promouvoir des normes de médecine du travail communes au système des Nations Unies et aux organisations apparentées. Les recommandations pertinentes seront communiquées en 2011.

Figure 1 : Tâches effectuées par l'Unité de médecine du travail en 2010

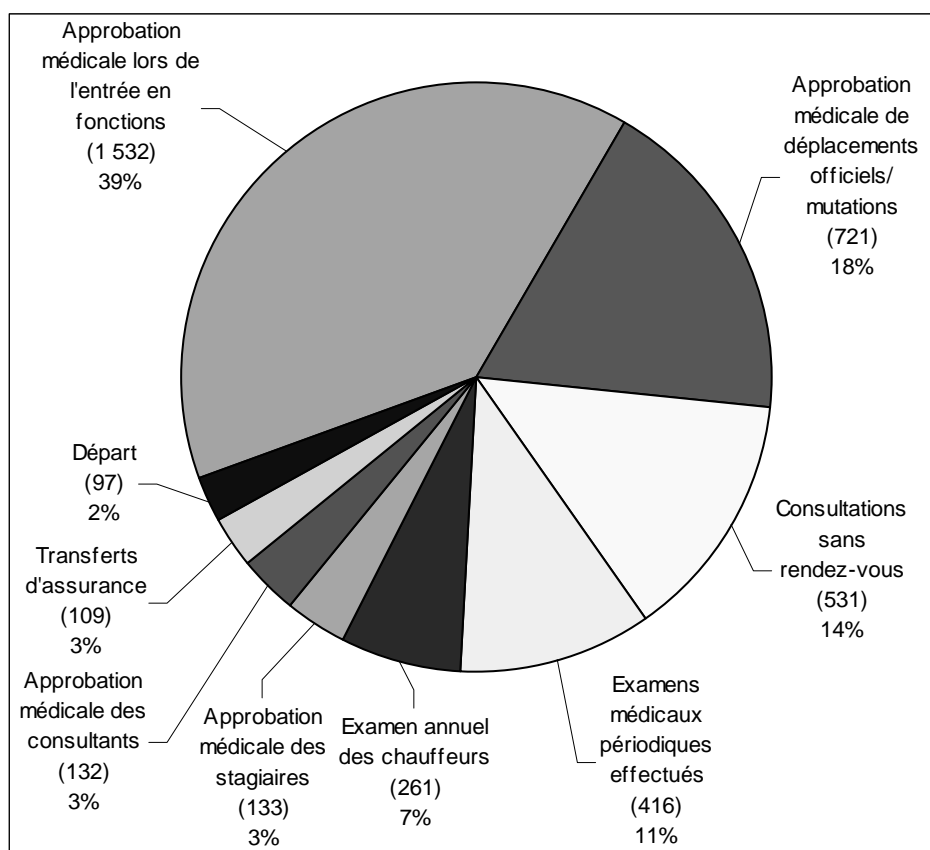


Figure 2 : Pays dans lesquels des évacuations médicales ont eu lieu

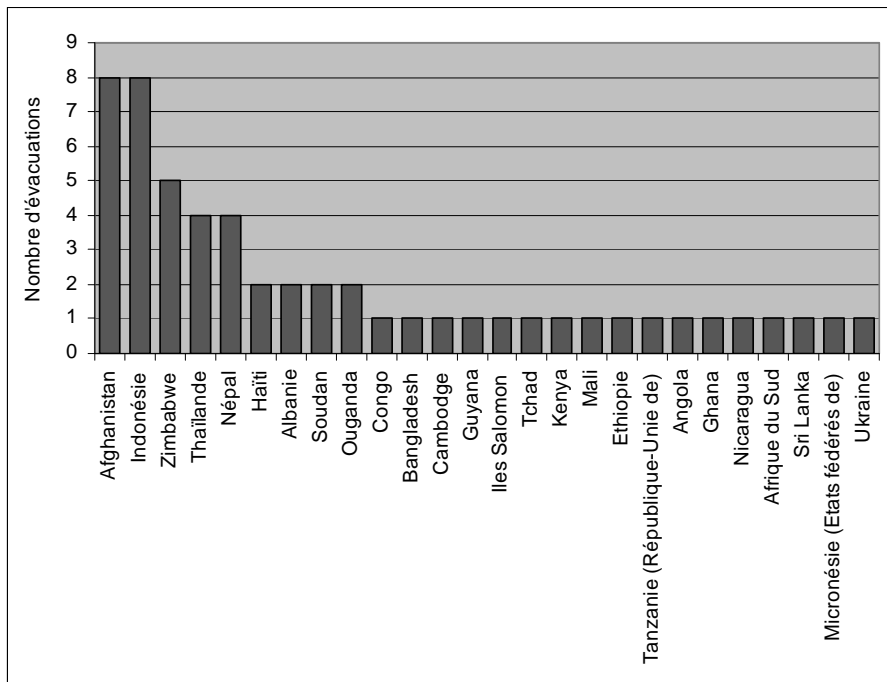


Figure 3 : Sociétaires et personnes à charge

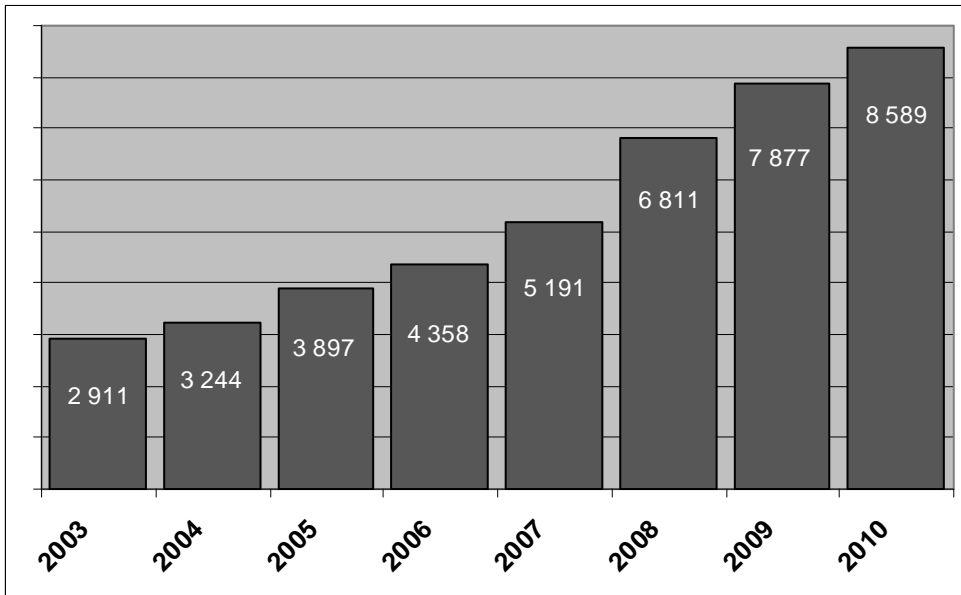
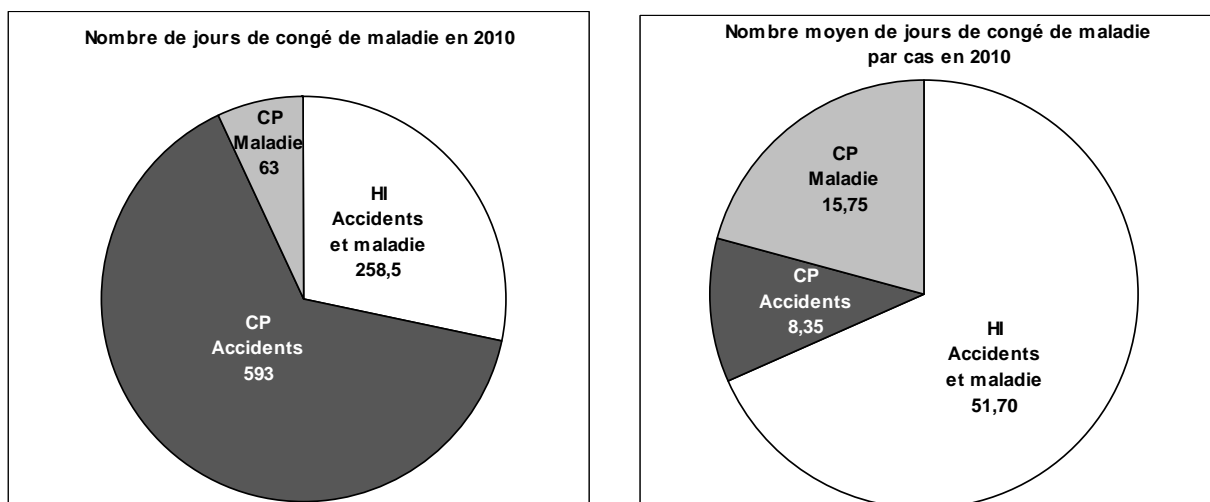
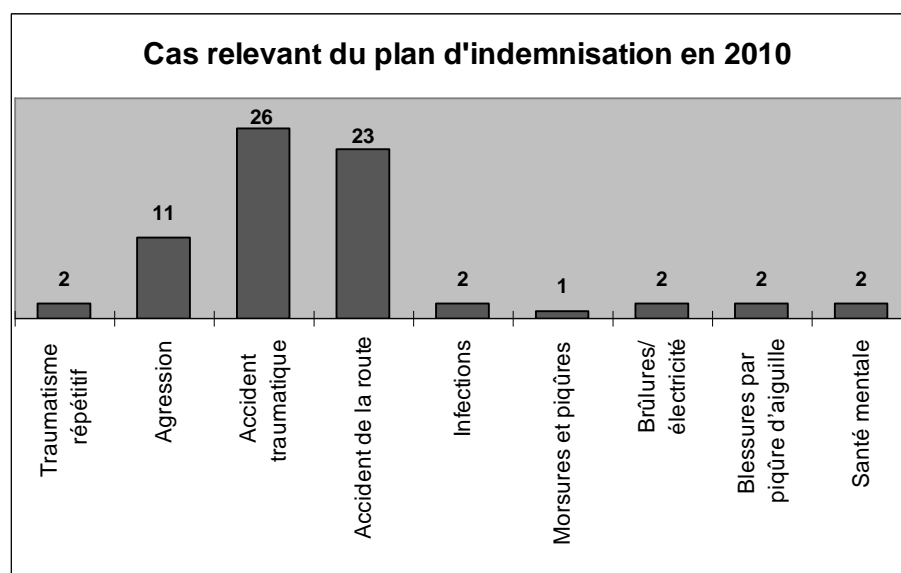


Figure 4 : Congés de maladie dus à un accident du travail ou à une maladie en 2010



(CP : plan d'indemnisation ; HI : assurance maladie)



II. COOPERATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

A. Le Conseil et ses organes subsidiaires

78. L'Organisation a continué à informer les Etats Membres de ses activités et à les consulter sur les questions ayant des incidences budgétaires ou financières, ainsi que sur celles concernant les politiques et les programmes.

Sixième session du Comité permanent des programmes et des finances (10 et 11 mai 2010)

79. Présidée par M. S. Kitajima (Japon), cette session a été principalement consacrée à l'examen des points suivants de l'ordre du jour : contributions assignées restant dues à la

partie administrative du budget ; Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 ; déclaration d'un représentant de l'Association du personnel ; révision du Programme et Budget pour 2010 ; barème des quotes-parts pour 2011 ; soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 ; échange de vues sur : a) la gestion des ressources humaines ; b) l'élaboration des projets ; et c) les migrants en détresse ; réforme budgétaire de l'OIM ; et informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle. Le rapport intégral sur la sixième session du Comité permanent des programmes et des finances est reproduit dans le document MC/EX/705.

Cent septième session du Comité exécutif (25 juin 2010)

80. Le Comité exécutif a élu Mme A. Navarro (Etat plurinational de Bolivie) Présidente, et Mme E. Nee-Whang (Ghana) Vice-Présidente. Le Comité exécutif a examiné le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2009 ; le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 ; la révision du Programme et Budget pour 2010 ; le barème des quotes-parts pour 2011 ; et d'autres points soulevés dans le Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa sixième session. Le rapport intégral sur la cent septième session du Comité exécutif est reproduit dans le document MC/2295.

Septième session du Comité permanent des programmes et des finances (2 et 3 novembre 2010)

81. Cette session a été présidée par M. S. Kitajima (Japon). Les points inscrits à l'ordre du jour étaient notamment les suivants : la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2010 ; le rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ; le Programme et Budget pour 2011 ; un rapport d'étape du Groupe de travail sur la réforme budgétaire ; l'examen de la stratégie de l'OIM ; une déclaration d'un représentant de l'Association du personnel ; le Rapport sur la gestion des ressources humaines ; la révision du Statut du personnel ; un échange de vues sur le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations ; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 ; le soixantième anniversaire de l'OIM, et des informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle. Au titre des autres questions, le Comité permanent a recommandé que le Conseil nomme son Rapporteur membre du Comité des pensions du personnel. Le rapport intégral sur la septième session du Comité permanent des programmes et des finances est reproduit dans le document MC/2304.

Quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil (du 29 novembre au 2 décembre 2010)

82. Les membres du nouveau bureau ont été élus comme suit : Président : M. I. Jazaïry (Algérie) ; Premier Vice-Président : M. C. Strohal (Autriche) ; Second Vice-Président : Mme A. Arango (Colombie) ; et Rapporteur : M. K. Talha (Bangladesh).

83. Le Conseil a approuvé l'admission de cinq nouveaux Etats Membres (Botswana, République centrafricaine, Lesotho, Swaziland et Timor-Leste), ce qui a porté à 132 le nombre total d'Etats Membres. Il a également approuvé les demandes de statut d'observateur présentées par l'Institut international de droit humanitaire, la Fédération des organismes chrétiens de service de volontariat international, et *Scalabrini International Migration Network*.

84. Le Conseil a en outre examiné les points de l'ordre du jour suivants : le Rapport du Directeur général au Conseil ; des déclarations des Membres et des observateurs dans le cadre du débat général ; une allocution de Mme Cecilia Malmström, Commissaire européen aux affaires intérieures ; le lancement du rapport *Etat de la migration dans le monde 2010 – L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements* ; la gouvernance de l'OIM, y compris le projet de Rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil ; le Rapport sur la cent septième session du Comité exécutif ; la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2010 ; le Programme et Budget pour 2011 ; le Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ; l'examen de la stratégie de l'OIM ; la révision du Statut du personnel ; et d'autres points soulevés dans le Rapport du Comité permanent des programmes et des finances.

85. Le Conseil a, en outre, été informé des dates provisoires auxquelles se réuniraient les organes directeurs en 2011, à savoir : les 10 et 11 mai 2011 pour la huitième session du Comité permanent des programmes et des finances ; le 29 juin 2011 pour la cent huitième session du Comité exécutif ; les 1^{er} et 2 novembre 2011 pour la neuvième session du Comité permanent des programmes et des finances ; et du 29 novembre au 2 décembre 2011 pour la session ordinaire suivante du Conseil².

86. Le point suivant inscrit à l'ordre du jour était un dialogue interactif avec le Groupe mondial sur la migration, introduit par un exposé de la Présidente en exercice, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Conseil s'est conclu par le Dialogue international sur la migration, avec des exposés et des discussions sur : a) la migration et les mutations sociales ; et b) les faits marquants sur la scène migratoire – éléments nouveaux de premier plan.

87. Le rapport intégral sur la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil est reproduit dans le document MC/2310.

Réunions d'information et consultations informelles avec les Etats Membres

88. Dans le cadre du processus continu de consultations avec les Etats Membres, l'Administration a invité durant l'année les représentants des Etats Membres à huit consultations informelles sur des questions financières, administratives, de gestion et de gouvernance inscrites à l'ordre du jour des sessions des organes directeurs en 2010. Des observateurs ont été invités à participer à deux consultations sur des thèmes choisis pour le Dialogue international sur la migration.

89. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est chargé de soutenir et de coordonner les relations de l'OIM avec d'autres organisations intergouvernementales, la société civile et les médias. En outre, il donne des conseils et apporte un appui en ce qui concerne les relations avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et ceux du secteur privé. Le Département dirige et coordonne les activités de forum de l'OIM, notamment le Dialogue international sur la migration, le soutien apporté par l'OIM aux processus consultatifs mondiaux et régionaux, les préparatifs des sessions annuelles des organes directeurs de l'Organisation, et les fonctions de communication et d'information de l'OIM.

² Les dates de la prochaine session ordinaire du Conseil ont été fixées ultérieurement aux 5, 6 et 7 décembre 2011.

B. Organes directeurs

90. En 2010, parallèlement aux services de secrétariat fournis pour les réunions précitées, le Département de la coopération internationale et des partenariats a coordonné la mise à jour du site web de l'OIM se rapportant aux organes directeurs ainsi que des sections correspondantes de l'intranet de l'OIM. En outre, il a apporté un soutien aux Etats Membres en organisant trois réunions du Groupe du travail sur la réforme budgétaire.

91. Le Service de traduction a assuré la traduction de tous les documents et publications officielles de l'OIM dans les trois langues de travail officielles de l'Organisation et, au besoin, dans d'autres langues. En 2010, plus de 4 000 pages ont été traduites dans les langues officielles de l'OIM. L'une des principales tâches a consisté à assurer la publication de l'édition 2010 du rapport *Etat de la migration dans le monde* simultanément en anglais, en espagnol et en français.

92. En 2010 le thème dominant du Dialogue international sur la migration choisi par les Etats Membres était « Migration et mutations sociales ». Deux ateliers ont été organisés dans ce cadre, qui ont traité des thèmes suivants : « Migration et transnationalisme : chances et défis », et « Sociétés et identité : Les incidences multiformes de la migration ». Plus de 200 personnes représentant 70 pays ont participé à chacun de ces ateliers. Une enquête réalisée après le second atelier a confirmé que, dans l'ensemble, les participants étaient très satisfaits (80 %).

93. La question de la migration et du changement climatique a occupé le devant de la scène en 2010. Des fonctionnaires de l'OIM ont participé à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún (Mexique), de sorte qu'une référence à la migration a été incorporée dans les accords de Cancún. En outre, l'OIM a étroitement coopéré avec des organismes partenaires, notamment le IASC, l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

94. L'OIM a joué un rôle essentiel dans un certain nombre d'autres manifestations de haut niveau sur le changement climatique, dont : le Séminaire sur les conséquences internationales du changement climatique pour la sécurité, organisé par l'UE et le Forum régional de l'ASEAN (novembre 2010) ; une manifestation parallèle sur le changement climatique et la sécurité lors du septième Forum africain sur le développement (octobre 2010) ; et une concertation interministérielle sur les politiques relatives aux questions de migration et de changement climatique au Bangladesh (mai 2010). Dans le domaine des politiques et de la recherche, l'OIM a continué à améliorer des modèles conceptuels et à parfaire ses connaissances sur le lien entre la migration et le changement climatique, en partenariat avec l'Alliance pour le changement climatique, l'environnement et les migrations, et le Groupe informel du IASC sur les migrations, les déplacements et le changement climatique.

C. Partenariats internationaux

95. L'OIM a apporté un appui au quatrième Forum mondial sur la migration et le développement par des documents de travail qu'elle a rédigés ou auxquels elle a contribué, ainsi qu'en participant à l'animation de certaines tables rondes et en s'occupant des questions pratiques relatives au voyage des délégués du FMMD et d'autres questions connexes. Lors des débats du FMMD, l'OIM a pu faire part des expériences tirées de ses opérations menées dans le monde entier sur un large éventail de questions touchant à la migration et au développement.

96. L'OIM a apporté son concours à certains des principaux PCR sur la migration :

- MDSA : L'OIM a aidé la présidence namibienne à planifier et à organiser la première Consultation ministérielle sur la gestion des migrations par la coopération régionale (tenue à Windhoek (Namibie) en novembre 2010), et à rédiger les modalités de fonctionnement du MDSA.
- Projet pilote du Dialogue d'Abou Dhabi : L'OIM a soutenu un projet pilote sur l'administration du cycle de l'emploi contractuel temporaire de la main-d'œuvre indienne et philippine aux Emirats arabes unis.
- Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle (dans le cadre du Processus de Colombo) : L'OIM a contribué à une étude sur la migration de travail en provenance des pays du Processus de Colombo, aux préparatifs de la quatrième Consultation ministérielle de ce processus, et à une initiative visant à renforcer sa durabilité.
- IGAD-PCR : L'OIM a facilité l'organisation de la première réunion tenue par l'IGAD-PCR depuis son lancement en 2008, sur le thème de la gestion des migrations dans la région (octobre 2010, Addis-Abeba (Ethiopie)), et a contribué à la définition des modalités de fonctionnement en vue des consultations futures.

97. L'OIM a collaboré avec le Groupe mondial sur la migration (GMG), participant notamment au premier Colloque de praticiens du GMG, placé sous la présidence du PNUD, sur le thème « Surmonter les barrières : instaurer des partenariats pour la migration et le développement humain ». Sous la présidence du HCDH, l'OIM a participé à la réunion d'experts du GMG consacrée aux « Migrants en situation irrégulière : défendre et protéger avec efficacité leurs droits humains », qui a débouché sur une déclaration commune des chefs des organismes membres du GMG. Le manuel dont l'OIM avait pris l'initiative, *Mainstreaming Migration into Development Planning*, a été lancé en tant qu'action du GMG lors du FMMD en 2010. Cet ouvrage comble le fossé qui sépare le discours de l'action en donnant aux décideurs des orientations qui confèrent un caractère concret à la thématique migration et développement. La planification des modalités d'intégration à l'échelle nationale a été entreprise conjointement par l'OIM et le PNUD, qui coprésident le Groupe de travail du GMG sur l'intégration de la migration dans les stratégies de développement national.

Points de la stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9

D. Médias et communication

98. Dans le cadre de sa stratégie Médias et communication, l'OIM s'emploie à consolider son rôle de point de référence naturel pour toutes les questions se rapportant à la migration, brossant un tableau équilibré des chances et des défis actuels de la migration. En 2010, certaines stratégies de communication ont été mises en place au sein des communautés victimes du tremblement de terre en Haïti et des inondations au Pakistan.

99. L'Unité Médias et information, qui est le principal interlocuteur des médias, a sensibilisé la presse à un large éventail de questions migratoires. En 2010, elle a rédigé près de 600 notes de presse, articles et vidéos d'information diffusés par courrier électronique et par le biais du site Internet de l'OIM. En outre, elle a réalisé plus de 2 000 entretiens individuels et réunions d'information avec les médias depuis Genève, Bangkok et Washington D.C., qui ont débouché sur 27 386 articles de presse dans les trois langues officielles. Elle a également produit les éditions printemps et hiver du magazine *Migrations* de l'OIM.

100. L'OIM a organisé 20 campagnes d'information dans le monde sur la prévention de la migration irrégulière, la défense d'une migration de main-d'œuvre sûre, et la lutte contre la traite. Par ailleurs, elle a élaboré et diffusé des messages institutionnels à l'occasion de journées internationales importantes, notamment la Journée internationale des migrants et la Journée internationale de la femme.

101. Le nombre total de visites du site web de l'OIM est passé de 1,35 million en 2009 à plus de 1,5 million en 2010, ce qui représente 4,3 millions de pages consultées. L'intranet de l'OIM s'est, lui aussi, développé en 2010, enregistrant plus de 1,72 million de visites par des membres du personnel de l'OIM de plus de 152 pays et territoires. L'intranet comprend plus de 200 rubriques et sous-rubriques donnant accès à plus de 70 000 documents de l'Organisation. L'iconothèque électronique de l'OIM rassemble plus de 11 700 photographies datant de 1951 à aujourd'hui. Pour sa part, le site web du FMMD a enregistré en 2010 45 000 visites représentant 174 000 pages consultées. Parmi les améliorations qui ont été apportées, il convient de citer des outils d'enregistrement en ligne aux réunions, ainsi qu'une plate-forme de partage d'informations en ligne pour des points focaux de plus de 190 pays.

Points de la stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12

E. Relations avec les donateurs

102. L'édition 2010 de *Migration Initiatives*, la publication annuelle de l'OIM sur les appels de fonds, a présenté les programmes de tous les bureaux de l'OIM dans le monde pour lesquels des financements étaient requis. Ceux-ci se sont élevés au total à 1 219 millions de dollars E.-U.. Par ailleurs, des documents sur la mobilisation des ressources traitant plus particulièrement de secteurs spécifiques, tels que *IOM CAP Compendium 2010*, ont été lancés.

103. Les opérations menées en réponse aux deux catastrophes naturelles majeures survenues en Haïti et au Pakistan ont représenté une lourde charge de travail dans les domaines suivants : coordination et préparation des appels de fonds de l'OIM ; diffusion d'informations régulières aux donateurs ; soutien à la mobilisation des donateurs et participation aux mesures de planification et d'intervention interinstitutions dirigées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. En outre, l'OIM a

participé à 14 appels globaux et appels éclair interinstitutions au niveau régional et national. En 2010, elle a reçu de divers donateurs quelque 225 millions de dollars E.-U. en réponse à des procédures d'appel global et à des appels éclair. Le Fonds central pour les interventions d'urgences est resté une importante source de financement des activités humanitaires de l'OIM. Depuis 2006, l'Organisation a reçu de ce fonds 80 millions de dollars E.-U. pour fournir une aide d'urgence aux pays en situation de crise humanitaire.

104. L'OIM a continué de bénéficier de divers fonds d'affectation spéciale multidonateurs, tels que le Fonds central pour la lutte contre la grippe, les fonds communs humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, et le Fonds du programme « Unis dans l'action ».

F. Recherche sur la migration

105. La publication phare de l'OIM, le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2010 – L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*, a été lancée dans les trois langues officielles de l'OIM (anglais, espagnol et français) à la session du Conseil de l'OIM, le 29 novembre 2010. En outre, 19 documents d'information ont été commandés et publiés dans une série en ligne. Quatorze séminaires interinstitutions ont été organisés pour permettre aux auteurs de ces documents ainsi qu'à d'autres chercheurs et praticiens éminents des questions migratoires d'approfondir l'examen des thèmes principaux étudiés dans ce rapport.

106. En 2010, des profils migratoires ont été publiés pour 10 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Un profil migratoire a également été réalisé pour le Brésil, qui a offert un cadre de référence pour la collecte et l'analyse de données effectuées à l'appui d'une planification stratégique des politiques migratoires à l'échelle nationale et régionale. En 2010, des profils migratoires ont été lancés pour 14 autres pays.

107. L'OIM a pris part, en 2010, à la mise en place de l'Observatoire ACP sur les migrations, et a aidé le Secrétariat du Groupe des pays ACP à faire la synthèse des données existantes sur la migration et à répondre aux besoins en matière de recherche et de politique par des projets de recherche axés sur la formulation de politiques. En 2010, 12 aperçus nationaux et 6 aperçus régionaux identifiant les besoins de recherche actuels ont été réalisés.

108. En partenariat avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies, l'OIM a lancé un nouveau site web interactif intitulé « Migration et intégration : Construire des sociétés d'inclusion » lors du troisième Forum annuel de l'Alliance tenu en mai 2010 à Rio de Janeiro (Brésil).

109. Les titres ci-après ont été publiés dans la série *Migration Research* : MRS No. 38 – *An Assessment of Principal Regional Consultative Processes on Migration* ; MRS No. 39 – *Angola: A Study of the Impact of Remittances from Portugal and South Africa* ; MRS No. 40 – *Migrant Resource Centres: An Initial Assessment* ; et MRS No. 41 – *The Role of Migrant Care Workers in Ageing Societies: Report on Research Findings in the United Kingdom, Ireland, Canada and the United States*. Par ailleurs, six numéros du journal *International Migration* ont été publiés en 2010.

110. La série Dialogue international sur la migration s'est enrichie de trois nouveaux rapports : IDM 14 – *Gestion de la migration de retour* ; IDM 15 – *Le renforcement du rôle de*

la migration de retour dans les efforts de développement ; et IDM 16 – *Droits de l’homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque*. Ces trois rapports sont reproduits dans des publications trilingues.

111. La librairie en ligne a continué d’offrir la possibilité de commander ou de télécharger des publications en ligne. Le magasin est convivial et s’articule autour de différentes rubriques, par exemple selon la série de publications. La rubrique des publications du site intranet a permis au personnel de l’OIM du monde entier d’accéder à l’ensemble des publications de l’Organisation. Les statistiques pour 2010 sont les suivantes (à l’exclusion de celles concernant le personnel de l’OIM) :

- 1 800 commandes ;
- 1 817 nouveaux utilisateurs enregistrés ;
- 569 publications téléchargées vers la librairie en ligne de l’OIM (dont 469 peuvent être téléchargées gratuitement en format PDF).

112. En 2010, la bibliothèque a amélioré l’accès à sa collection en modernisant sa base de données et en répertoriant environ 80 % des archives historiques de l’Organisation.

Points de la stratégie de l’OIM : 3, 4, 5, 6 et 11

G. Droit international de la migration

113. En septembre 2010, en coopération avec l’Institut international de droit humanitaire, l’Unité du droit international de la migration a dispensé à San Remo son sixième cours sur le droit international de la migration à 42 fonctionnaires nationaux, représentants d’organisations internationales et membres de la société civile provenant de 36 pays. Une formation a été assurée à l’intention de fonctionnaires gouvernementaux des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Djibouti, El Salvador, Mongolie, Namibie, Afrique du Sud, République arabe syrienne et Zimbabwe. En outre, une formation a été dispensée à des diplomates aux Nations Unies à New York, conjointement avec l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ainsi qu’en Indonésie, sous les auspices du Ministère des affaires étrangères. Plus de 440 personnes ont bénéficié d’une formation en 2010 dans le cadre de divers séminaires, ateliers et conférences sur le droit international de la migration. L’Unité a également contribué à des activités de formation organisées par des bureaux extérieurs, ainsi qu’à des réunions d’information pour des étudiants en visite au Siège.

114. En 2010, l’Unité du droit international de la migration a donné suite à diverses demandes d’examen de la législation nationale sur la migration. Elle a notamment formulé des suggestions sur la législation des pays suivants : République dominicaine, Mongolie, Népal, Timor-Leste, République bolivarienne du Venezuela, et Zambie.

115. L’Unité a aidé des bureaux extérieurs de l’OIM et le Siège à élaborer divers projets, par exemple, le projet « Promotion et renforcement des *Grupos Beta* et du programme *Paisano*, exemples de réussite de partenariats au bénéfice des migrants », mis en œuvre par l’OIM Mexique. Elle a soutenu plusieurs propositions de projet présentées par l’UE dans le cadre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l’asile, et du programme sur les droits fondamentaux et la citoyenneté.

116. L'Unité a, par ailleurs, aidé des bureaux extérieurs à élaborer, réviser et mettre en œuvre des matériels de formation, coopérant par exemple avec l'OIM Arménie pour élaborer un programme de formation à l'intention des gardes frontière en Arménie. En coopération avec la MFR de Pretoria, elle a apporté son concours à l'élaboration d'un manuel de formation sur les droits humains des migrants.

117. La base de données sur le droit international de la migration rassemble les instruments pertinents qui régissent la migration. A la fin de 2010, elle contenait près de 2 400 textes juridiques dans diverses langues ainsi que 2 000 instruments nationaux, et avait reçu environ 3 000 visites par mois (dont, souvent, par les mêmes personnes). Outre les instruments internationaux, elle contient les lois sur la migration de quelque 120 pays.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12

III. GESTION DES MIGRATIONS

118. Le Département de la gestion des migrations promeut une gestion efficace des migrations par des compétences techniques, l'élaboration de normes, des orientations politiques et l'innovation. Non seulement il approuve tous les projets de l'OIM se rapportant à la gestion des migrations et soutient les bureaux extérieurs de l'OIM dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, mais il apporte aussi une aide directe, sous diverses formes, aux gouvernements, aux migrants et aux partenaires de la communauté internationale en matière de gestion des migrations.

A. Migration et santé

119. En 2010, la Division Migration et santé a continué de fournir des services destinés à répondre aux besoins des Etats Membres en matière de gestion des aspects de la migration liés à la santé. Parallèlement, elle œuvre en faveur de la santé des migrants et des populations mobiles vulnérables.

120. La Division a supervisé 212 projets en 2010, représentant une enveloppe de dépenses de 64,2 millions de dollars E.-U., engagées pour l'essentiel pour des activités menées en Asie (40 %) et en Afrique (33 %). Ces chiffres témoignent d'un accroissement du nombre de projets (13 %) ainsi que des dépenses effectuées au titre des programmes de santé (8 %) par rapport à 2009.

121. Les mesures prises en 2010 pour promouvoir la santé des migrants ont revêtu diverses formes. En mars, l'OIM, l'OMS et le Gouvernement de l'Espagne ont organisé une consultation mondiale qui a débouché sur un cadre opérationnel, communément accepté, pour la mise en œuvre de la résolution WHA.61.17 sur la santé des migrants, qui avait été adoptée à la soixante-et-unième Assemblée mondiale de la Santé. L'OIM a également pris une part active à l'élaboration du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, qui contribuera de manière déterminante à lutter contre la fuite des cerveaux dans les pays confrontés à une pénurie de personnels de santé pour cause de migration. En outre, le FMMD réuni à Puerto Vallarta (Mexique) a, pour la première fois, attiré l'attention sur l'accès des migrants aux soins de santé. Les recommandations formulées portaient, notamment, sur l'analyse de modèles de soins de santé financièrement avantageux

pour différents types de scénarios migratoires, une tâche à laquelle l'OIM s'est attelée en coopération avec des Etats Membres et d'autres partenaires.

122. Le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire était, de loin, l'activité la plus importante de la Division en 2010 (68 % des dépenses, soit quelque 43 millions de dollars E.-U.). Plus de 264 000 évaluations sanitaires ont été effectuées au profit d'immigrants (66 %) et de réfugiés (34 %) dans plus de 50 pays, essentiellement en Asie (67 %). Une grande part des migrants bénéficiaires étaient en instance de départ pour le Royaume-Uni (42 %) et les Etats-Unis d'Amérique (40 %).

123. La palette de services fournis dans le cadre de ce programme s'est élargie en 2010 dans le domaine des moyens diagnostiques de laboratoire avancés, des activités de santé publique et de l'éducation sanitaire. Parmi les bureaux extérieurs à la pointe de l'action dans ce domaine, il convient de citer ceux du Bangladesh, du Kenya, du Népal et de la Thaïlande, où la présence du Programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des Etats-Unis et la collaboration avec les Centres de lutte contre les maladies et de prévention a permis de renforcer les activités d'évaluation sanitaire précédant le départ.

124. Le deuxième domaine d'activité de la Division Migration et santé, par ordre d'importance (22 % des dépenses) était, en 2010, la promotion de la santé et l'assistance sanitaire aux migrants, où l'accent a été plus particulièrement mis sur le VIH, la tuberculose, et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement se rapportant à la santé. Parmi les principales activités mises en œuvre dans ce domaine, il convient de citer le renforcement des capacités des systèmes nationaux de santé, dans le but de garantir aux migrants un accès équitable aux services de santé, et d'organiser des consultations nationales sur la santé dans le contexte migratoire portant notamment sur les moyens de répondre aux besoins sanitaires des migrants et des communautés d'accueil.

125. En juillet 2010 a été lancé le premier projet de santé birégional, le Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe, qui durera jusqu'en 2013. Dans sa seconde phase de mise en œuvre, le projet de soins aux victimes de la traite a continué d'élaborer des matériels et des programmes de formation appropriés pour les fournisseurs de soins de santé en Amérique latine, en Afrique australe ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Par ailleurs, la Division Migration et santé a conçu et mis en œuvre une formation sur la santé mentale et l'aide psychosociale aux victimes de la traite et aux mineurs séparés au Kenya et au Sénégal. Elle a continué à héberger le secrétariat du Partenariat mondial sur le VIH et les travailleurs mobiles du secteur maritime, un projet qui vise à réduire la vulnérabilité des gens de mer au VIH.

126. L'Unité de l'assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise a renforcé en 2010 ses programmes de soins d'urgence et d'aide psychosociale ainsi que son partenariat et sa collaboration avec le Groupe sectoriel de la santé, au niveau tant mondial que national, dans un certain nombre de situations de crise et de catastrophes naturelles (10 % des dépenses de la Division Migration et santé). La Division a également collaboré étroitement avec l'Equipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur le VIH/sida dans les situations d'urgence, ainsi qu'avec son Groupe de travail concernant la santé mentale et le soutien psychosocial.

127. Après le tremblement de terre en Haïti, le programme d'intervention sanitaire de l'OIM a été intégré dans l'action du Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des

camps. Il a facilité l'accès aux soins de santé primaire, les orientations médicales, le soutien aux fins de surveillance, l'accès au traitement contre la tuberculose et le VIH, ainsi que la santé environnementale des déplacés internes installés dans les camps. L'OIM a également fourni un soutien psychosocial en collaboration avec le Département de psychologie de l'Université de Haïti et des organisations locales. En sa qualité de Coprésidente du Groupe de travail technique du IASC sur la santé mentale et le soutien psychosocial en Haïti, l'OIM a coordonné les activités de plus de 90 organisations œuvrant dans le domaine psychosocial.

128. Au lendemain des inondations au Pakistan, les cliniques mobiles d'urgence de l'OIM ont contribué au transport de déplacés internes ayant des besoins sanitaires ainsi que du personnel de santé, et ont appuyé les services de télémédecine fournis dans les zones touchées.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6 et 10

B. Gestion de l'immigration et des frontières

129. A l'occasion de la réforme structurelle du Siège, la Division de la gestion de l'immigration et des frontières a intégré dans son domaine d'activité les services d'assistance préconsulaire, qui consistent à fournir aux gouvernements et aux migrants qui en font la demande une aide en matière d'immigration et de visa. Les activités de la Division sont conçues comme des partenariats entre l'OIM et les gouvernements intéressés et d'autres partenaires d'exécution, qui œuvrent de concert pour identifier les besoins et les domaines prioritaires et définir les activités appropriées. Celles-ci peuvent consister à élaborer directement un projet et à le mettre en œuvre, ou à faciliter et à soutenir des activités menées à l'échelle nationale, bilatérale et multilatérale.

130. Aux fins de la stratégie de l'OIM, les activités de la Division visent à aider les gouvernements à mettre en place des structures politiques, législatives et administratives, des systèmes opérationnels et la base de ressources humaines nécessaires pour répondre avec efficacité aux divers défis migratoires et instaurer une gouvernance appropriée des migrations.

131. Les activités de la Division ont continué de se développer en 2010, représentant des dépenses de 95 millions de dollars E.-U.. Parmi les bailleurs de fonds internationaux, la Commission européenne, ainsi que les pays européens, l'Australie, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique sont restés les sources de financement les plus importantes pour les nouvelles initiatives en 2010. Les programmes et projets de la Division sont mis en œuvre dans toutes les régions du monde. Les activités lancées en 2010 sont ventilées comme suit : Europe (35 %) ; Afrique (20 %) ; Amérique latine et Caraïbes (20 %) ; Asie (14 %) ; et Moyen-Orient (11 %).

132. Depuis sa création, à la fin de 2009, le Centre africain de renforcement des capacités a formé plus d'un millier de personnes et a contribué à des projets dans 34 pays africains et organismes régionaux. Son personnel a passé 270 jours sur le terrain pour soutenir des pays et des bureaux extérieurs de l'OIM. Ses activités ont notamment porté sur les domaines thématiques suivants : élaboration de programmes, et fraude de documents de voyage ; migration de travail ; droit international de la migration ; politique migratoire ; migration et santé ; planification des mesures en prévision de la pandémie de grippe ; gestion des frontières et systèmes d'information connexes ; postes-frontière intégrés ; données et statistiques ;

gestion de l'identité ; entretiens et techniques d'enquête ; et traite des personnes et trafic illicite de migrants.

133. La Division apporte son assistance aux gouvernements au titre de programmes de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations, notamment dans les domaines suivants : la gestion des frontières ; l'amélioration des cadres administratifs, politiques et juridiques applicables à la gestion des migrations ; l'alignement des politiques et pratiques nationales sur les accords régionaux de gestion des migrations aux fins de cohérence ; ainsi que la formation et la valorisation des ressources humaines. De tels programmes ont été élaborés et mis en œuvre, entre autres, au profit de l'Iraq, de la Mongolie, de la Namibie et de l'Amérique centrale, grâce à l'expertise technique mise à disposition par les gouvernements de pays tels que les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni, ainsi que par des organismes régionaux (CAE, IGAD, Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA) et le secteur privé.

134. La Division contribue au renforcement des capacités de base dans le domaine de la gestion des frontières en améliorant les principaux systèmes et processus opérationnels, y compris les systèmes d'information dédiés à la gestion des frontières ; la gestion de l'identité ; et d'autres systèmes techniques opérationnels. Une importance accrue est portée à la gestion coordonnée ou intégrée des frontières, notamment en partenariat avec la Commission européenne et l'Organisation mondiale des douanes. Parmi les mesures prises par l'OIM en 2010 dans le domaine de la gestion des frontières, il convient de citer celles mises en place en Haïti, en Mauritanie, au Timor-Leste et en Turquie. L'OIM poursuit sa collaboration dans ce domaine avec des partenaires tels qu'INTERPOL et FRONTEX, et participe à des évaluations effectuées sous la conduite de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies.

135. La Division aide les gouvernements à évaluer, planifier et mettre en œuvre des améliorations aux documents de voyage internationaux et aux systèmes de délivrance de ces documents. En 2010, l'OIM a élaboré et démarré des projets relatifs à la gestion de l'identité notamment en Indonésie, au Nicaragua et à Sri Lanka. Elle a effectué des évaluations des besoins en matière de gestion de l'identité conjointement avec l'OSCE au Tadjikistan. Elle poursuit sa collaboration avec l'OACI et des experts gouvernementaux en participant directement à trois groupes de travail techniques de l'OACI, à savoir : le Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités, le Groupe de travail des nouvelles technologies, et le Groupe consultatif technique sur les documents de voyage lisibles à la machine.

136. L'OIM continue de fournir aux gouvernements et aux migrants des services de soutien en matière d'immigration et de visa, qui consistent à informer sur le pays d'origine, à vérifier les documents, à aider à déposer les demandes de visa, à traiter les passeports/visas/documents, à prêter une assistance logistique et à gérer des centres de demandes de visa. En 2010, l'OIM a facilité le traitement des dossiers de 56 684 personnes, qui étaient avant tout des migrants à destination de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis d'Amérique.

137. En 2010, l'OIM a fourni une aide au transport à 19 977 migrants qui, pour la plupart, se rendaient en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis d'Amérique. Les services fournis par l'Organisation consistent notamment à offrir des tarifs aériens spéciaux moins chers ainsi qu'une franchise de bagages plus généreuse, à donner des informations sur

le voyage par avion et le pays de destination, à délivrer des billets, à informer les répondants à l'avance, à aider à remplir les formulaires requis au départ et à l'arrivée, à assurer une escorte – médicale ou non – durant le vol, et à fournir une aide au départ, au transit et à l'arrivée dans certains pays.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3 et 4

C. Aide aux migrants

138. En 2010, la Division de l'aide aux migrants a poursuivi sa coopération avec les Etats et d'autres parties prenantes pour faire en sorte que les migrants bénéficient d'une aide appropriée et durable. Les bénéficiaires étaient notamment des migrants de retour, des demandeurs d'asile, des migrants en détresse, des migrants souffrant de problèmes de santé, des victimes de la traite, d'exploitation et d'autres formes de violences, ainsi que des migrants considérés comme étant extrêmement vulnérables à de telles violences, ainsi que des enfants migrants non accompagnés.

139. La Division a supervisé l'aide apportée en matière de retour volontaire assisté et de réintégration dans le cadre de programmes de grande envergure associant des gouvernements du monde entier ainsi qu'un vaste réseau de partenaires nationaux et internationaux. Quelque 31 220 migrants retournant dans plus de 160 pays d'origine ont bénéficié de ces programmes. L'Iraq, le Brésil et la Fédération de Russie ont accueilli le plus grand nombre de migrants de retour. Par ailleurs, plusieurs gouvernements ont demandé l'aide de l'OIM pour renforcer leurs capacités et améliorer la réintégration des migrants de retour après leur réadmission officielle. Pour garantir l'efficacité de l'assistance portée aux gouvernements et aux migrants, la Division a resserré les partenariats noués avec d'autres organisations internationales, telles que le HCR et l'UNICEF. En outre, elle a axé ses efforts sur l'importance des retours durables en encourageant la mise en place et le renforcement de réseaux multisectoriels associant des organismes publics locaux et la société civile dans les pays d'accueil et d'origine.

140. La Division a aussi continué à superviser l'aide directe apportée aux victimes de la traite. Si une part non négligeable des bénéficiaires de l'aide de l'OIM étaient des femmes victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle et de prostitution, on a constaté une augmentation de la part des hommes ainsi que des migrants des deux sexes victimes de la traite aux fins de travaux forcés et d'exploitation de leur travail. Le Fonds d'assistance global de l'OIM, qui est financé par le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat des Etats-Unis et est géré par la Division, a permis de venir en aide à 199 personnes en 2010 (177 hommes et 22 femmes), dont 31 étaient des enfants migrants. Le Fonds d'assistance global a pour vocation d'offrir une aide humanitaire d'urgence là où il n'existe aucun mécanisme national ou régional permettant de protéger ou de venir en aide aux victimes de la traite.

141. Les enfants migrants non accompagnés ont occupé une part de plus en plus importante dans les activités menées par la Division en 2010. En Europe, par exemple, plusieurs gouvernements ont demandé à l'OIM qu'elle les aide à trouver des solutions durables pour faire face au nombre croissant d'enfants non accompagnés arrivant sur leur territoire. L'assistance apportée par la Division de l'aide aux migrants a englobé les mesures suivantes : repérage des familles, retour volontaire assisté, regroupement familial et renforcement des capacités des organismes publics compétents des pays d'origine.

142. La Division a poursuivi, par ailleurs, son action de prévention de l'exploitation et des violences sexuelles à l'encontre des migrants, en mettant plus particulièrement l'accent sur la demande de biens produits par des travailleurs migrants victimes de la traite et d'exploitation. En 2010, elle a lancé à Vienne, à Varsovie et à La Haye la campagne d'information « Buy Responsibly » qui vise à inciter les consommateurs locaux à s'assurer que les biens et les services qu'ils achètent ne sont pas produits ni fournis par des travailleurs migrants victimes de travaux forcés ou d'exploitation.

143. Les activités de la Division visant à renforcer les capacités d'aide aux migrants des institutions publiques et privées se sont poursuivies au même rythme en 2010. Outre les éléments de formation traditionnels, notamment en matière de gestion des abris, de retour volontaire assisté et d'aide à la réintégration des victimes de la traite, les mesures de renforcement des capacités ont porté sur l'élaboration de plans d'action régionaux et nationaux et de systèmes d'orientation, et ont consisté à répondre à des demandes particulières relatives à la législation ou à la collecte de données.

144. La collecte de données et les activités de recherche sont restées des fonctions essentielles de la Division en 2010, dont la pièce maîtresse est la base de données mondiale sur la lutte contre la traite. A la fin de décembre 2010, elle contenait des données essentielles sur près de 16 000 bénéficiaires enregistrés de l'OIM dans environ 85 pays sources et 100 pays de destination, et sur quelque 3 500 victimes bénéficiaires d'une aide durant l'année.

145. En 2010, les activités menées sous la supervision de la Division ont représenté des dépenses de 130 228 500 dollars E.-U.. La plupart des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration ont été mis en œuvre pour le compte des Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, de l'Allemagne, du Mexique, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne et du Royaume-Uni. La Commission européenne, la Norvège, la Suède et les Etats-Unis d'Amérique ont été les principaux bailleurs de fonds pour les activités générales d'aide aux migrants vulnérables.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 10 et 11

D. Migration de main-d'œuvre et migration assistée

146. En 2010, la Division Migration de main-d'œuvre et migration assistée se composait de trois unités chargées, respectivement, des domaines suivants : a) migration de main-d'œuvre ; b) formation et intégration des migrants ; et c) migration et développement. En 2010, les dépenses engagées au titre des activités menées dans le monde dans le domaine de la migration de main-d'œuvre et de la migration assistée se sont élevées à 36 944 400 dollars E.-U.. La Division a joué le rôle de point focal institutionnel pour l'élaboration de programmes et le soutien technique en matière de migration de main-d'œuvre, y compris le renforcement des capacités, le dialogue entre les Etats, les conseils en matière de politique, la facilitation du recrutement et les rapatriements de fonds.

147. La thématique migration et développement continue de susciter un vif intérêt parmi de nombreux Etats Membres, qu'ils soient pays d'origine ou de destination. En 2010, l'OIM a continué de consolider son action dans ce domaine. Le Réseau de praticiens sur la migration pour le développement est l'une des mesures les plus visibles à laquelle l'OIM est associée. Ce réseau plurinstitutionnel est une enceinte de discussion et d'échange d'informations sur des questions touchant à la migration et au développement.

148. L'intérêt porté au rôle des diasporas dans la reconstruction des sociétés au lendemain d'un conflit a continué de croître. L'OIM et l'OCDE ont élaboré un aide-mémoire sur les diasporas et les Etats fragiles, qui a été présenté au FMMD réuni à Puerto Vallarta (Mexique). En ce qui concerne les programmes, le dispositif MIDA continue de susciter de l'intérêt. Des programmes MIDA sont mis en œuvre dans la région des Grands Lacs et se développent en Afrique de l'Est. Les Pays-Bas ont soutenu la phase IV du Programme de retour temporaire de nationaux qualifiés, tandis que dans les Balkans, des recherches sont en cours et des outils en ligne sont élaborés pour déterminer l'intérêt porté par les jeunes de la diaspora à une participation au développement de leur pays d'origine. En avril 2010, un mémorandum d'accord a été signé entre l'Union postale universelle et l'OIM en vue de faciliter le développement de projets conjoints liés aux transferts de fonds électroniques, ainsi que la fourniture d'informations.

149. Des projets, programmes et mécanismes de migration de main-d'œuvre ont été mis en œuvre durant la période considérée en vue de promouvoir une mobilité de la main-d'œuvre fondée sur des conditions humaines et ordonnées. La Division a continué d'aider les Etats Membres à définir leurs besoins et à renforcer leurs capacités en matière de formulation de politiques relatives à la migration de main-d'œuvre, et la gestion a été l'un de ses principaux domaines d'action en 2010.

150. Cofinancés par l'OSCE et l'OIM (Fonds 1035), des modules de formation complets sur la gestion de la migration de main-d'œuvre ont été élaborés afin de renforcer les capacités permettant aux gouvernements, aux partenaires sociaux et à la société civile de mieux gérer la migration de main-d'œuvre. Les versions française et espagnole de ces matériels de formation ont été adaptées au contexte de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique latine. Trois « formations de formateurs » régionales ont été dispensées à Quito (Equateur), San Salvador (El Salvador), et Dakar (Sénégal). En application de la stratégie de l'OIM, ces activités ont contribué à renforcer la capacité des pays sources de travailleurs actuels et potentiels à évaluer le marché du travail, formuler des politiques et des stratégies, et gérer avec efficacité les flux migratoires de main-d'œuvre.

151. La formation et l'intégration des migrants ont continué de revêtir un degré de priorité élevé pour les pays de destination. Au cours de l'année considérée, des activités de formation des migrants ont été menées dans 46 pays sur quatre continents. Au total, 40 749 personnes (réfugiés, réfugiés humanitaires, travailleurs migrants, immigrants et autres) ont participé à des cours de formation pour migrants en 2010. Soixante-neuf pour cent d'entre elles demandaient à être réinstallées. Les Pays-Bas et le Japon ont rejoint les rangs des pays de réinstallation qui demandent à l'OIM d'assurer une formation précédant le départ. Parmi les bénéficiaires de la formation, se trouvaient des aides familiaux résidents en provenance des Philippines, des travailleurs temporaires originaires du Guatemala se rendant au Canada, des travailleurs migrants kenyans à destination des Etats du Golfe, et des détenteurs d'un visa d'immigration à destination des Etats-Unis d'Amérique. L'équilibre entre les sexes est resté stable, les femmes représentant 45 % de l'ensemble des participants.

152. Dans le domaine de l'intégration, l'OIM a aidé les gouvernements à faciliter l'intégration effective des migrants, en considération du rôle fondamental que joue l'intégration dans la gestion globale des migrations. En 2010, quelque 25 nouveaux projets – essentiellement en Europe – ont facilité l'intégration socioéconomique de migrants et ont remédié à la vulnérabilité de groupes marginalisés par des activités de formation s'adressant aux médias, le dialogue interculturel et la diffusion des meilleures pratiques.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 8 et 12

E. Fonds 1035

153. En 2010, 5 783 072 dollars E.-U. ont été alloués à 37 initiatives différentes dans 50 Etats Membres de l'OIM. Comme par le passé, la distribution des fonds alloués à chaque région a été étroitement calquée sur la représentation des Etats Membres de ces régions qui remplissaient les conditions requises. En Afrique, le Fonds 1035 a soutenu 15 initiatives à hauteur de plus de 2 161 112 dollars E.-U. en faveur de 20 Etats Membres remplissant les conditions requises. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, un montant de 1 469 643 dollars E.-U. a été alloué à neuf initiatives, en faveur de 17 Etats Membres remplissant les conditions requises. En Asie, sept initiatives en faveur de sept Etats Membres ont été financées pour un total de 1 170 171 dollars E.-U.. En Europe, 832 146 dollars E.-U. ont été alloués à six projets, en faveur de six Etats Membres.

154. Le montant total de 5 783 072 dollars E.-U. alloué en 2010 se décompose comme suit :

- 1 400 000 dollars E.-U. provenant des revenus discrétionnaires et 23 486 dollars E.-U. de crédits non utilisés provenant de projets achevés pour la première ligne de crédit ;
- 4 148 023 dollars E.-U.³ provenant des revenus discrétionnaires, et 20 087 dollars E.-U. de crédits non utilisés provenant de projets achevés pour la deuxième ligne de crédit, ainsi que des contributions de 124 000 dollars E.-U. et de 50 000 euros versées, respectivement, par les Gouvernements de l'Autriche et de l'Italie pour la deuxième ligne de crédit.

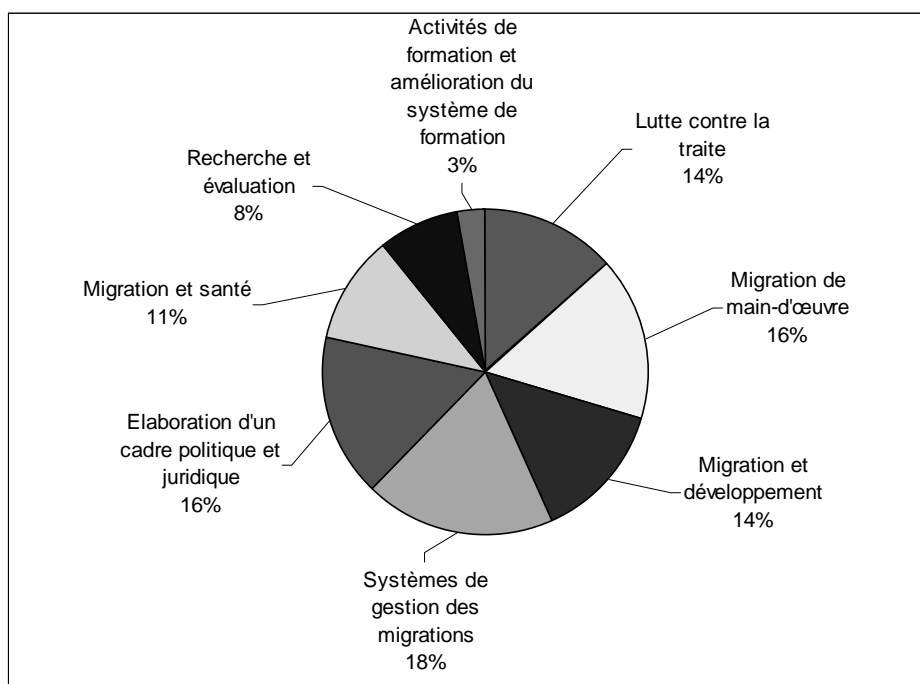
155. A la fin de 2010, le Gouvernement de l'Italie a versé une nouvelle contribution de 25 000 euros, qui a été reportée pour être affectée à des projets en 2011.

156. En 2010, le Fonds 1035 a financé un large éventail d'initiatives relevant de divers domaines thématiques, dont la lutte contre la traite, la migration de main-d'œuvre, l'équation migration et développement, la thématique migration et santé, les systèmes de gestion des migrations, ainsi que la recherche et la formation. En 2010, les projets relatifs à la lutte contre la traite et à la migration de main-d'œuvre ont suscité un intérêt particulier, plus de 30 % des fonds disponibles ayant été affectés à des programmes concernant, notamment, le renforcement des capacités pour prévenir la traite des personnes, la formation et l'aide aux victimes de la traite, ainsi que l'information et la sensibilisation des migrants. Une assistance a également été apportée dans le domaine des rapatriements de fonds, de la coopération régionale et du dialogue entre les Etats.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 12

³ Les Gouvernements de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique ont versé des contributions sans affectation spéciale qui font partie des revenus discrétionnaires affectés au Fonds 1035.

Figure 5 : Répartition en pourcentage des allocations du Fonds 1035 par catégorie de projets en 2010



IV. OPERATIONS ET SITUATIONS D'URGENCE

157. Le Département des opérations et des situations d'urgence est chargé de la supervision des activités de l'OIM déployées dans les domaines suivants : réinstallation, mouvements, logistique, préparation et réponse aux situations d'urgence humanitaire, et redressement et stabilisation au lendemain de crises.

A. Réinstallations et gestion des mouvements

158. En 2010, la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements a dirigé, supervisé et coordonné les activités de réinstallation et les opérations de transport de l'OIM. Plus particulièrement, elle a joué le rôle de centre de coordination pour la logistique et la gestion des opérations de transport aérien, terrestre et maritime.

159. Eu égard à la nature transversale de ses activités, la Division a œuvré en étroite coopération avec d'autres départements de l'OIM, les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs.

160. En sa qualité de centre de coordination institutionnel pour les activités de l'OIM se rapportant à la réinstallation et au transport, la Division a coordonné les aspects politiques, programmatiques et ceux concernant la gestion des ressources des activités de l'OIM dans ces domaines, et a fourni orientations, conseils et soutien aux responsables des structures extérieures de l'Organisation pour les opérations de réinstallation et de transport.

161. Adoptée en janvier 2010, l'application MiMOSA est l'outil institutionnel de l'OIM pour traiter toutes les données relatives aux mouvements qu'elle gère. Ces données sont

réunies dans le dépôt de stockage de données, dans lequel il est possible d'effectuer des recherches de rapports à l'aide d'une application web. Le dépôt de stockage de données MiMOSA a remplacé la base de données Mosaic, qui contient des statistiques sur les mouvements gérés par l'OIM depuis janvier 1992.

Soutien aux opérations de réinstallation et aux mouvements

162. En 2010, l'OIM a assuré une aide aux mouvements pour 269 931 personnes, soit un recul de 19 % par rapport à 2009 (334 708 personnes). Les mouvements effectués dans le cadre de la réinstallation ou du rapatriement de réfugiés ont concerné 114 881 personnes – soit 68 % de l'aide totale apportée par l'OIM aux personnes ayant besoin d'un appui international. L'aide aux mouvements fournie au titre d'autres activités se décompose comme suit :

- 102 097 personnes ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'aide aux déplacés internes et à la réinstallation ;
- 32 813 personnes ont bénéficié d'une aide au titre de la migration régulée ;
- 19 977 personnes ont bénéficié d'une aide au titre de la migration assistée ;
- 154 personnes ont bénéficié d'une aide au titre de l'appui aux programmes de caractère général ;
- 9 personnes ont bénéficié d'un soutien dans le cadre d'activités relevant de la thématique migration et développement.

Rapatriement

163. Au total, 13 196 personnes ont reçu une aide de l'OIM au titre des activités de rapatriement, soit nettement moins qu'en 2009 (18 035). Les activités ponctuelles de rapatriement menées en 2010 visaient principalement à faciliter le retour de particuliers ou de petits groupes de réfugiés dans leur pays d'origine, comme la République démocratique du Congo (9 423 personnes), l'Ethiopie (2 968 personnes), l'Iraq (193 personnes), le Soudan (253 personnes) et le Libéria (80 personnes). L'aide au rapatriement a été fournie sous l'égide du mémorandum d'accord conclu entre le HCR et l'OIM.

Aide à la réinstallation

164. L'aide aux mouvements au titre de la réinstallation a diminué en 2010. Au total, 101 685 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation, soit un recul de 15 % par rapport à 2009 (119 717). Cette diminution est due à un volume moins élevé de réinstallations au Moyen-Orient (23 748 personnes, contre 28 573 en 2009), en Asie du Sud-Est (20 755 personnes, contre 26 409 en 2009), et en Asie du Sud (16 118 personnes, contre 18 753 en 2009).

165. Au total, 72 975 personnes sont parties aux Etats-Unis d'Amérique, soit 12 % de moins qu'en 2009 (82 473).

166. Une aide à la réinstallation au Canada a été apportée à 11 557 personnes, soit un recul de 5 % par rapport à 2009 (12 177). Une aide à la réinstallation en Australie a été offerte à 6 754 personnes, soit une diminution de 22 % par rapport à 2009 (8 651).

167. Une aide à la réinstallation dans des pays nordiques a été offerte à 5 495 personnes (soit un recul de 37 %), tandis que 2 751 personnes ont été réinstallées en Europe occidentale, principalement au Royaume-Uni, en Allemagne et en France.

Accords avec les compagnies aériennes

168. L'année 2010 a été difficile pour les compagnies aériennes. En avril, le trafic européen avait été paralysé pendant une semaine à la suite des éruptions de cendres du Mont Eyjafjallajökull en Islande. Etant donné que cet incident est survenu après Pâques, des voyageurs sont restés bloqués dans le monde entier. Les retards de vols ont entraîné de lourdes pertes pour toutes les compagnies aériennes. Les grèves syndicales chez Lufthansa et British Airways, en 2010, ont aussi eu des répercussions sur des réfugiés, qui n'ont pas pu partir. En outre, à la fin de l'année, des conditions météorologiques particulièrement mauvaises dans toute l'Europe septentrionale ont contraint des aéroports à fermer à une période de trafic de pointe.

169. Malgré les transformations survenues dans le secteur des transports aériens, caractérisées ces dernières années par des fusions visant à réduire la concurrence, l'OIM a continué d'entretenir de bonnes relations de travail avec les compagnies aériennes, parvenant à neutraliser le plus souvent les augmentations de prix tout en préservant les conditions offertes aux voyageurs subventionnés par l'OIM.

170. L'utilisation intensive du système de réservation Amadeus s'est traduite par une augmentation des segments réservés. La formation du personnel à l'utilisation de ce système se poursuit. A ce jour, l'Organisation détient 220 licences, contre 195 en 2009.

171. La formation opérationnelle revêt une importance prioritaire et est permanente.

Tableaux statistiques pour 2010

172. Les tableaux statistiques présentés ci-après fournissent des informations détaillées sur les activités de l'OIM relatives aux mouvements menés durant la période considérée.

173. Le tableau 1 (Mouvements par région de départ et de destination) résume l'activité de transport de l'OIM par région géographique et par zone de départ et de destination.

174. Le tableau 2 (Mouvements par secteur de services, région de départ et pays ou région de destination) résume l'activité de transport de l'OIM par secteur de services, programme/projet et région géographique de départ, ainsi que par principaux pays ou régions de destination. Tous les autres pays ou régions de destination sont regroupés au sein de leur région géographique respective.

175. Le tableau 3 (Mouvements par région et par secteur de services) résume les activités de transport de l'OIM par région (selon le découpage budgétaire) et par secteur régional de services (selon le Programme et Budget pour 2010, document MC/2281).

176. Le tableau 4 (Statistiques par sexe et par tranche d'âge) donne une ventilation des migrants bénéficiant d'une aide de l'OIM en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Il montre que le nombre de migrants de sexe masculin dépasse celui des femmes migrantes de 15 %.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10 et 11

Tableau 1 : Mouvements par région de départ et de destination

Région de départ	Zone de départ	Total général	Région/Zone de destination														
			Afrique et Moyen-Orient							Afrique et Moyen-Orient Total	Amériques					Amériques Total	
			Afrique centrale	Afrique de l'Est	Corne de l'Afrique	Moyen-Orient	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest		Pays andins	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Nord	Amérique du Sud, et autres		Cône Sud
Afrique et Moyen-Orient	Afrique centrale	1 336	47					1	4	52	1		5	543		1	550
	Afrique de l'Est	12 437	183	64	669	1		6	4	927				8 246			8 246
	Corne de l'Afrique	10 759			3 388					3 391				4 490			4 490
	Moyen-Orient	27 654		4	3 548	182				3 734				20 813		5	20 818
	Afrique du Nord	3 918	70	2	311	1	3	1	1 637	2 025	3			1 550		4	1 557
	Afrique australe	12 159	9 314	14	50				183	9 566		1		1 392			1 393
	Afrique de l'Ouest	2 462	1							128			1	1 225		7	1 233
Afrique et Moyen-Orient - Total		70 725	9 615	84	7 966	184	3	191	1 780	19 823	4	1	6	38 259	17	38 287	
Amériques	Pays andins	2 971				2		2	1	5	10	11	141	1 549		296	2 007
	Caraïbes	5 185				1				1	3	3	1	5 014		5	5 026
	Amérique centrale et Mexique	5 822	1				1	1	3	6	724	195	516	4 031	1	196	5 663
	Amérique du Nord	251						24		24	5		99	52		48	204
	Cône Sud	1 702					7	3	2	12	39	10	5	448		110	612
Amériques - Total		15 931	1			3	8	30	6	48	781	219	762	11 094	1	655	13 512
Asie et Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	489		6	2	12	6	45	3	74	24			28		27	79
	Asie centrale	876	1							1				724			724
	Extrême-Orient	137									2			75		2	79
	Mélanésie	5												1			1
	Micronésie	20												11			11
	Polynésie	7															
	Asie du Sud	114 182				1				1				13 977			13 977
	Asie du Sud-Est	25 277		1		75			6	82	4		3	21 322			21 329
Asie du Sud-Ouest	2 025				13				13				857			857	
Asie et Océanie - Total		143 018	1	7	2	101	6	45	9	171	30		3	36 995	29	37 057	
Europe	Etats baltes	62						1		1				5			5
	Caucase	134							1	1				83			83
	Europe centrale	9 265	3	3	7	91	67	3	184	358	18	6	3	2 912		12	2 951
	Europe orientale	2 432	1			5			15	21		1		2 071			2 072
	Pays nordiques	1 874	28	18	36	710	11	5	104	912	3	2	4	18		15	42
	Europe du Sud-Est	6 184		1	2	2	17	1	2	25		3		4 732			4 735
	Europe méridionale	2 867		1	29	64	14	53	107	268	460	3	75	500		958	1 996
	Europe occidentale	17 439	61	147	89	1 848	293	719	872	4 029	395	88	37	576	33	1 933	3 062
Europe - Total		40 257	93	170	163	2 720	402	782	1 285	5 615	876	103	119	10 897	33	2 918	14 946
Total général		269 931	9 710	261	8 131	3 008	419	1 048	3 080	25 657	1 691	323	890	97 245	34	3 619	103 802

Région/Zone de destination																		
Asie et Océanie									Asie et Océanie Total	Europe							Europe Total	
Australie et Nouvelle-Zélande	Asie centrale	Extrême-Orient	Mélanésie	Micronésie	Polynésie	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie du Sud-Ouest		Etats baltes	Caucase	Europe centrale	Europe orientale	Pays nordiques	Europe du Sud-Est	Europe méridionale		Europe occidentale
147									147			16		381			190	587
1 298		1				2			1 301					719	620	624	1 963	
541									541		4		1 580		1	752	2 337	
730	9					10	3		752		129	29	1 071		55	1 066	2 350	
123							3		126	6		13	169			22	210	
1 097						4	13		1 114		6	4	36			40	86	
708						4			712		11		87			291	389	
4 644	9	1				20	19		4 693	6	166	46	4 043		676	2 985	7 922	
491	1								492				32		133	302	467	
3						1			4				4	4		146	154	
4		65				49	5		123		17	1			11	1	30	
23									23									
245		6				1	1		253		3	3	15		437	367	825	
766	1	71				51	6		895			20	4	51	4	581	816	1 476
1	1	28	8		12	87	98	8	243	1		7	2	8	8	8	59	93
5	13							8	26			2	1	108			14	125
10		11		1		1	20		43					4		11	15	
4									4									
2			6				1		9									
7									7									
1 767						98 016		12	99 795				93		1	315	409	
2 256	5	27		6		41	288	385	3 008		46	10	678			124	858	
634							3		637		2		485			31	518	
4 686	19	66	14	7	12	98 145	410	413	103 772	1		57	13	1 376	8	9	554	2 018
	7					3	3		13		25		17			1		43
	5								5			5	1	11	1		27	45
67	326	195				181	94	77	940	13	611	170	2 263	18	1 879	50	12	5 016
84	11					1	8	16	120	3	69	5	19	111	3		9	219
10	39	11				111	9	141	321		21	14	186	7	365	4	2	599
198	417	2				16	4	207	844		21	1	34	234	187	89	14	580
9	3					29		252	293	1	5	27	37		27	7	206	310
221	439	1 024	5		3	938	534	1 208	4 372	8	951	236	1 221	2	3 405	112	41	5 976
589	1 247	1 232	5		3	1 279	652	1 901	6 908	25	1 703	458	3 778	383	5 867	263	311	12 788
10 685	1 276	1 370	19	7	15	99 495	1 087	2 314	116 268	26	1 709	701	3 841	5 853	5 879	1 529	4 666	24 204

Tableau 2 : Mouvements par secteur de services, région de départ et pays ou région de destination

Service	Programme/Projet	Région de départ	Nombre total de migrants	Pays/région de destination												
				Afghanistan	Australie	Brésil	Canada	Chine	République démocratique du Congo	Danemark	Equateur	Ethiopie	Finlande	France	Géorgie	
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient	45 688		3 093		7 250				296			662	282	
		Amériques	5 663		8	28	419							1	12	
		Asie et Océanie	39 249		3 450		2 918							186	18	
		Europe	11 085	1	203	19	970			2	27	22	6	11	129	47
	Total partiel^a		101 685	1	6 754	47	11 557			2 581	22		6 860	441	47	
	Aide au rapatriement	Afrique et Moyen-Orient	12 888							9 242				2 967		
		Amériques	275								1				140	
Asie et Océanie		3														
Total partiel		13 196	1	3					9 243			2 968	140			
Déplacés internes	Afrique et Moyen-Orient	4 070								4			1 210			
	Asie et Océanie	98 027														
Total partiel		102 097								4			1 210			
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise - Total^a			216 978	2	6 757	47	11 557			9 249	581	22	4 184	860	581	47
Migration assistée	Traitement des dossiers et intégration des migrants	Afrique et Moyen-Orient	5 137		1 378		283	1		4				87	103	
		Amériques	4 039		700	22	1 071	4		4	5				208	
		Asie et Océanie	4 521		824		1 325			2				4	11	
		Europe	2 262		272	2	964	15				8			3	35
	Total partiel		15 959		3 174	24	3 643	20		10	13			91	325	35
Migration de main-d'œuvre	Afrique et Moyen-Orient	13				13										
	Amériques	4 005				3 866										
Total partiel		4 018				3 879										
Migration assistée - Total			19 977		3 174	24	7 522	20		10	13			91	325	35
Migration régulée	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	Afrique et Moyen-Orient	1 808							30			659			
		Amériques	1 763		1	137	5	63			499					
		Asie et Océanie	1 035	358		6	8	23						2	2	
		Europe	26 744	949	102	2 299	501	1 190	42	1	182	73				971
	Total partiel^{a, b}	31 350	1 307	103	2 442	514	1 276	72	1 681	734			53		6	
	Lutte contre la traite	Afrique et Moyen-Orient	456						184					53	6	
		Amériques	140					1								
Asie et Océanie		142														
Total partiel	808						1	184				53	6			
Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités	Afrique et Moyen-Orient	593											5			
	Amériques	24														
	Europe	38	1											4		
Total partiel	655	1										5	4			
Migration régulée - Total^{a, b}			32 813	1 308	103	2 442	514	1 277	256	1 681	792		2	981		
Appui aux programmes de caractère général	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	Afrique et Moyen-Orient	72			4			1				2			
		Amériques	22							4						
		Asie et Océanie	36	8					1							
	Total partiel	149	8		5				2	4	2					
Services couverts par les revenus discrétionnaires	Asie et Océanie	5														
Total partiel	5															
Appui aux programmes de caractère général - Total			154	8		5			2	4	2					
Migration et développement	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Europe	9	9												
		Total partiel	9	9												
Migration et développement - Total			9	9												
Total général			269 931	1 327	10 034	2 518	19 593	1 297	9 507	592	720	4 978	951	908	1 063	

^a Certains mouvements de migrants réinstallés dans un pays tiers apparaissent aussi en regard de la catégorie des retours volontaires assistés. De même, certains mouvements effectués dans le cadre des retours volontaires assistés relèvent de projets qui ressortissent de la catégorie des mouvements.

^b Certaines des victimes de la traite auxquelles l'OIM est venue en aide ont été transportées au titre de projets relevant de programmes de retours volontaires assistés et d'intégration.

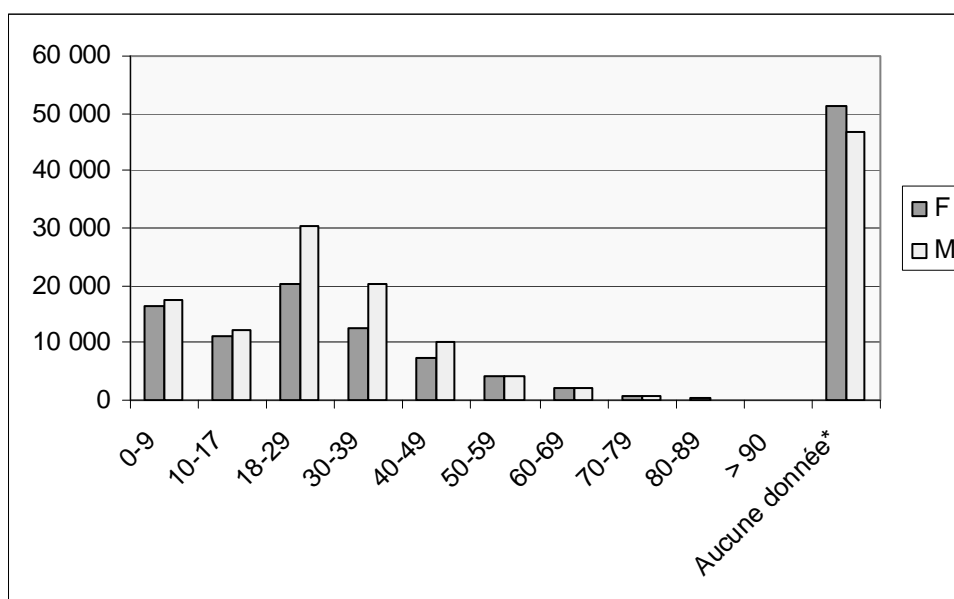
Pays/région de destination																	Autres pays en							
Allemagne	Inde	Iraq	Italie	Mongolie	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Nigeria	Norvège	Pakistan	Fédération de Russie	Serbie	Kosovo sous admin. des Nations Unies (rés. 1244 du Conseil de sécurité)	Sri Lanka	Soudan	Suède	Suisse	ex-République yougoslave de Macédoine	Ukraine	Royaume-Uni	Etats-Unis	Afrique et Moyen-Orient	Amérique	Asie et Océanie	Europe
436			55		210	104		1 137						43	1 627	501			582	29 231	14	11		154
		1			5	46		3							25					5 013	9	97		6
96	4	190		23	236	405	156	365	4	18	59	98	43	3	173	27	20	5	162	30 374	73	39	237	49
532	4	191	55	23	453	558	156	1 669	4	18	59	98	43	46	2 379	536	20	5	754	72 975	96	147	248	298
		181												253							239			6
		1											1			14					91	15	1	11
		1							2															
		10								3											6	5	1	
		193							2	3			1	253		14				91	245	20	2	17
														2 738					7		118			4
													98 016						7		118			4
													98 016	2 738					7		118			4
532	4	384	55	23	453	558	156	1 669	6	21	59	98	98 060	3 037	2 379	550	20	12	754	73 066	459	167	254	315
23	2		621		365	69	4	150							80	9			47	1 478	8	4	1	420
89	1		59		20	11		3		3					9	26			280	478	12	526	3	505
1		1			8	6		2								6			1	2 269		26		35
7	8	4	4	9	2	5	20		4	21	92	144	1		1		33	28		36	25	189	6	324
120	11	5	684	9	395	91	24	155	4	24	92	144	1		90	41	33	28	328	4 261	45	745	10	1 284
8			2																	3	22	98		6
8			2																	3	22	98		6
128	11	5	686	9	395	91	24	155	4	24	92	144	1		90	41	33	28	331	4 261	67	843	10	1 290
11						131				1											968	6		2
1	49									1											4	942	1	28
3	53	75	1	1	1	2	4	11	1	1	1	50			1	1			12	73	21	258	25	
37	594	2 082		750	1	518	5	728	2 430	1 579	1 886	241	71	1	1	1 164	734	3	66	2 314	1 283	1 691	2 256	
52	696	2 157	1	751	1	2 651	9	739	2 433	1 580	1 887	291	71	2	1	1 164	735	42	110	3 359	2 252	1 950	2 311	
																		1		4	140	1	27	40
																				119	4	11	5	
																				89		4	44	5
						1												5		3	2	25	34	
																			6	215	146	16	101	79
																					516			
																					1	23		
		3								7											10		3	8
		3				73				7											527	23	3	8
52	696	2 160	1	751	1	2 725	9	739	2 440	1 580	1 887	291	71	2	1	1 164	742	42	325	4 032	2 291	2 054	2 398	
		3				3						4	8								27	2	14	
		2				2		10				1				4					3	11		
			1			1		4	3			1									1	3	8	
		5	1			6	14	3				6	8				4	4		32	16	23	6	
													1								1	2	1	
													1								1	2	1	
		5	1			6	14	3				7	8				4	4			33	18	24	6
712	711	2 554	742	784	849	651	911	1 833	763	2 488	1 731	2 129	98 359	3 116	2 471	592	1 221	786	1 127	77 652	4 591	3 319	2 342	4 009

Tableau 3 : Mouvements par région et par secteur de services

Région	Secteur de services	Nombre total de migrants
Afrique	Aide à la réinstallation	12 430
	Aide au rapatriement	9 737
	Déplacés internes	3 515
	Traitement des dossiers et intégration des migrants	2 936
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	1 721
	Lutte contre la traite	383
	Migration de main-d'œuvre	35
	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	9
	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	1
Afrique - Total		30 767
Asie et Océanie	Déplacés internes	98 027
	Aide à la réinstallation	36 941
	Traitement des dossiers et intégration des migrants	6 495
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	1 025
	Lutte contre la traite	64
	Stabilisation communautaire	4
	Divers	1
Asie et Océanie - Total		142 557
Europe	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	25 847
	Aide à la réinstallation	11 912
	Traitement des dossiers et intégration des migrants	2 578
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités	631
	Lutte contre la traite	99
	Aide au rapatriement	3
Europe - Total		41 070
Amérique latine et Caraïbes	Migration de main-d'œuvre	3 983
	Traitement des dossiers et intégration des migrants	2 806
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	1 768
	Aide au rapatriement	274
	Lutte contre la traite	228
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités	24
Amérique latine et Caraïbes - Total		9 083
Moyen-Orient	Aide à la réinstallation	17 150
	Aide au rapatriement	3 162
	Déplacés internes	555
	Lutte contre la traite	3
Moyen-Orient - Total		20 870
Amérique du Nord	Aide à la réinstallation	17 166
	Traitement des dossiers et intégration des migrants	1 144
Amérique du Nord - Total		18 310
Appui et services à l'échelle mondiale	Aide à la réinstallation	6 086
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	989
	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	148
	Lutte contre la traite	31
	Aide au rapatriement	20
Appui et services à l'échelle mondiale - Total		7 274
Total général		269 931

Tableau 4 : Statistiques par sexe et par groupe d'âge

Groupe d'âge	Sexe		Total
	F	M	
0-9	16 344	17 281	33 625
10-17	11 236	12 164	23 400
18-29	20 117	30 346	50 463
30-39	12 448	20 270	32 718
40-49	7 333	10 049	17 382
50-59	4 031	4 235	8 266
60-69	2 019	2 027	4 046
70-79	796	807	1 603
80-89	207	174	381
> 90	15	16	31
Aucune donnée*	51 159	46 857	98 016
Total	125 705	144 226	269 931



* Concerne les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à Sri Lanka.

B. Activités dans les situations d'urgence et d'après-crise

177. Au sein du Département des opérations et des situations d'urgence, la Division des situations d'urgence et d'après-crise a, en 2010, facilité la gestion des crises migratoires par l'OIM en offrant un ensemble de services internes et externes coordonnés.

Appui technique et établissement des programmes

178. En 2010, la Division a appuyé techniquement l'élaboration de plus de 164 projets qui, par la suite, ont été mis en œuvre dans le courant de l'année. En outre, 20 projets approuvés en 2009 ont reçu un financement en 2010 et ont été lancés au cours de l'année. Sur ces 184 projets mis en œuvre en 2010, 98 concernaient directement des mesures de réponse et de préparation aux situations d'urgence, et 86 se rapportaient à des activités de redressement, d'atténuation et de stabilisation communautaire menées dans le cadre d'opérations dans des situations d'après-crise. Ces initiatives ont bénéficié à des millions de migrants victimes de crises, dont :

- Près de 6,5 millions de déplacés internes, auxquels différents services de base ont été fournis, allant de l'enregistrement à la fourniture d'abris et de moyens de subsistance durables ;
- Plus de 14 993 ex-combattants, qui ont bénéficié de mesures de réintégration ;
- Plus de 3,5 millions de personnes dans des sociétés d'accueil et de réception, qui ont bénéficié d'une aide en matière de rétablissement des moyens de subsistance et de reconstruction des infrastructures ;
- 60 219 migrants, qui se sont enregistrés pour participer à des élections hors du pays.

179. Les principaux donateurs qui ont soutenu les activités d'urgence et d'après-crise de l'OIM étaient les suivants : Gouvernements de l'Australie, du Canada, de la Colombie, du Japon et des Pays-Bas, PNUD, Service d'Aide humanitaire de la Commission européenne, Ministère britannique du développement international, Bureau de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, Fonds central pour les interventions d'urgence, Fonds pour la consolidation de la paix, et Fonds commun humanitaire pour le Soudan. Un certain nombre de projets de l'OIM ont également été financés par le secteur privé.

Activités d'urgence

180. L'approche suivie par la Division pour faire face aux situations d'urgence était axée sur des activités de sauvetage consistant à : fournir des abris, distribuer des articles non alimentaires, fournir une aide liée aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, assurer la gestion et la coordination des camps, offrir protection, et assurer les transports et la logistique.

181. En 2010, la Division a donné à 24 bureaux extérieurs de l'OIM des conseils sur l'élaboration de plus de 97 nouveaux projets d'urgence. Dans l'ensemble, 201 412 258 dollars E.-U. ont été alloués à des activités d'intervention dans des situations d'urgence.

182. La ventilation régionale des projets d'urgence qui ont été élaborés et mis en œuvre est la suivante : 25 projets en Afrique (par exemple, pour faire face à des déplacements

internes au Soudan, dans la République démocratique du Congo et au Zimbabwe, et aux inondations en Ethiopie et en Afrique de l'Ouest); 35 projets dans les Caraïbes et les Amériques (par exemple, après le tremblement de terre en Haïti et les inondations en Colombie); 37 projets en Asie et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (par exemple, en réponse aux inondations au Pakistan, à un cyclone au Myanmar, au Bangladesh et en Indonésie, et à des déplacements internes en Iraq et au Yémen).

Activités dans les situations d'après-crise

183. Les activités dans les situations d'après-crise ont consisté à fournir une assistance technique, notamment dans les domaines suivants : retour et réintégration de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; désarmement, démobilisation et réintégration ; stabilisation communautaire ; réforme du secteur de la sécurité ; redressement rapide ; et réduction des risques de catastrophes.

184. En 2010, un appui technique a été fourni pour l'élaboration de 67 nouveaux projets dans 28 bureaux extérieurs de l'OIM qui, par la suite, ont été mis à exécution. Ces projets, ainsi que les 19 projets approuvés en 2009, représentent 86 nouveaux projets mis en œuvre, dont l'enveloppe s'est élevée à 505 548 295 dollars E.-U. au total.

185. La répartition par région des projets élaborés et mis en œuvre en 2010 est la suivante : 36 projets en Afrique (par exemple, mesures de stabilisation et protection des migrants dans la République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Zimbabwe) ; 22 projets dans les Caraïbes et les Amériques (par exemple, redressement et stabilisation communautaire en Haïti, et désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que retour et réintégration en Colombie) ; 21 projets en Asie ainsi que dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (par exemple, réintégration et stabilisation en Afghanistan, en Iraq et à Sri Lanka, et préparation aux catastrophes au Cambodge, en Indonésie et au Pakistan) ; et 8 projets en Europe (par exemple, réforme du secteur de la sécurité en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, et amélioration de la formation du revenu en Géorgie).

Appui à la réforme humanitaire et aux groupes sectoriels mondiaux et de terrain

186. Sur le terrain, l'OIM a exercé le rôle de chef de file du Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) dans sept pays (Bangladesh, El Salvador, Ethiopie, Haïti, Népal, Philippines et Timor-Leste). Au Pakistan – à la demande de la communauté humanitaire – elle a été désignée chef de file du Groupe sectoriel des abris d'urgence et des articles non alimentaires, ainsi que du sous-groupe de la communication de masse. Enfin, l'OIM a dirigé le Groupe sectoriel des abris d'urgence en Colombie.

187. Parallèlement, l'OIM est restée un partenaire clé au sein de plusieurs autres groupes sectoriels sur le terrain : le Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps au Pakistan ; le Groupe sectoriel de la logistique en Indonésie, au Népal et au Pakistan ; le Groupe sectoriel de la santé en Indonésie, au Kirghizistan, au Myanmar, au Népal, aux Philippines et au Yémen ; le Groupe sectoriel de la protection aux Philippines, au Soudan et au Zimbabwe ; le Groupe sectoriel des abris d'urgence au Yémen ; et le Groupe sectoriel de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au Yémen. Elle est en outre coresponsable du Groupe sectoriel du relèvement précoce en Colombie.

188. Enfin, la Division a hébergé tout au long de 2010 le conseiller en égalité des sexes des groupes sectoriels du monde entier, dont le rôle est de leur fournir des orientations techniques de façon que les questions de genre soient prises en considération dans tous les domaines.

Activités relatives aux biens fonciers et immobiliers et aux réparations

189. En ce qui concerne les activités d'après-crise relatives aux biens fonciers et immobiliers et à la réparation des victimes, la Division des situations d'urgence et d'après-crise a fourni des orientations politiques, des conseils techniques et des services de renforcement des capacités. Ces services sont généralement dispensés par l'intermédiaire des bureaux extérieurs intéressés de l'OIM ou, moins souvent, directement aux gouvernements ou à d'autres acteurs nationaux ou internationaux.

190. En 2010, la Division est intervenue dans un certain nombre de pays, dont le Cambodge (réparation aux victimes), la Colombie (réparation aux victimes, restitution de terres), Haïti (règlement des droits fonciers), l'Iraq (litiges relatifs aux biens fonciers), le Népal (réparation aux victimes) et la Sierra Leone (réparations).

Activités de soutien en matière électorale

191. Plusieurs projets lancés en 2009 ont été menés à bien en 2010, y compris un projet visant à appuyer la mise en place du Parlement national des jeunes du Liban, ainsi qu'un projet de l'UE d'observation des élections en Ouganda, qui doit être mis en œuvre en 2011. Un soutien technique et opérationnel a également été apporté à la Commission du référendum au Sud-Soudan pour l'organisation, dans huit pays, de la participation des Soudanais expatriés au référendum du 9 janvier 2011.

Partenariats

192. La Division des situations d'urgence et d'après-crise a poursuivi sa collaboration et ses relations de partenariat avec divers organismes des Nations Unies et membres du IASC dans divers domaines, et notamment : la formulation d'orientations et l'élaboration d'outils ; la formation ; l'élaboration de plans opérationnels ; la mise en place des opérations et de la logistique ; et le stockage du matériel et de l'équipement.

193. Dans le cadre de la coordination civilo-militaire, l'OIM a rencontré des fonctionnaires de l'OTAN à Bruxelles pour discuter de la coopération en cours dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité financée par le Fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix de l'OTAN.

Gestion des connaissances

194. En 2010, la Division a lancé le Dépôt de connaissances, un système de partage d'informations en ligne hébergé sur l'intranet de l'OIM. Il est fondé sur le Cadre de gestion des connaissances de l'OIM.

195. La Division a étroitement collaboré avec le Département de la coopération internationale et des partenariats pour élaborer le point de vue de l'OIM sur les politiques à

suivre en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation au changement climatique et de migration environnementale (*Disaster Risk Reduction, Climate Change Adaptation and Environmental Migration – A Policy Perspective*).

196. En 2010, la Division a formé ou a envoyé en formation 97 membres du personnel (54 hommes et 43 femmes) de 23 bureaux extérieurs de l'OIM. Ces formations ont notamment traité des domaines suivants : formation et ateliers sur la gestion et la coordination des camps ; coopération civilo-militaire ; biens fonciers et immobiliers et conflits ; logistique ; action humanitaire ; et désarmement, démobilisation et réintégration.

Fonds et mécanismes d'intervention

197. Au titre du mécanisme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, l'OIM a aidé en 2010 152 personnes à retourner dans leur pays d'origine (72 femmes et 80 hommes), dont 87,5 % étaient âgées de plus de 12 ans. Elle a reçu des demandes d'aide des quatre continents, dont 54 % en provenance de l'Afrique. Les destinations finales concernaient l'ensemble des continents, mais plus particulièrement l'Afrique (52 % des retours).

198. Des fonds renouvelables provenant du compte d'opérations d'urgence ont permis de donner le coup d'envoi à des opérations dans l'Etat plurinational de Bolivie, en Kirghizistan, en Mongolie, au Pakistan et au Soudan pour un montant total de 282 393 dollars E.-U., dont 199 500 dollars E.-U. ont été remboursés à la fin de l'année.

Déplacements officiels/missions d'appui

199. En 2010, le personnel de la Division des situations d'urgence et d'après-crise a effectué des déplacements officiels au Bélarus, au Cambodge, en Colombie, dans la République dominicaine, en Haïti, en Jordanie, au Népal, au Pakistan, au Rwanda, dans la Sierra Leone, à Sri Lanka et au Soudan, ce qui a représenté 550 jours de voyage, dont 121 jours rien que pour Haïti.

Tableau statistique pour 2010

200. Le tableau 5 (Bénéficiaires des opérations d'urgence et d'après-crise par pays et population cible) indique le nombre de bénéficiaires de l'aide apportée dans le cadre de projets d'urgence et d'après-crise. Ce sont, notamment des déplacés internes, des ex-combattants, des communautés d'accueil, et des migrants ayant reçu une aide pour participer à des élections hors de leur pays.

Points de la stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9 et 10

Tableau 5 : Bénéficiaires des opérations d'urgence et d'après-crise par pays et population cible

Pays	Déplacés internes	Réfugiés	Ex-combattants	Personnes vulnérables des communautés d'accueil	Bénéficiaires de mesures d'indemnisation/de réparation	Elections hors du pays	Opérations d'urgence	Opérations d'après-crise	Total
Afghanistan	91 378			334 276			X		425 654
Angola				4 000			X		4 000
Arménie	48	4		93				X	145
Australie						9 463			9 463
Bangladesh	120 000	211						X	120 211
Bolivie (Etat plurinational de)	7 750						X		7 750
Bosnie-Herzégovine		27	840					X	867
Cambodge				1 579				X	1 579
Canada						2 294			2 294
Chili	8 750						X		8 750
Colombie	135 317		5 109	692 911	48 269			X	881 606
Côte d'Ivoire	12 000							X	12 000
République démocratique du Congo	3 671		138	248 000				X	251 809
Egypte						3 344			3 344
Ethiopie	64 465			2 097		7 372		X	73 934
Géorgie	730							X	730
Ghana	4 000						X		4 000
Guatemala	17 307						X		17 307
Haiti	1 360 319			141 601			X	X	1 501 920
Indonésie	103 623	1 122		128 327				X	233 072
Iraq	13 085			912 894			X	X	925 979
Kenya	7 089			105 000		15 057		X	127 146
Kirghizistan	5 000							X	5 000
Libéria			48	352				X	400
Myanmar				282 025				X	282 025
Pakistan	4 057 061			548 434			X		4 605 495
Philippines	137 400	324		36 190				X	173 914
Serbie	60	95	1 100					X	1 255
Somalie				62 000				X	62 000
Sri Lanka	275 284	93	5 106				X	X	280 483
Soudan	129 134		2 652				X		131 786
Thaïlande	5 000								5 000
Timor-Leste	13 601			23 733				X	37 334
Ouganda	481			3 268		13 245		X	16 994
Royaume-Uni						653			653
Etats-Unis d'Amérique						8 791			8 791
Yémen	31 058			7 240			X		38 298
Zambie		9 220					X	X	9 220
Zimbabwe	100 488	550			5 100		X		106 138
Total	6 704 099	11 646	14 993	3 534 020	53 369	60 219			10 378 346

V. GESTION DES RESSOURCES

A. Vue d'ensemble

201. Le Département de la gestion des ressources est chargé de définir et de mettre en œuvre les politiques visant à garantir une gestion et une planification saines des ressources financières, humaines et informatiques ; de coordonner les propositions et les politiques relatives aux ressources financières, informatiques et humaines, ainsi que leur diffusion auprès des parties prenantes internes et externes ; et d'aider le Directeur général à prendre des décisions de gestion d'ordre général. En 2010, le Département a informé des partenaires internes et externes des différents aspects des politiques, propositions et difficultés en matière de gestion des ressources de l'Organisation. Des consultations et concertations régulières ont eu lieu avec les Etats Membres et les donateurs sur un certain nombre de questions financières et administratives.

202. Afin de garantir une utilisation économique, efficace et efficiente des ressources humaines et financières, le Département a continué de veiller à améliorer les mesures de contrôle interne dans les bureaux extérieurs et les centres administratifs, et de faire en sorte que les procédures opérationnelles garantissent les contrôles internes.

203. En 2010, le Département de la gestion des ressources était composé de six divisions et d'une unité : a) la Division de la gestion des ressources humaines ; b) la Division Technologie de l'information et communications ; c) la Division de la comptabilité ; d) la Division du budget ; e) la Division de la trésorerie ; f) la Division des services communs ; et g) l'Unité de coordination des voyages du personnel.

204. En 2010, la Division de la comptabilité a continué de faire le nécessaire pour adopter les Normes comptables internationales pour le secteur public, comme d'autres organisations des Nations Unies, aux fins d'établissement des rapports financiers annuels.

205. Les projets financés pour l'essentiel par la Commission européenne et nécessitant un cofinancement sont restés un problème en 2010. Le Groupe chargé des cofinancements s'est régulièrement réuni pour gérer les risques liés aux cofinancements pour l'Organisation.

206. La Division du budget a établi des documents sur diverses questions budgétaires en vue des sessions des organes directeurs et pour décision par l'Administration.

207. Compte tenu des décisions relatives à la réforme structurelle, le Programme et Budget pour 2011 a été élaboré en conformité avec la nouvelle structure organique. A cette fin, d'étroites consultations ont été engagées au sein de l'Organisation pour s'assurer que la nouvelle configuration s'accordait avec le financement de base disponible. Par ailleurs, de nouvelles structures de projet ont dû être mises en place pour tous les départements, conformément au budget approuvé.

208. La Division du budget a aussi apporté un concours technique à l'Equipe chargée de la révision structurelle puis, ultérieurement, aux équipes de mise en œuvre au Siège et dans les bureaux extérieurs, pour mettre en place la structure du Siège et planifier la restructuration des bureaux extérieurs. Diverses questions connexes ayant des incidences budgétaires ont été examinées et ont donné lieu à des recommandations présentées au Bureau du Directeur général.

209. Pour la première fois lors de la préparation du budget, la projection de revenus discrétionnaires pour 2010 a été établie sur la base de la moyenne triennale calculée selon la formule approuvée par les Etats Membres. Ainsi, l'Administration a pu déterminer à l'avance le niveau de revenus discrétionnaires pouvant être alloué au cours de l'exercice, ce qui a facilité la planification et le contrôle.

210. La Division du budget a établi un certain nombre de documents pour faciliter les travaux du Groupe de travail sur la réforme budgétaire créé par les Etats Membres lors des sessions des organes directeurs au printemps 2010. A la suite du changement de composition du bureau, et à la demande de certaines délégations, elle a fourni diverses explications et informations pour faciliter les discussions sur la question.

211. Vers la fin de l'année, les travaux relatifs à la mise en œuvre de PRISM Planification intégrée (PRISM IP) ont été relancés. Il s'agit d'un module qui intégrera et gèrera les processus de planification et d'établissement du budget. Pour faire avancer ces travaux, d'importants efforts ont été déployés pour télécharger les données budgétaires dans PRISM, tandis que des discussions ont été menées en vue de renforcer la solution provisoire qui est actuellement utilisée. Des plans sont actuellement mis au point pour expérimenter PRISM IP dans d'autres endroits en 2011.

212. La Division de la trésorerie a continué de gérer la trésorerie et de placer les fonds de l'Organisation. Elle a supervisé et exécuté la réception des créances et le paiement des sommes dues, et a géré les risques de change de l'Organisation. Les opérations étaient réparties entre l'Appui à la trésorerie de Manille et le Siège à l'aide de plates-formes bancaires opérant grâce à Internet. En 2010, la Division de la trésorerie a contribué à la gestion des risques de change et de la liquidité multidevises, ainsi qu'à la maximisation du rendement des investissements. Elle s'est employée, en outre, à renforcer son soutien aux bureaux extérieurs en matière d'innovations techniques, et a acheté des monnaies locales au meilleur prix.

213. L'Unité de coordination des voyages du personnel a continué de planifier, de coordonner, de renforcer et d'exercer son contrôle sur les dépenses relatives aux déplacements sur de longues distances et sur les autorisations de tels déplacements, et a fourni soutien et conseils aux bureaux extérieurs du monde entier en répondant aux questions concernant les déplacements. Plus de 2 700 déplacements de personnel ont été traités en 2010, pour lesquels près de 1 300 billets (y compris ceux achetés sur Internet) ont été émis au départ de Genève, à quoi s'ajoute l'émission de 262 visas pour diverses destinations. L'Unité a également apporté un soutien aux membres du personnel arrivant au Siège, en leur trouvant un logement au meilleur coût dans des hôtels ou des studios loués pour de courtes périodes.

214. En 2010, la Division des services communs a continué de fournir un appui administratif et d'autres services de soutien, dont l'entretien du bâtiment du Siège, la coordination concernant l'espace de bureaux et le déménagement de matériel, et a évalué l'efficacité des services existants et formulé des recommandations à cet égard. Au cours de la période considérée, la Division a accompli les tâches suivantes : a) faciliter la réaffectation des bureaux au Siège ; b) identifier les espaces de bureaux et prendre des dispositions pour attribuer des bureaux aux nouveaux membres du personnel et aux consultants au Siège ; c) assurer la gestion courante du bâtiment du Siège et du système de contrôle de l'accès avec carte de sécurité ; d) veiller à ce que des mesures de sécurité et un contrôle d'accès soient en place pour garantir la sécurité du personnel et des locaux du Siège ; e) fournir une aide au

déménagement au personnel arrivant à Genève ou quittant Genève ; f) introduire les demandes de paiement émanant de tous les départements du Siège dans le module des achats de PRISM ; g) recevoir et distribuer le courrier interne et externe au Siège, et envoyer le courrier aux bureaux extérieurs du monde entier ; et h) imprimer tous les documents utilisés pour les consultations de l'OIM avec les Etats Membres et les réunions des organes directeurs.

215. La Division Technologie de l'information et communications dirige, planifie et met en œuvre une stratégie mondiale en matière de systèmes informatiques, de communication et d'information afin d'aider l'Organisation à atteindre ses buts et objectifs. En 2010, conformément à sa mission, la Division a continué de répondre au mieux aux besoins croissants de l'Administration et des bureaux extérieurs de l'OIM en matière de traitement de données et de communications, dans l'intérêt des Etats Membres et des donateurs. Certains faits marquants sont présentés ci-après.

216. Après le déploiement généralisé de PRISM Financials en 2009, l'accent a été plus particulièrement mis en 2010 sur l'amélioration de l'expérience utilisateur par l'adoption des mesures suivantes : a) améliorations de système, notamment élaboration de nouveaux rapports adaptés aux besoins de l'OIM et de ses Etats Membres en matière d'établissement de rapports financiers ; et b) perfectionnement, afin d'atteindre l'objectif déclaré d'assurer une formation continue et un partage des connaissances. A cette fin, une formation spécialisée a été dispensée à des super-utilisateurs de PRISM de plus de 40 bureaux extérieurs, des sessions sur PRISM ont été incorporées dans la formation donnée par l'Unité de formation et de perfectionnement du personnel à des chefs de bureaux et des administrateurs de projet, des sessions d'information ont été organisées pour les nouveaux vérificateurs externes des comptes et le Bureau de l'Inspecteur général, et une formation spécifique a été dispensée à des bureaux extérieurs, dont ceux de Kaboul, Pretoria et Sanaa.

217. PricewaterhouseCoopers a procédé à un audit externe de PRISM ainsi qu'à un examen après mise en œuvre afin de : déterminer si le système PRISM est utilisé comme prévu par ses utilisateurs finals ; identifier et recommander d'éventuelles améliorations du processus administratif et des changements susceptibles d'être apportés au système aux fins d'amélioration du rendement ; et réunir et analyser les informations recueillies directement lors de la visite de cinq bureaux extérieurs de l'OIM. Les principales recommandations formulées étaient les suivantes : améliorer les connaissances utilisateur concernant la gestion des processus d'achat et des biens dans le système ; poursuivre les activités de gestion du changement et de formation ; et mettre en place un plan de reprise des activités et de continuité des opérations pour garantir l'accessibilité du système.

218. En 2010, PRISM HR a été mis en place à Vienne, Helsinki, Oslo, Moscou, Budapest, Belgrade, Londres, Quito, Buenos Aires, San José, Canberra, Katmandou, Islamabad, Hanoï, Douchanbé, Dar es Salam, Addis-Abeba, Minsk, Le Caire, Damas, Ankara et Bratislava, ce qui porte à 40 le nombre de bureaux extérieurs utilisant ce système, soit près de 65 % du personnel de l'OIM. En outre, l'élaboration du système d'évaluation et de notation du personnel fondé sur PRISM a été lancée en coordination avec la Division de la gestion des ressources humaines.

219. MiMOSA, l'application interne de l'OIM conçue sur mesure pour enregistrer les données biographiques et démographiques sur les migrants bénéficiant d'une aide médicale, d'une aide au retour volontaire, de mesures de lutte contre la traite et d'une aide au transport,

est actuellement opérationnelle dans 94 bureaux extérieurs et est utilisée activement par 674 personnes. Dans le cadre des dispositions prises pour remplacer l'ancien système financier Mosaic, des améliorations apportées en 2010 ont renforcé les capacités de collecte de données de MiMOSA pour englober des statistiques sur les migrants et les rapports aux donateurs. Les interfaces de MiMOSA facilitent le flux de données opérationnelles au sein de l'Organisation et entre ses partenaires.

220. Le réseau étendu de l'OIM, qui permet aux bureaux extérieurs de l'Organisation de se connecter en toute sécurité aux applications de l'OIM via le réseau privé virtuel (VPN), a été développé, ce qui a porté à 181 le nombre de sites connectés au réseau privé virtuel, auxquels se sont ajoutés 41 sites clients VPN à la fin de 2010. L'application Qualité du service offre la possibilité d'accorder un degré de priorité différent aux divers systèmes et utilisateurs afin de garantir un certain niveau de performance à la circulation des données, qui concerne désormais 108 bureaux extérieurs, et permet de gérer avec plus d'efficacité le trafic du réseau étendu de l'OIM. Le réseau VoIP de l'OIM a été développé et étendu à 53 bureaux extérieurs, ce qui a permis de réduire les coûts des communications téléphoniques.

221. L'amélioration du système de courrier électronique et Windows de l'OIM, qui a démarré en 2010, devrait s'achever à Genève, à Manille et dans certains bureaux extérieurs dans le courant de 2011. Il est prévu d'achever l'installation de la version améliorée en 2012.

222. Le service d'assistance de Manille a traité avec succès plus de 21 900 demandes d'aide technique. L'équipe de la Division Technologie de l'information et communications s'est également rendue sur place pour soutenir et examiner les bureaux extérieurs de Nairobi et du Caire, et a apporté son aide pour des projets spéciaux, par exemple lors des situations d'urgence au lendemain du tremblement de terre en Haïti et des inondations au Pakistan, la participation hors du pays aux élections au Soudan, et la mise en place de nouveaux bureaux, notamment au Yémen.

B. Principales données financières

223. Le total cumulé des dépenses pour les programmes d'administration et d'opérations a, une fois de plus, dépassé un milliard de dollars E.-U. en 2010, se situant à 1 359 millions de dollars E.-U. contre 1 027 millions de dollars E.-U. en 2009. Les dépenses au titre de la partie administrative du budget se sont élevées à 37,3 millions de dollars E.-U., tandis que celles au titre de la partie opérationnelle du budget se situaient à 1 322 millions de dollars E.-U., comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Dépenses (compte non tenu des variations de change)	2010 en millions de dollars E.-U.	2009 en millions de dollars E.-U.
Programme administratif	37,3	36,0
Programmes d'opérations	1 322,1	991,3
Total des dépenses pour l'exercice (compte non tenu des variations de change)	1 359,4	1 027,3

224. En ce qui concerne les projets par région et dépenses opérationnelles, en 2010, la région Amérique latine et Caraïbes avait concentré les dépenses les plus élevées ; elle était suivie par l'Asie et l'Océanie, puis par l'Afrique. Le tableau ci-après contient des données précises, ainsi que les chiffres pour 2009.

	2010 Dépenses opérationnelles en millions de dollars E.-U.	2009 Dépenses opérationnelles en millions de dollars E.-U.
Afrique	197,9 (3)	171,0 (4)
Asie et Océanie	275,2 (2)	245,3 (2)
Europe	168,1 (4)	178,8 (3)
Appui et activités à l'échelle mondiale	47,4 (6)	35,6 (6)
Amérique latine et Caraïbes	531,4 (1)	266,0 (1)
Moyen-Orient	74,4 (5)	60,5 (5)
Amérique du Nord	27,07 (7)	34,0 (7)

225. En ce qui concerne les projets par catégorie et dépenses opérationnelles, les activités liées à la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise ont représenté le plus grand poste de dépenses en 2010, comme en 2009. Les dépenses engagées pour les activités menées au titre de la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise et de la thématique migration et développement ont nettement augmenté, comme le fait apparaître le tableau suivant.

	2010 Dépenses opérationnelles en millions de dollars E.-U.	2009 Dépenses opérationnelles en millions de dollars E.-U.
Migration assistée	49,1 (5)	40,2 (5)
Appui aux programmes de caractère général	4,0 (6)	15,2 (6)
Migration et développement	257,5 (3)	103,0 (3)
Migration et santé	64,1 (4)	56,1 (4)
Politiques migratoires et recherche	3,9 (7)	3,6 (8)
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	676,5 (1)	527,8 (1)
Migration régulée	265,6 (2)	239,8 (2)
Programmes de réparation	1,4 (8)	5,6 (7)

226. Cinq nouveaux Etats Membres ont adhéré à l'OIM en 2010, ce qui a porté le nombre de Membres de l'Organisation à 132 (contre 127 en 2009). Le nombre de projets opérationnels en cours d'exécution entre 2009 et 2010 est resté stable à plus de 2 300. L'effectif était d'environ 7 000 personnes, affectées principalement aux 460 structures extérieures du monde entier.

Programme administratif

227. Le programme administratif a continué de ne représenter qu'une très petite part de l'allocation budgétaire totale, correspondant à seulement 2,7 % des dépenses globales en 2010.

228. Au 31 décembre 2010, le montant total des contributions assignées restant dues s'est élevé à 6 279 983 francs suisses (contre 7 297 165 francs suisses en 2009). Onze Etats Membres ont conclu des plans de remboursement, représentant 1 494 729 francs suisses. Un nombre limité d'Etats Membres restent redevables de la plus grande part du solde des contributions en souffrance.

229. Le montant des contributions assignées restant dues étant inférieur à l'année précédente, la provision pour créances douteuses a baissé en 2010 de 562 382 francs suisses (alors qu'elle avait augmenté de 117 925 francs suisses en 2009). Le total des contributions assignées restant dues nécessitant un provisionnement est passé à 5 160 236 francs suisses au 31 décembre 2010 (contre 5 722 618 francs suisses en 2009).

230. L'allocation approuvée au titre du programme administratif pour 2010 s'est élevée à 39 388 000 francs suisses (contre 38 806 000 francs suisses en 2009). Les dépenses afférentes aux programmes engagées durant l'exercice se sont élevées à 39 486 295 francs suisses, entraînant un dépassement de 98 295 francs suisses. Heureusement, ce dépassement a été compensé par la diminution précitée de la provision pour créances douteuses de 562 382 francs suisses. Après absorption du dépassement de 88 939 francs suisses reportés de 2009, le programme administratif a affiché un excédent de 375 148 francs suisses, qui a été reporté pour être utilisé conformément à la résolution du Conseil n° 1077 de décembre 2002 (Solution systématique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget).

Programmes d'opérations

231. Le total des dépenses au titre de la partie opérationnelle du budget s'est accru de 330,8 millions de dollars E.-U., passant de 991,3 millions de dollars E.-U. en 2009 à 1 322 millions de dollars E.-U. en 2010, soit une augmentation globale de 33,4 %. Des augmentations ont été enregistrées dans l'ensemble des secteurs de service, à l'exception des programmes de réparation. Les augmentations les plus importantes ont concerné les programmes de migration et développement, ainsi que la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise (principalement dans la région Amérique latine et Caraïbes).

232. Les structures hors Siège ayant enregistré les niveaux de dépenses les plus élevés ont été la Colombie, le Pérou, Haïti, l'Afghanistan et l'Iraq, où les dépenses étaient toutes supérieures à 49 millions de dollars E.-U..

233. Le résultat net des programmes d'opérations à la fin de l'exercice 2010 était le suivant :

- Un report de 6 009 146 dollars E.-U. au titre du mécanisme de sécurité du personnel (contre 6 213 121 dollars E.-U. en 2009) ;

- Une augmentation de la réserve de revenus discrétionnaires de 3 174 257 dollars E.-U. (contre 1 009 280 dollars E.-U. en 2009).

234. Les revenus discrétionnaires se composent de la commission pour frais d'administration liés aux projets et des revenus divers (contributions sans affectation spéciale versées par les gouvernements, intérêts créditeurs nets et autres revenus). Ils sont utilisés pour assurer le financement des structures de base et autres besoins prioritaires de l'Organisation que ne couvre pas la partie administrative du budget.

235. En application de la formule adoptée par les Etats Membres pour estimer le niveau de revenus discrétionnaires sur la base d'une moyenne triennale, les revenus discrétionnaires ont été fixés pour l'exercice à 41 millions de dollars E.-U.. Leur montant varie d'une année à l'autre, en fonction des activités déployées. C'est pourquoi, des fonds devront être retirés de la réserve de revenus discrétionnaires si le montant de revenus discrétionnaires disponible à la fin de l'exercice financier est inférieur à la moyenne triennale.

236. Le montant réel des revenus discrétionnaires, non compris la part affectée à la sécurité du personnel, s'est élevé à 43,3 millions de dollars E.-U. (contre 37,1 millions de dollars E.-U. en 2009), tandis que la partie de la commission pour frais d'administration affectée à la sécurité du personnel s'est élevée à 8,8 millions de dollars E.-U. (contre 7,2 millions de dollars E.-U. en 2009), ce qui a porté le montant total des revenus discrétionnaires en 2010 à 52,1 millions de dollars E.-U. (contre 44,3 millions de dollars E.-U. en 2009). Cet accroissement était imputable à des rentrées plus importantes que prévues provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets et de la partie de la commission pour frais d'administration destinée au financement des dépenses de sécurité.

C. Gestion des ressources humaines

237. La Division de la gestion des ressources humaines continue de veiller à ce que les ressources les plus précieuses de l'Organisation – son personnel – soient dûment déployées au sein de l'OIM et aient la possibilité de se perfectionner sur le plan professionnel.

Aperçu des activités

238. Durant 2010, d'importantes réformes en matière de ressources humaines ont été entreprises à l'échelle de l'Organisation : la réforme structurelle a été achevée au Siège, celle des bureaux extérieurs a été lancée, et la version unifiée du Statut du personnel applicable à l'ensemble des membres du personnel de l'OIM a été finalisée.

239. En novembre 2010, un nouveau Directeur possédant une longue expérience des ressources humaines dans le secteur multilatéral a été recruté pour diriger la Division de la gestion des ressources humaines après le départ à la retraite de son prédécesseur.

240. La mise en œuvre de la politique de rotation du personnel s'est poursuivie en 2010. Des efforts ont été faits pour garantir une politique saine en matière de mobilité des fonctionnaires supérieurs entre le Siège et les bureaux extérieurs, qui contribue à apporter des éclairages différents aux opérations de l'OIM.

241. Afin de professionnaliser davantage le paysage des ressources humaines, la Division a lancé et élaboré en 2010 le nouveau système de notation et d'évaluation du personnel, fondé

sur une nouvelle architecture de l'emploi et des compétences normalisées, qui est pleinement intégré dans l'actuel système PRISM Ressources humaines. Il est prévu de lancer ce nouveau système au cours du second semestre de 2011, parallèlement à des mesures concertées relatives à la culture de la performance à l'OIM ; il améliorera la capacité de l'OIM à cerner la performance de l'ensemble de son personnel dans le monde et d'exploiter tout son potentiel.

Evolution des effectifs

242. En 2010, les effectifs ont diminué de 1,89 % par rapport à l'année précédente, pour se situer à 7 121 personnes (employées dans environ 420 bureaux extérieurs dans le monde). En 2010, les recrutements ont évolué comme suit :

- 46 avis de vacance ont été publiés pour des postes de fonctionnaires (soit un recul de 39 %) ;
- 3 avis de vacance ont été publiés pour des postes d'employés au Siège ;
- 73 avis de vacance ont été publiés pour des postes de fonctionnaires de courte durée (soit une augmentation de 56 %).

243. Le recrutement et le déploiement de personnel pour des programmes mis en œuvre dans des situations de crise et d'après-crise sont restés importants, notamment en Afghanistan, dans la République démocratique du Congo, en Haïti, en Iraq, au Pakistan et au Soudan. Le volume de recrutement le plus important a concerné les Amériques et l'Afrique.

Experts associés, Volontaires des Nations Unies et détachements

244. En 2010, le personnel ci-après a été mis gracieusement à la disposition de l'Organisation :

- 4 nouveaux experts associés⁴
- 22 experts associés (total)⁵
- 213 stagiaires
- 9 Volontaires des Nations Unies.

Politiques et services de gestion des ressources humaines

245. Le personnel de la Division de la gestion des ressources humaines, tant au Siège que dans les centres administratifs, a continué d'apporter un appui au personnel de l'OIM du monde entier par des relations régulières. En 2010, il a apporté un soutien sur place dans un certain nombre de bureaux extérieurs, comme suit :

- Appui en matière de dotation en personnel pour répondre sans délai à la situation de crise à Port-au-Prince (Haïti) ;

⁴ Financés par l'Allemagne, le Japon et la Norvège.

⁵ Provenant des pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Japon, Norvège, Suède et Etats-Unis d'Amérique. Trois experts associés sont restés au service de l'OIM en 2010.

- Soutien administratif au programme de vote depuis l'étranger à Nairobi ;
- Sessions de formation approfondie dans des bureaux régionaux et au Siège ;
- Examen de la structure organisationnelle des points d'entrée aux Etats-Unis d'Amérique ;
- Harmonisation des conditions de service du personnel recruté localement au bureau de l'OIM à La Haye ;
- Elaboration d'une version unifiée du Statut du personnel applicable à l'ensemble des membres du personnel de l'OIM.

246. Les efforts se poursuivent pour installer et mettre en œuvre un système de paie fondé sur PRISM. En 2010, le système de paie a été installé dans 22 autres pays, ce qui signifie que diverses fonctions de gestion des ressources humaines sont désormais assurées à l'aide de PRISM. En outre, les capacités de PRISM sont constamment perfectionnées afin d'en améliorer l'utilisation, conformément à la volonté de transparence de l'OIM et à sa détermination à utiliser ses biens avec efficacité et économie.

247. Le nouveau système de notation et d'évaluation du personnel tirera pleinement profit des éléments de PRISM HR et fournira de la valeur ajoutée, permettant notamment à l'OIM de créer une base de données sur les compétences ou, dans des situations d'urgence, d'identifier les membres du personnel qui possèdent l'expérience requise.

Administration de l'assurance et médecine du travail

248. L'Unité de médecine du travail et la Division de la gestion des ressources humaines ont engagé en 2010 des négociations visant à conclure des accords spéciaux avec trois hôpitaux situés à proximité de bureaux extérieurs de l'OIM, afin de faciliter les procédures d'hospitalisation et d'améliorer le rapport coût/efficacité des services de soins de santé.

249. Grâce à une gestion efficace de l'Unité des assurances du personnel, au cours de l'année écoulée, il a été possible de maintenir les pourcentages des primes et d'améliorer les polices d'assurance pour garantir une couverture suffisante des membres du personnel et de leurs ayants droit à charge.

Perfectionnement et formation du personnel

250. En 2010, la Division de la gestion des ressources humaines a facilité 136⁶ activités d'apprentissage au profit de 1 470 membres du personnel du monde entier. Elle s'est plus particulièrement efforcée de renforcer les connaissances et les compétences techniques dans des domaines tels que la gestion des migrations spécialisées, les rôles de direction, et la gestion des projets et des ressources.

⁶ Ce chiffre englobe les activités d'apprentissage organisées, financées ou mises en œuvre en collaboration avec l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel.

**Tableau 7 : Répartition des fonctionnaires par catégorie/grade et par pays de nationalité
au 31 décembre 2010 (suite)**

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Catégorie/grade										Total	
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Sans grade	Sous contrat de courte durée	Experts associés		
Bolivie (Etat plurinational de)				1	1							2
Bosnie-Herzégovine				2	3							5
Botswana									1			1
Brésil							1	2	1			4
Bulgarie				1								1
Burkina Faso							1		1			2
Burundi								1				1
Cambodge												0
Cameroun												0
Canada			3	5	5	5	1	2	7			28
Cap-Vert												0
République centrafricaine												0
Chili			1									1
Colombie							2	1	2	9		14
Congo												0
Costa Rica			2	2	4	1		1				10
Côte d'Ivoire				2		1	1					4
Croatie				2	1		1	1				5
Chypre												0
République tchèque												0
République démocratique du Congo					1			1	1			3
Danemark				2	2				1	1		6
République dominicaine												0
Equateur				1								1
Egypte		1			2	3	4	1	1			12
El Salvador								1				1
Estonie					1							1
Finlande					1					1		2
France		1	5	7	9	5	2	3	11	1		44
Gabon												0
Gambie												0
Géorgie				1	1	2						4
Allemagne		5	2	6	10	3		3	6	4		39
Ghana			2	1		4						7
Grèce				1								1
Guatemala									1			1
Guinée								1				1
Guinée-Bissau												0
Haïti					2							2
Honduras							1					1
Hongrie		1		1								2
Inde		1	2	2	3	1	1		1			11

Tableau 7 : Répartition des fonctionnaires par catégorie/grade et par pays de nationalité au 31 décembre 2010 (suite)

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Catégorie/grade										Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Sans grade	Sous contrat de courte durée	Experts associés	
Iran (République islamique d')			1	1							2
Irlande				1	1	1			1		4
Israël				1							1
Italie		4	4	13	10	7	1	3	4	1	47
Jamaïque											0
Japon			1		7	6				3	17
Jordanie				2	5	2	6	1			16
Kazakhstan				1							1
Kenya			3	1	11	5			1		21
Kirghizistan									1		1
Lettonie					1						1
Lesotho											0
Libéria					1	1					2
Jamahiriya arabe libyenne											0
Lituanie				1							1
Luxembourg											0
Madagascar											0
Mali					1						1
Malte											0
Mauritanie											0
Maurice					1			2			3
Mexique						1					1
Mongolie											0
Monténégro							1				1
Maroc											0
Namibie											0
Népal							1				1
Pays-Bas			1	3	3			2	1		10
Nouvelle-Zélande		2			1						3
Nicaragua				1	1		1				3
Niger											0
Nigéria											0
Norvège		1		1	2		1		1	1	7
Pakistan					2	1		2	1		6
Panama			1		1	1					3
Paraguay											0
Pérou			1		1	1			1		4
Philippines			3	1	11	10	1	2	1		29
Pologne						2					2
Portugal			1	1	3	4	1				10
République de Corée				1							1
République de Moldova						1					1
Roumanie			1	3	1	2					7
Rwanda									1		1
Sénégal					1	2					3

Tableau 7 : Répartition des fonctionnaires par catégorie/grade et par pays de nationalité au 31 décembre 2010 (suite)

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Catégorie/grade										Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Sans grade	Sous contrat de courte durée	Experts associés	
Serbie				5	9		1				15
Sierra Leone				1			2				3
Slovaquie							1		1		2
Slovénie											0
Somalie											0
Afrique du Sud					1	2					3
Espagne				1	2	2		1	4		10
Sri Lanka					1	2			1		4
Soudan		1			1			1			3
Swaziland											0
Suède			1	2	5				4	2	14
Suisse		2	4	3	4	1			6		20
Tadjikistan					3		1				4
Thaïlande				1	3	3		2	1		10
Timor-Leste											0
Togo											0
Trinité-et-Tobago											0
Tunisie											0
Turquie					1			1			2
Ouganda				1				2			3
Ukraine					2	1					3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1	3	10	10	4	2	1	9		40
République-Unie de Tanzanie											0
Etats-Unis d'Amérique		6	5	22	22	20	5	9	9		98
Uruguay		3	2		2			1	1		9
Venezuela (République bolivarienne du)											0
Viet Nam					1						1
Yémen											0
Zambie								1			1
Zimbabwe					2			1		1	4
Nationaux d'Etats Membres de l'OIM											
Tchad						1					1
Chine, y compris la région administrative spéciale de Hong Kong				1							1
Erythrée					1	1					2
Ethiopie					3	3					6
Indonésie					3	5		1			9

Tableau 7 : Répartition des fonctionnaires par catégorie/grade et par pays de nationalité au 31 décembre 2010 (suite)

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Catégorie/grade										Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Sans grade	Sous contrat de courte durée	Experts associés	
Iraq					2			1			3
Liban				1		2					3
Malaisie					1	1					2
Mozambique		1		2	1						4
Myanmar								3			3
Fédération de Russie				2	4	3					9
Ex-République yougoslave de Macédoine				1	5	1					7
Turkménistan					2						2
Total	0	34	55	136	225	144	35	61	93	17	800

Tableau 8 : Répartition des employés du Siège et des bureaux extérieurs par nationalité et par sexe au 31 décembre 2010

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Siège		Bureaux extérieurs				Total
			Services généraux		Fonctionnaires nationaux		
	F	M	F	M	F	M	
Afghanistan			20	189		5	214
Albanie		1	18	25	2		46
Algérie							0
Angola			4	17			21
Argentine			18	6			24
Arménie			9	9	2	1	21
Australie			15	4		1	20
Autriche			11	7		1	19
Azerbaïdjan			14	12		1	27
Bahamas							0
Bangladesh			28	44	6	10	88
Bélarus			10	6	1		17
Belgique			20	13			33
Belize							0
Bénin				1			1
Bolivie (Etat plurinational de)			7	7			14
Bosnie-Herzégovine	1		12	10			23
Botswana			1				1
Bésil			5	2			7
Bulgarie	1		4	2			7
Burkina Faso							0
Burundi			1	1		1	3

**Tableau 8 : Répartition des employés du Siège et des bureaux extérieurs
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2010 (suite)**

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Siège		Bureaux extérieurs				Total
			Services généraux		Fonctionnaires nationaux		
	F	M	F	M	F	M	
Cambodge			14	15		1	30
Cameroun			3	4			7
Canada	1		4	4			9
Cap-Vert							0
République centrafricaine							0
Chili			6	1			7
Colombie	1		142	85	24	18	270
Congo		1					1
Costa Rica			16	11	1	1	29
Côte d'Ivoire			2	4			6
Croatie			1	1			2
Chypre							0
République tchèque			5	1	1		7
République démocratique du Congo			25	107		2	134
Danemark			1	1		1	3
République dominicaine			6	5			11
Equateur			26	31	1	2	60
Egypte			17	22	1	1	41
El Salvador			12	7			19
Estonie			5				5
Finlande			9	4		1	14
France	16	6	17	7			46
Gabon			1				1
Gambie			1	1			2
Géorgie			35	24	3		62
Allemagne		1	20	10	1		32
Ghana	1		20	23	3	2	49
Grèce			8	5		1	14
Guatemala			9	15			24
Guinée			8	11		2	21
Guinée-Bissau							0
Haïti			42	146	4	2	194
Honduras			11	6			17
Hongrie			7	5			12
Inde			6	8			14
Iran (République islamique d')			6	8		3	17
Irlande			2	1	1		4
Israël							0
Italie	3	1	41	14	3	1	63
Jamaïque			2	1			3

**Tableau 8 : Répartition des employés du Siège et des bureaux extérieurs
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2010 (suite)**

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Siège		Bureaux extérieurs				Total
			Services généraux		Fonctionnaires nationaux		
	F	M	F	M	F	M	
Japon			9	1	1		11
Jordanie			142	116	6	3	267
Kazakhstan			8	6	3		17
Kenya			113	128	6	7	254
Kirghizistan			3	11	2		16
Lettonie			2			1	3
Lesotho							0
Libéria			3	5			8
Jamahiriya arabe libyenne			7	10		1	18
Lituanie			9	1	2		12
Luxembourg							0
Madagascar							0
Mali			1				1
Malte			1				1
Mauritanie				3		1	4
Maurice			3				3
Mexique	1		10	11			22
Mongolie			1				1
Monténégro			8	1			9
Maroc			7	8			15
Namibie							0
Népal			151	215	3	6	375
Pays-Bas	1		38	28			67
Nouvelle-Zélande			1				1
Nicaragua			4	1			5
Niger			1	3			4
Nigéria			7	11	2	1	21
Norvège			8	6			14
Pakistan			51	122	3	11	187
Panama			11	10	2	2	25
Paraguay			2	1			3
Pérou		1	18	27		2	48
Philippines	2		139	85	15	12	253
Pologne			24	5	3	1	33
Portugal			3	2			5
République de Corée			3				3
République de Moldova			33	19	2	3	57
Roumanie		1	10	5	1		17
Rwanda			2	11		1	14
Sénégal		1	11	13	1	1	27

**Tableau 8 : Répartition des employés du Siège et des bureaux extérieurs
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2010 (suite)**

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Siège		Bureaux extérieurs				Total
			Services généraux		Fonctionnaires nationaux		
	F	M	F	M	F	M	
Serbie	1		21	11	2	2	37
Sierra Leone			1	13		1	15
Slovaquie			15	8	1		24
Slovénie				1			1
Somalie			4	21		1	26
Afrique du Sud			18	9	8	1	36
Espagne	1		11	4	2		18
Sri Lanka		2	40	142		5	189
Soudan			54	302	2	15	373
Swaziland							0
Suède			5				5
Suisse	23	6					29
Tadjikistan			10	16		1	27
Thaïlande			139	98	2	5	244
Timor-Leste			18	56			74
Togo				1			1
Trinité-et-Tobago			2	1			3
Tunisie			2	2		1	5
Turquie			16	9			25
Ouganda		1	23	31	1	2	58
Ukraine			41	16	4	2	63
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6	1	28	26		2	63
République-Unie de Tanzanie	2		10	15		2	29
Etats-Unis d'Amérique			29	20			49
Uruguay	2		3				5
Venezuela (République bolivarienne du)			4	3	1		8
Viet Nam			55	17	1	5	78
Yémen			16	13		2	31
Zambie			9	11		1	21
Zimbabwe			58	80	2	7	147
Nationaux d'Etats Membres de l'OIM							
Bahreïn				1			1
Barbade		1					1
Tchad			8	15		1	24
Chine, y compris la région administrative spéciale de Hong Kong			5	1		1	7

Tableau 8 : Répartition des employés du Siège et des bureaux extérieurs par nationalité et par sexe au 31 décembre 2010 (suite)

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Siège		Bureaux extérieurs				Total
			Services généraux		Fonctionnaires nationaux		
	F	M	F	M	F	M	
Cuba			2				2
Djibouti			1	4			5
Erythrée			3	5			8
Ethiopie		1	31	69	2	5	108
Guyana			1	2	1		4
Indonésie	1		117	154	2	2	276
Iraq			19	63	1	4	87
République démocratique populaire lao			2	2			4
Liban			9	5			14
Malaisie			2				2
Mozambique				3	1		4
Myanmar			87	71	3	1	162
Papouasie-Nouvelle-Guinée			4	2		1	7
Fédération de Russie			76	28	2		106
République arabe syrienne			71	81	3	2	157
ex-République yougoslave de Macédoine	1	2	8	2			13
Turkménistan			2	2			4
Ouzbékistan			3	1			4
Total	65	27	2 654	3 245	147	183	6 321

VI. CENTRES ADMINISTRATIFS

A. Centre administratif de Manille

251. Le Centre administratif de Manille offre au Siège, aux bureaux extérieurs et aux Etats Membres de l'OIM du monde entier un éventail complet de services essentiels dans le domaine administratif, financier, informatique, des ressources humaines et des achats, ainsi qu'un appui en matière de recherche et des opérations.

252. Le Centre de Manille fonctionne dans un environnement extrêmement favorable qui permet de fournir ces services en temps voulu et de façon économique.

253. Tout au long de 2010, le Centre administratif de Manille a fourni un soutien administratif et programmatique général aux bureaux extérieurs grâce aux solides liens techniques qui le relie aux unités correspondantes du Siège.

254. L'Unité de passation des marchés publics hors Siège apporte une aide efficace à tous les bureaux extérieurs de l'OIM dans le domaine des achats et des opérations, conformément à la politique de passation des marchés en vigueur à l'OIM. En 2010, l'Unité a émis des

ordres d'achat évalués à 11,8 millions de dollars E.-U., destinés à répondre aux besoins des bureaux extérieurs en matière d'intervention d'urgence, de technologie de l'information, de communications et d'autres besoins. Elle a examiné en outre des commandes portant sur une valeur d'acquisition de 85 millions de dollars E.-U..

255. Les Services financiers, composés de l'Appui comptable central, de l'Appui comptable régional, de l'Appui budgétaire de Manille, de l'Appui à la trésorerie de Manille, de l'Equipe de soutien central à PRISM et du Suivi des projets, offre aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier des services généraux de soutien à la gestion financière dans le domaine de la comptabilité, du budget, de la trésorerie et du suivi financier des projets.

256. L'Unité de gestion des ressources humaines de Manille assure l'administration des ressources humaines, à l'échelle mondiale et régionale, concernant le personnel recruté sur le plan international (fonctionnaires) ainsi que le personnel des services généraux en poste en Suisse. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, et de la paie des fonctionnaires et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à l'assurance maladie et aux autres assurances du personnel.

257. Le Centre des services de technologie de l'information et des communications assure un soutien en matière de technologie de l'information et de communications à l'échelle de l'Organisation, en fournissant dans le monde entier des services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et en dotant le personnel de l'OIM des outils et des technologies dont il a besoin pour travailler avec efficacité. Il est l'interlocuteur désigné des bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier pour toutes les questions relatives à la fourniture de services relevant de la technologie de l'information et des communications. Il définit les normes techniques des systèmes et des solutions informatiques, et facilite l'élaboration et le soutien de PRISM et les applications opérationnelles de l'OIM, telles que MiMOSA et iGATOR. En 2010, il a répondu à quelque 20 000 requêtes. Il a mis en place dans 22 nouveaux bureaux extérieurs un système PRISM dont les fonctions ont été améliorées et qui a été techniquement perfectionné, et a assuré une série de formations à l'intention des utilisateurs finals.

258. L'Unité de sécurité du personnel a fourni des conseils techniques sur des questions touchant à la sûreté et à la sécurité, a réalisé des évaluations de la sécurité dans les bureaux extérieurs, et a dispensé une formation spécialisée et/ou apporté une aide financière à plus de 60 bureaux extérieurs de l'OIM en 2010. L'Unité est en outre intervenue dans le cas de quelque 839 incidents de sûreté et de sécurité.

259. L'Administration de la Caisse des pensions est essentiellement chargée de toutes les questions se rapportant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies concernant l'OIM, et est l'interlocuteur et le point de contact fondamental du Fonds, des bureaux extérieurs affiliés et des membres du personnel participant à la Caisse. Elle assure en outre le secrétariat du Comité des pensions du personnel. En 2010, elle a géré les cotisations de 4 038 membres du personnel de 64 bureaux extérieurs du monde entier, ce qui représente en moyenne un volume de transaction mensuel de 2,6 millions de dollars E.-U..

260. En sa qualité de source institutionnelle de toutes les informations sur les projets en cours et passés, l'Unité d'information sur les projets est chargée de suivre la mise en œuvre de tous les projets de l'OIM dans le monde. Elle apporte un appui aux bureaux extérieurs en effectuant des recherches sur l'expérience acquise par l'OIM dans la réalisation de certaines

activités de projet aux fins d'élaboration de nouveaux projets, de liaison et d'autres fonctions. En 2010, elle a enregistré 905 nouveaux projets et a donné suite à 604 demandes de code de projet, ce qui porte à 7 372 le nombre total de projets de l'OIM. Plus de 64 459 descriptifs de projet avaient été téléchargés vers FileNet au 31 décembre 2010.

261. L'Unité de recherche et des publications fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM, s'occupant de l'édition, de la présentation et de la conception des couvertures, ainsi que des relations avec les imprimeurs. Elle diffuse les publications aux bureaux extérieurs, envoie des alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gère la page des publications de l'intranet ainsi que la rubrique de la librairie en ligne du site web de l'OIM. Elle fournit en outre une assistance administrative à la Division de la recherche sur la migration au Siège.

262. L'Unité de gestion des sites Internet et intranet et des contenus multimédias est la principale entité chargée de répondre, de manière systématique, cohérente et dans les délais, aux besoins de l'Organisation en matière de communications électroniques internes et externes. Elle supervise l'élaboration et la gestion du site web principal de l'OIM, ainsi que de l'intranet, de FileNet et de l'iconothèque.

263. L'Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire est l'antenne délocalisée de la Division Migration et santé au Siège. Elle fournit au Siège, aux bureaux extérieurs et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes mis en œuvre par la Division Migration et santé dans le monde entier.

264. L'Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements, qui est composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes et de l'Unité des données et des statistiques, est chargée d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de suivre les remboursements et de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs et examine la pertinence des systèmes existants qui se rapportent aux mouvements et aux migrations. En 2010, l'Unité a traité environ 25 739 factures de compagnies aériennes d'un montant de 78,9 millions de dollars E.-U..

265. L'Unité de gestion des ressources est chargée de la gestion des ressources humaines locales, soit près de 300 membres du personnel. Elle assure en outre la gestion courante des locaux de bureaux et des véhicules, et est responsable des déplacements du personnel, facilitant l'obtention des visas d'entrée et des documents de voyage pour les membres du personnel en déplacement officiel. Par ailleurs, elle supervise l'Unité des comptes créditeurs, qui a traité un volume de plus de 16 millions de dollars E.-U. en 2010. Elle apporte également un soutien logistique et administratif pour d'autres activités liées aux programmes, telles que les voyages d'études, les formations et les ateliers.

B. Centre administratif de Panama

266. Le Centre administratif de Panama fournit un soutien informatique et administratif aux bureaux de l'hémisphère occidentale ainsi que certains services d'appui à l'échelle

mondiale. En 2010, l'OIM a continué à renforcer et à développer les services fournis par le Centre.

267. Depuis sa mise en place en 2010 au sein du Centre administratif de Panama, l'Unité de sécurité du personnel fournit aux bureaux des Amériques des conseils et un soutien techniques en matière de gestion de la sécurité du personnel et des locaux.

268. A la fin de 2010, l'effectif du Centre est passé de 24 à 34 membres du personnel, par suite du nouveau poste créé au sein de l'Unité de sécurité du personnel, mais aussi en raison de la création de postes dédiés à la mise en œuvre des projets dans le pays.

269. En 2010, l'Unité du personnel de terrain a continué à aider les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier à gérer le personnel recruté localement. Elle s'est également rendue dans des bureaux extérieurs pour évaluer les conditions locales et fournir, le cas échéant, l'appui requis. A la fin de 2010, le nombre de membres du personnel recrutés localement et relevant de cette Unité s'est élevé à quelque 7 000 personnes dans le monde.

270. L'Unité de soins de santé et d'assurance maladie du Centre administratif de Panama a continué à fournir des conseils et des services en matière de médecine du travail aux bureaux extérieurs des Amériques et d'Afrique. En 2010, elle a traité 1 671 mesures médicales, comprenant des vérifications de l'aptitude sur le plan médical, des conseils médicaux et l'approbation de procédures concernant le personnel de l'OIM. L'Unité de traitement des demandes de remboursement de frais médicaux a traité les demandes de remboursement des membres du personnel de l'OIM en poste dans les Amériques et en Afrique. En 2010, elle a traité 2 889 demandes, et 591 membres du personnel et personnes à leur charge ont été admises dans l'assurance maladie.

271. En 2010, les Services comptables de Panama ont fourni un soutien technique aux bureaux extérieurs de l'OIM dans le domaine de la comptabilité et des contrôles financiers. Les comptables régionaux se sont efforcés de suivre l'intégralité des procédures comptables et de fournir des conseils techniques aux bureaux extérieurs des Amériques.

272. L'Unité Technologie de l'information et communications est le service d'assistance informatique pour la région, fournissant des services de soutien en matière de technologie de l'information aux bureaux extérieurs des Amériques. Elle tire avantage du décalage horaire et de ses capacités en matière linguistique pour offrir un appui en temps réel.

273. L'Unité de préparation et d'intervention d'urgence participe à REDLAC, un réseau régional d'échange d'informations et de coordination des mesures visant à améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et les interventions d'urgence en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Unité a également pris une part active aux mesures de riposte aux crises majeures qui se sont produites dans la région en 2010, fournissant un soutien technique aux bureaux extérieurs et veillant à une coordination étroite avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires pour répondre conjointement aux crises provoquées par les catastrophes naturelles.

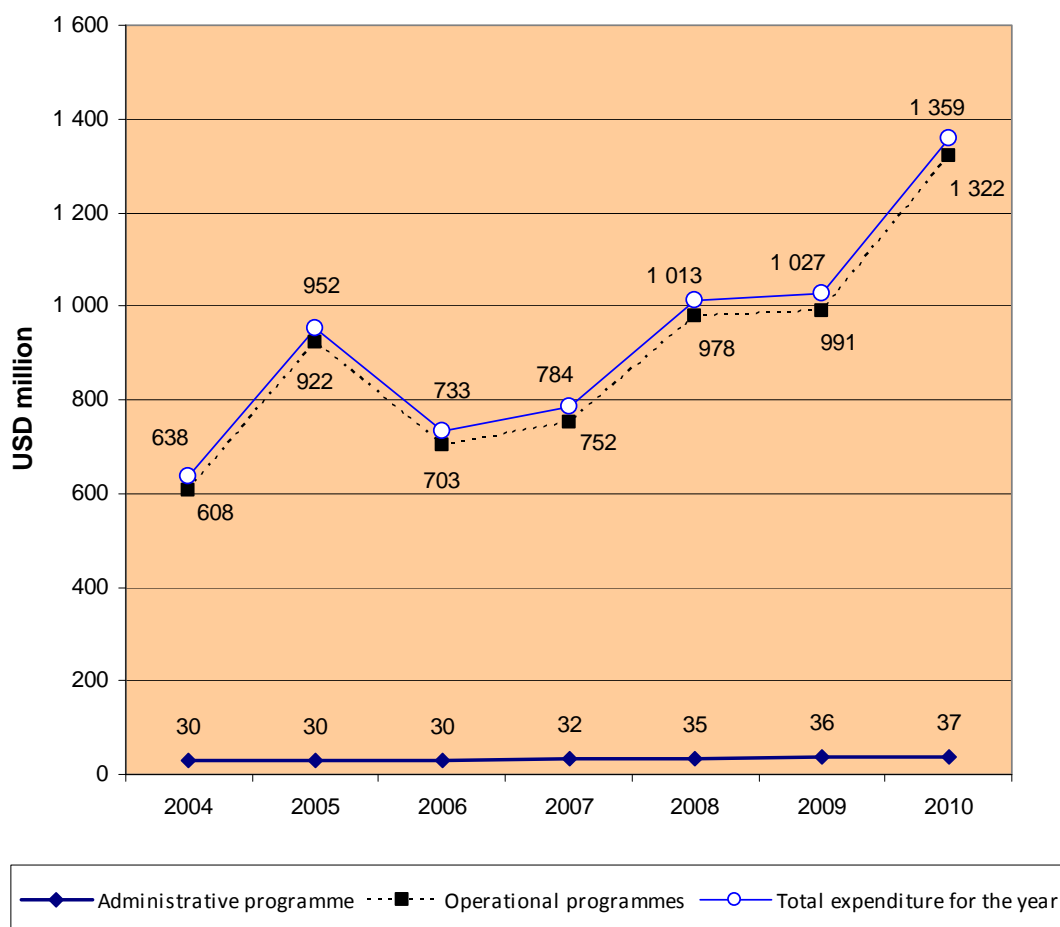
Annexe I

STATISTIQUES SUR LES ACTIVITES DE L'OIM POUR L'ANNEE 2010

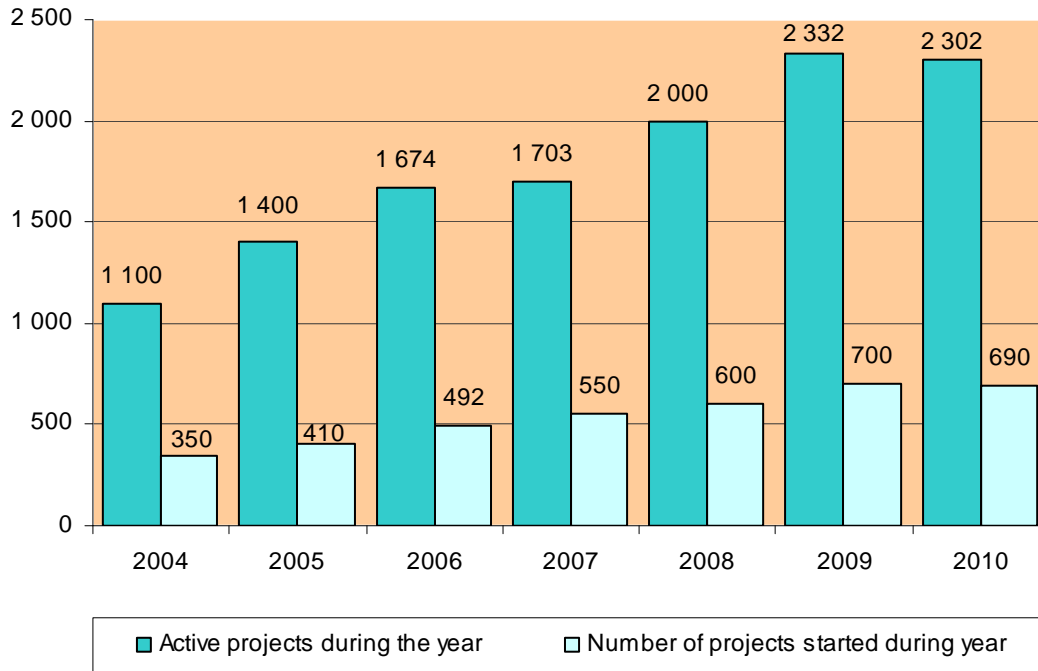
1. IOM total expenditures, 2004–2010 (USD million)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Administrative programme	30	30	30	32	35	36	37
Operational programmes	608	922	703	752	978	991	1 322
Total expenditure for the year	638	952	733	784	1 013	1 027	1 359

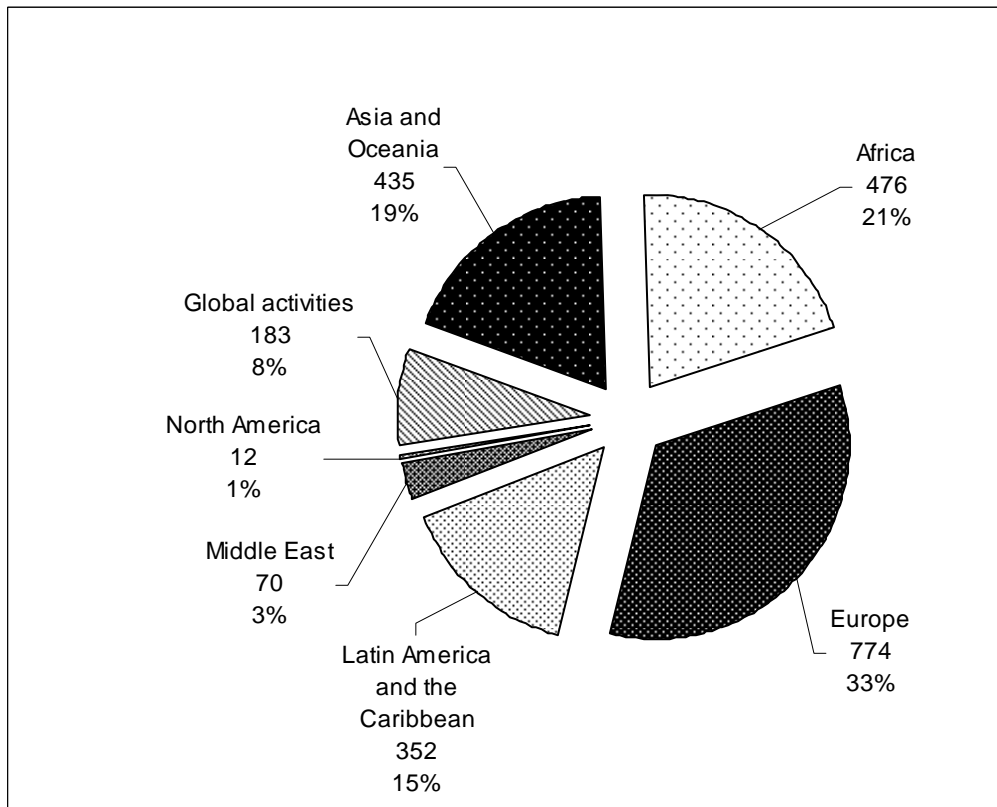
Source: IOM's annual Financial Reports.



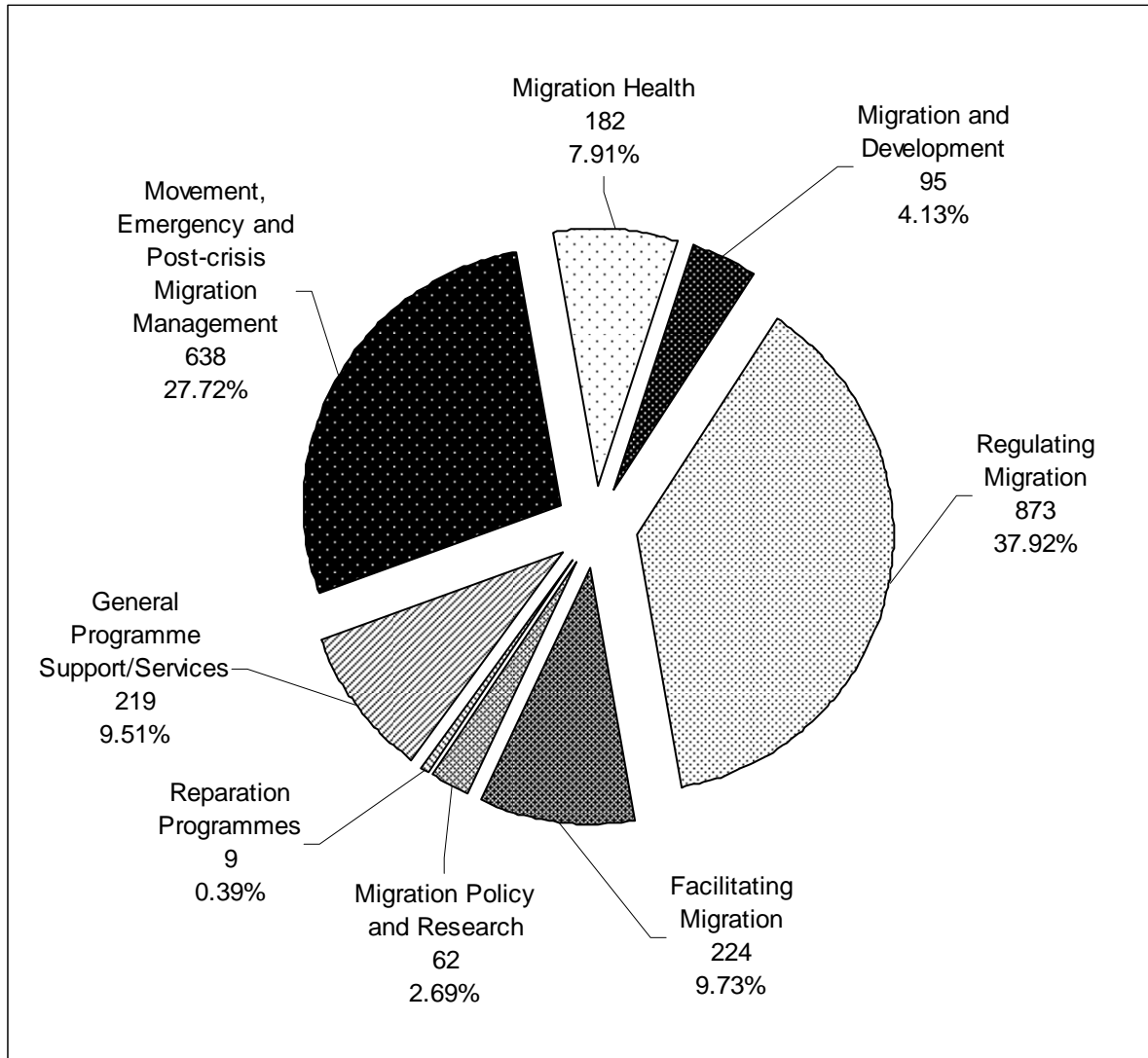
2. Active projects, 2004–2010



3. Breakdown of operational projects by region, 2010



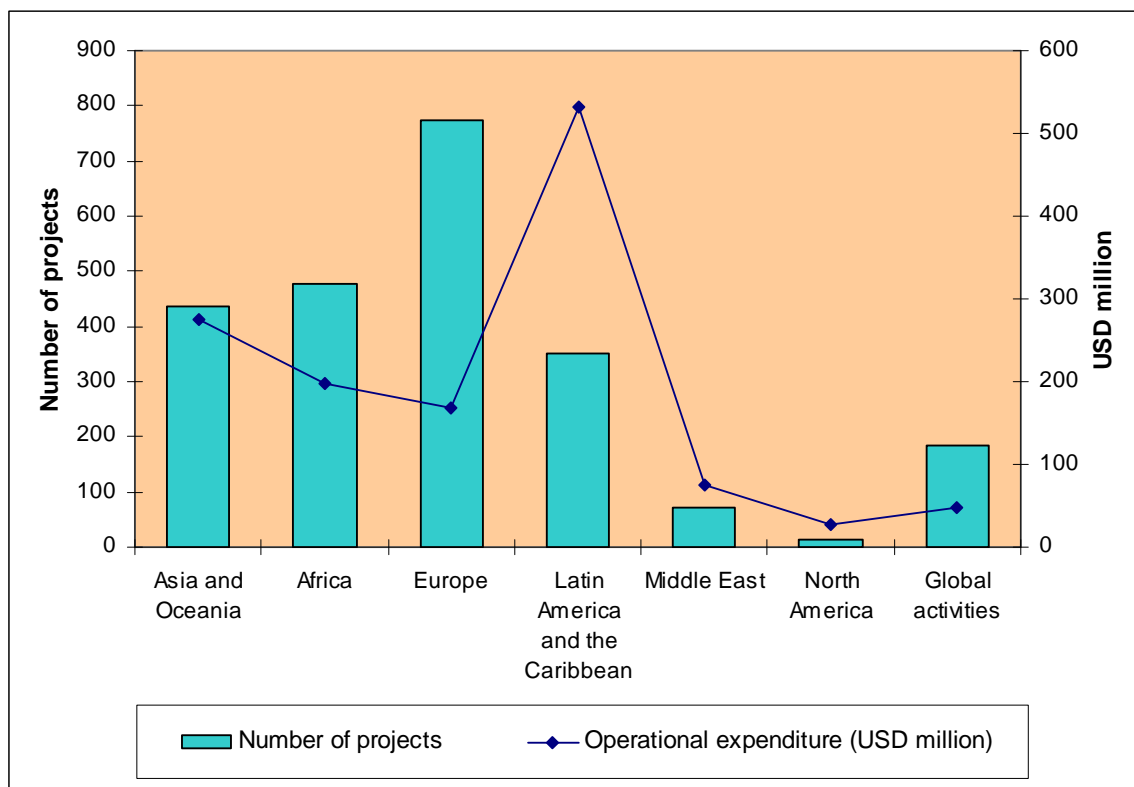
4. Breakdown of operational projects by service classification, 2010



5. Breakdown of projects by region and operational expenditure, 2010

	Number of projects	Operational expenditure (USD million)*
Asia and Oceania	435	275.2
Africa	476	197.9
Europe	774	168.1
Latin America and the Caribbean	352	531.4
Middle East	70	74.4
North America	12	27.7
Global activities	183	47.4
Total	2 302	1 322.1

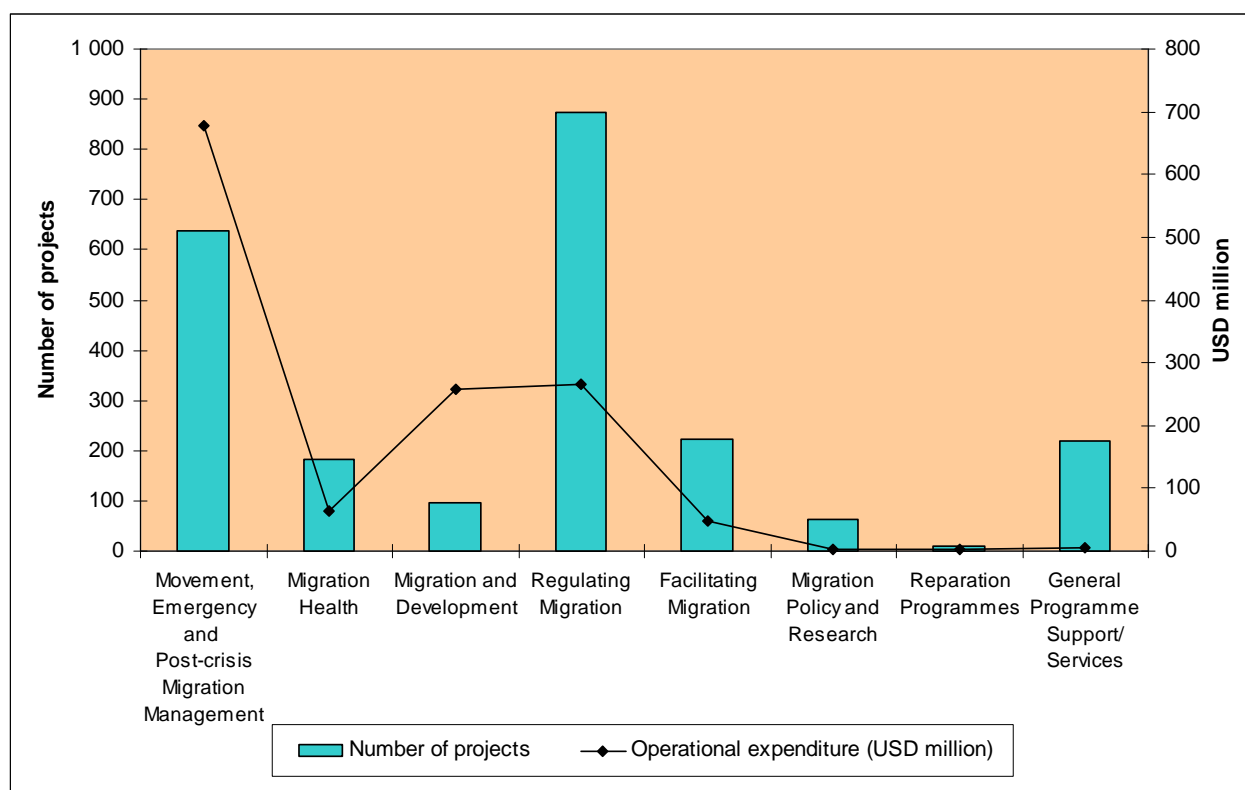
* Source: 2010 annual Financial Report, Appendix 3 – Statement of financial performance by region.



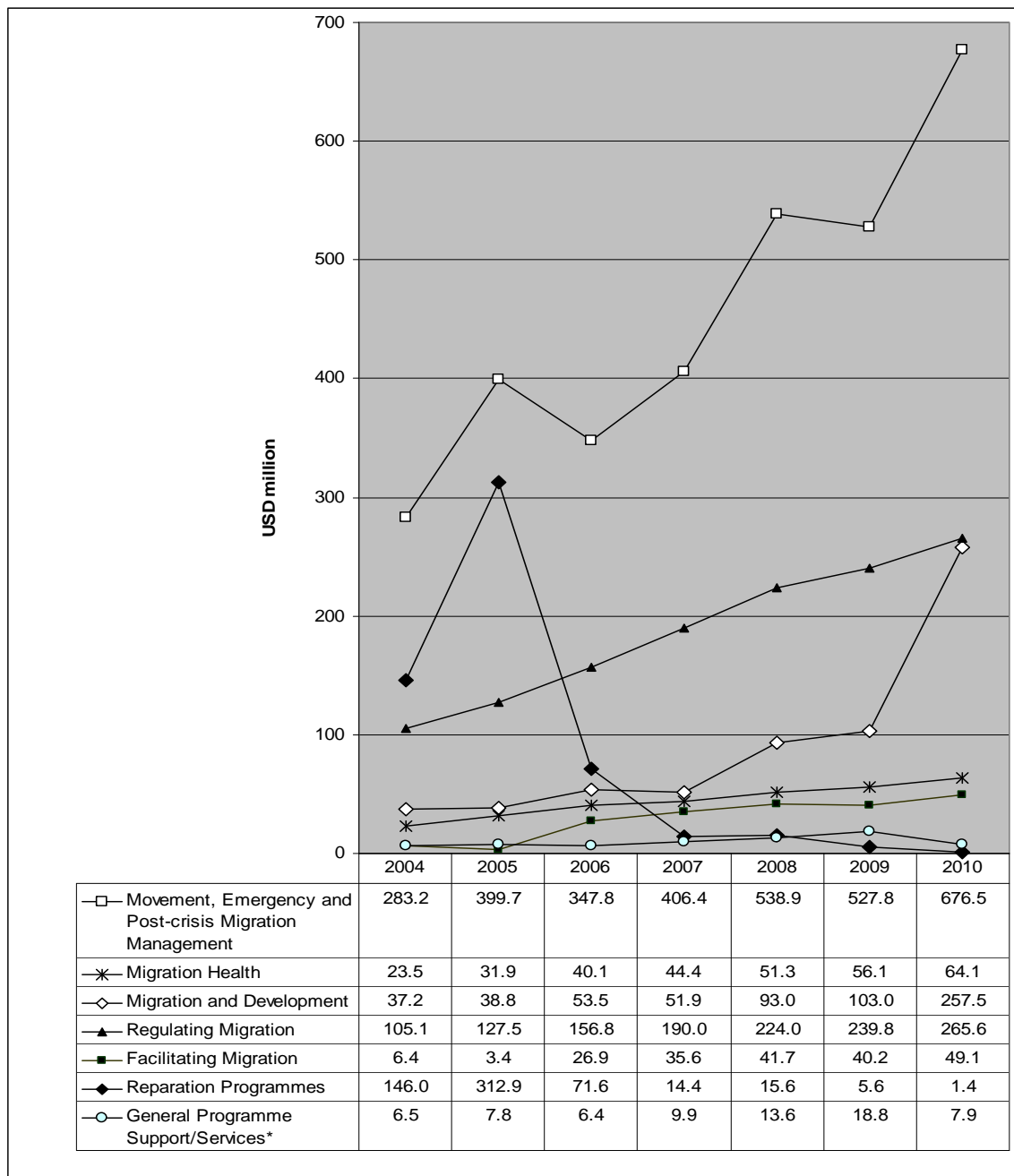
6. Breakdown of projects by service classification and operational expenditure, 2010

	Number of projects	Operational expenditure (USD million)*
Movement, Emergency and Post-crisis Migration Management	638	676.5
Migration Health	182	64.1
Migration and Development	95	257.5
Regulating Migration	873	265.6
Facilitating Migration	224	49.1
Migration Policy and Research	62	3.9
Reparation Programmes	9	1.4
General Programme Support/Services	219	4.0
Total	2 302	1 322.1

* Source: 2010 annual Financial Report, Appendix 3 – Statement of financial performance by service.

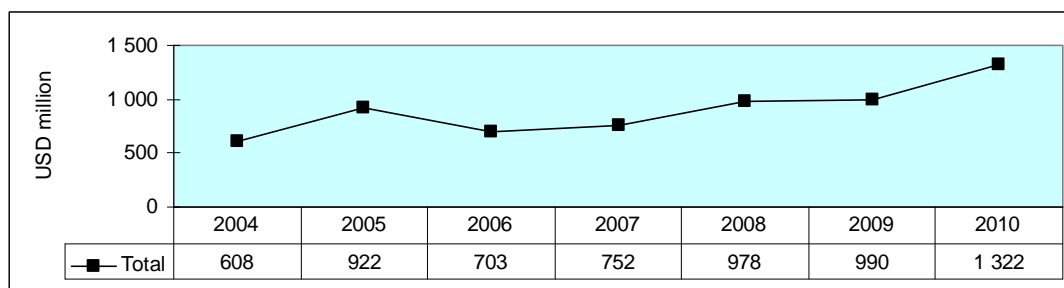


7. Operational expenditures, 2004–2010 (by service classification) (USD million)

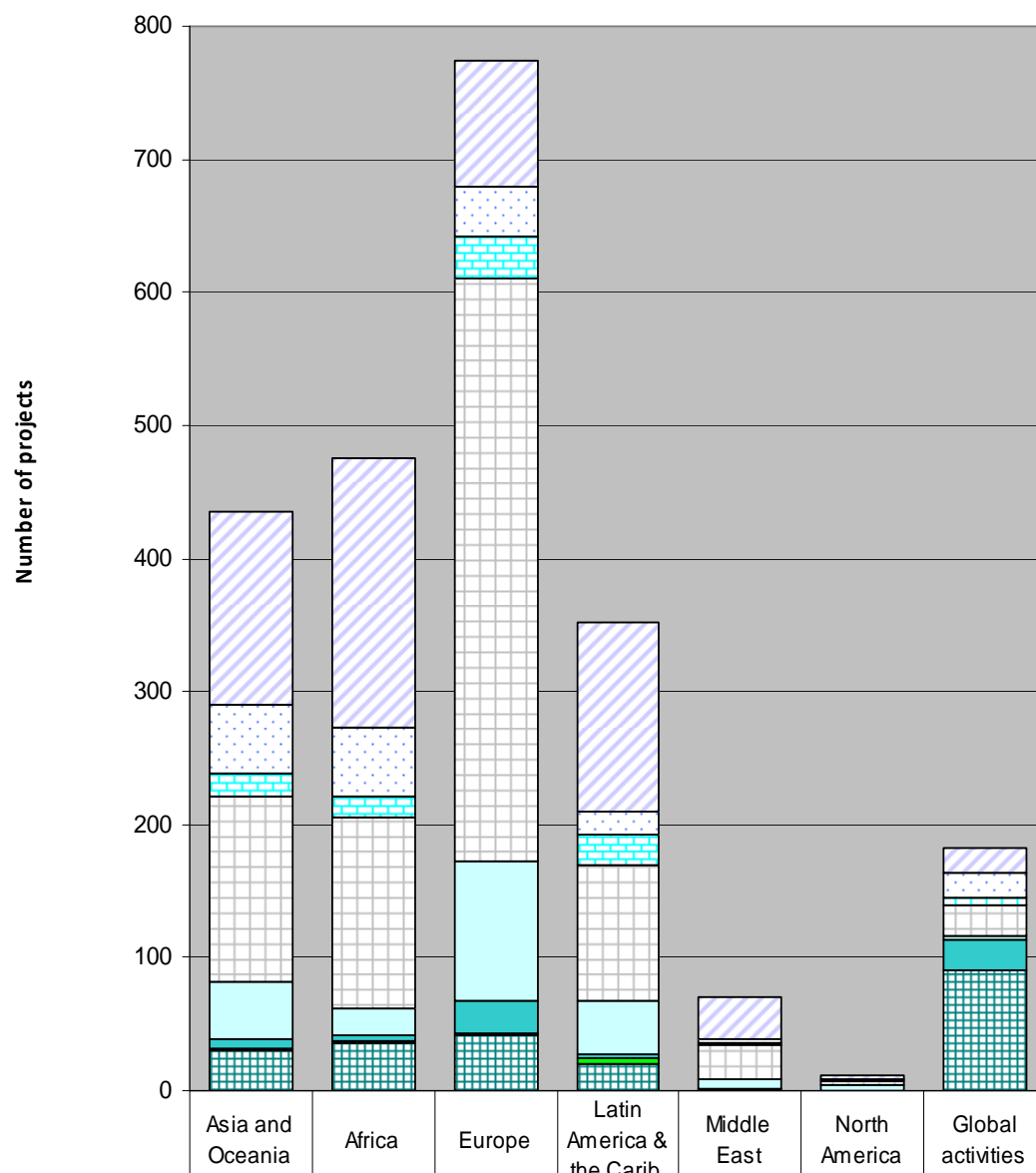


* General Programme Support/Services includes projects relating to Migration Policy and Research.

Total expenditures, 2004–2010

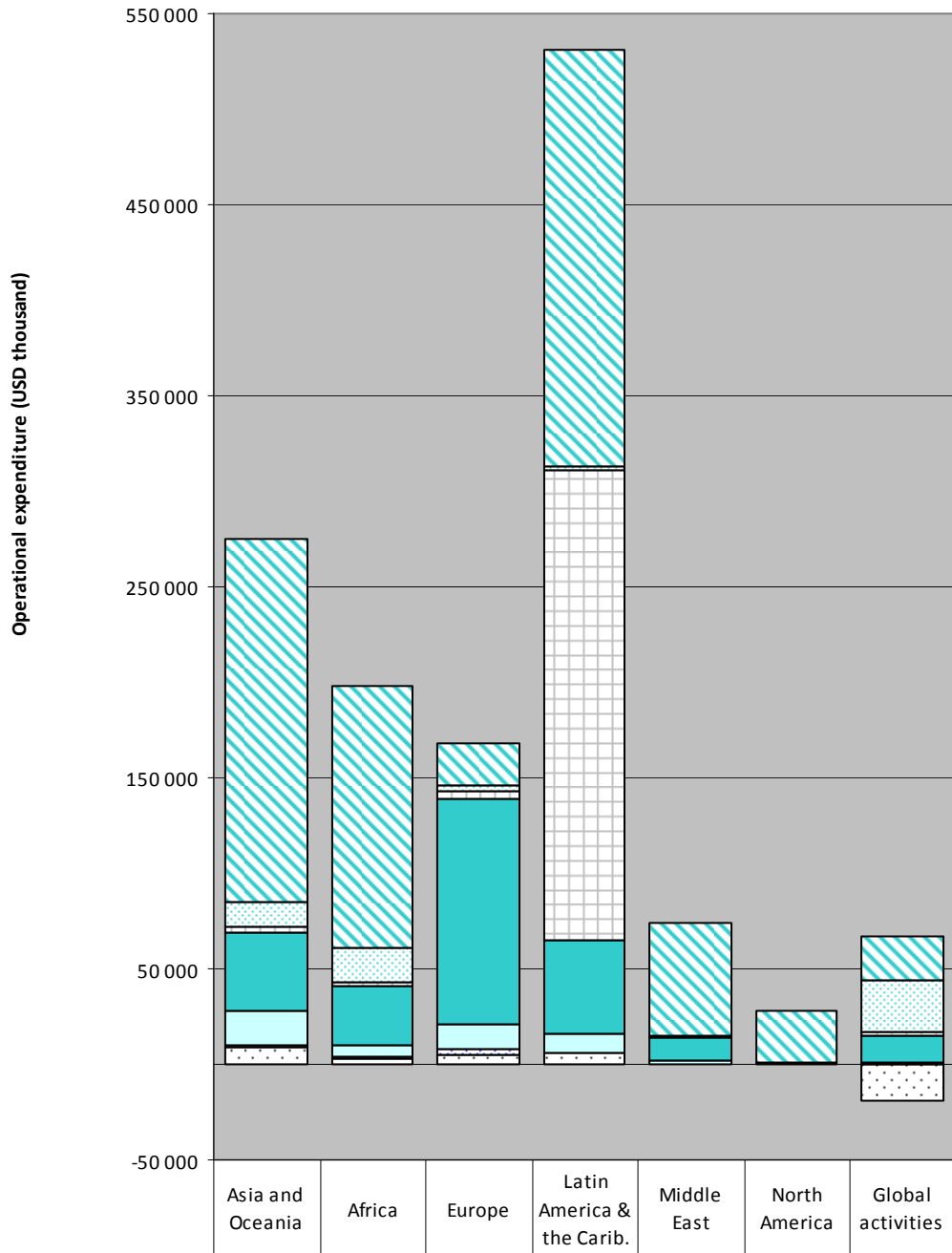




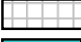

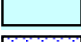

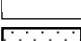
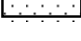
8. Number of active projects in 2010 (by service and regional classification)



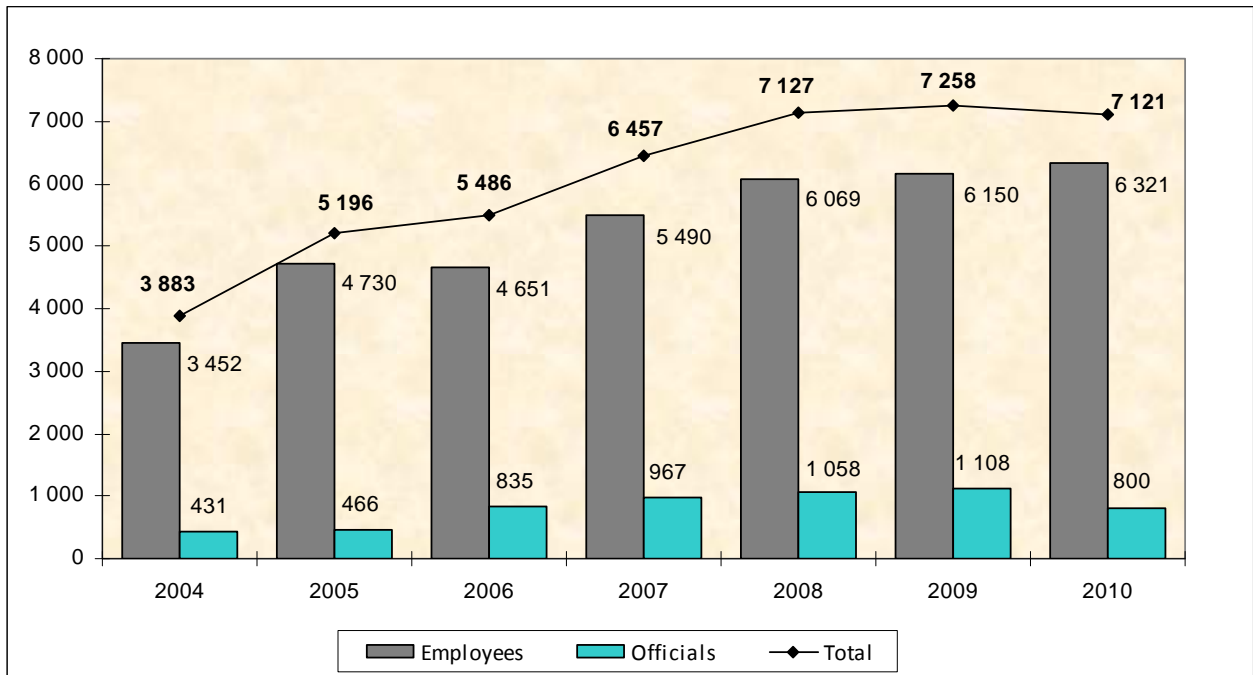
	Asia and Oceania	Africa	Europe	Latin America & the Carib.	Middle East	North America	Global activities
Movement, Emergency and Post-crisis Migration Management	145	203	94	142	31	4	19
Migration Health	52	52	38	17	3	1	19
Migration and Development	17	16	32	23	2		5
Regulating Migration	139	143	438	102	25	3	23
Facilitating Migration	43	21	104	40	8	4	4
Migration Policy and Research	8	4	25	3			22
Reparation Programmes	1	1	2	5			
General Programme Support/Services	30	36	41	20	1		91

9. Operational expenditure in 2010 (by service and regional classification) (USD thousand)

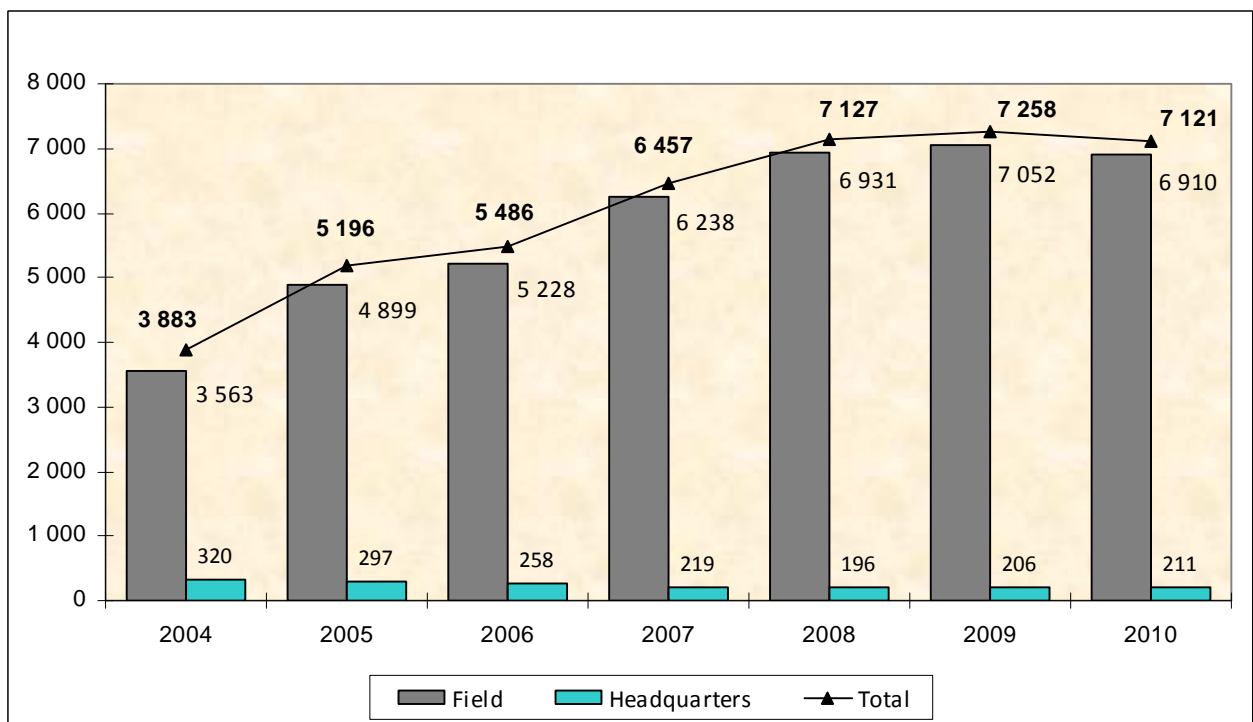


	Asia and Oceania	Africa	Europe	Latin America & the Carib.	Middle East	North America	Global activities
 Movement, Emergency and Post-crisis Migration Management	190 291	137 024	22 090	218 184	59 302	26 511	23 075
 Migration Health	13 034	17 566	3 361	1 950	1 087	11	27 135
 Migration and Development	3 033	2 644	3 642	246 182	81	0	1 866
 Regulating Migration	40 668	30 930	118 277	49 102	12 340	510	13 756
 Facilitating Migration	18 169	5 627	12 497	9 828	1 569	705	705
 Migration Policy and Research	98	489	2 817	120	7	0	319
 Reparation Programmes	445	149	341	418	0	0	0
 General Programme Support/Services	9 409	3 432	5 111	5 630	-17	4	-19 447

10. IOM staff worldwide (breakdown by category), 2004–2010

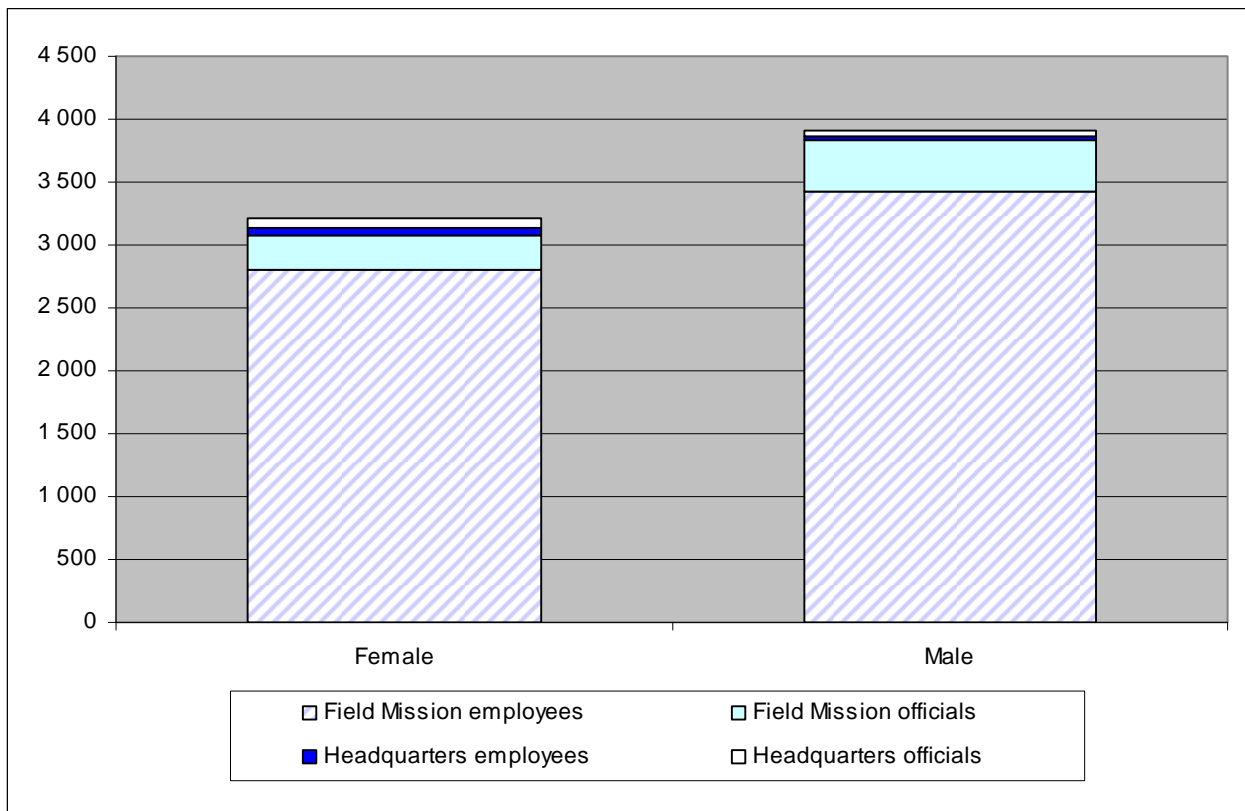


11. IOM staff worldwide (breakdown by location), 2004–2010



12. IOM staff worldwide (breakdown by location and gender), 2010

Gender	Field Missions		Headquarters		Total
	Employees	Officials	Employees	Officials	
Female	2 801	275	65	64	3 205
Male	3 428	406	27	55	3 916
Total	6 229	681	92	119	7 121



Note: More statistics on IOM staff members are available in the yearly human resources management reports.

Annexe II

POINTS DE LA STRATEGIE DE L'OIM

La stratégie de l'OIM approuvée par la résolution du Conseil n°1150 du 7 juin 2007 énumérait 12 points destinés à aider l'Organisation à réaliser son but premier, qui est de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales. Par sa résolution n°1204 du 1^{er} décembre 2010, le Conseil a décidé de renouveler l'attachement de l'Organisation à cette stratégie et de la réexaminer dans un délai de trois ans. C'est pourquoi, les 12 points de la stratégie restent les suivants :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des Etats par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages possibles des migrations.
5. Aider les Etats, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la propagation des meilleures pratiques, et par la recherche de solutions privilégiant le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les meilleures pratiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.
7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
8. Aider les Etats à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires du développement.

9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière et fournir des services de migration dans d'autres situations de crise ou d'après-crise, s'il y a lieu, selon les attentes des personnes concernées, contribuant par là à leur protection¹.
10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
11. Aider les Etats à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des Etats dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

¹ Même si l'OIM n'a pas de mandat de protection juridique, il n'en reste pas moins que ses activités contribuent à la protection des droits de l'homme, et qu'elles ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.